Pubs of Govt
Nijhoff
10 10 50
08472

ÉTATS ANNEXÉS

à la loi autorisant l'établissement et la perception des droits, produits et revenus applicables au budget de l'Algérie pour l'exercice 1942.

Etat A. — *Tableau des contributions directes et des taxes assimilées dont la perception est autorisée au profit de l'Algérie pour l'exercice 1942 conformément aux lois existantes.*

Contributions directes et taxes assimilées.

Contribution foncière (propriétés bâties et propriétés non bâties (loi du 20 juillet 1891; décrets des 11 janvier 1929, 28 mars 1931, 23 mars 1932, 16 novembre 1933, 21 décembre 1934, 30 octobre, 22 décembre 1935, 23 décembre 1936, 24 décembre 1937, 14 août, 30 novembre et 24 décembre 1938, lois des 31 décembre 1940 et 24 octobre 1941).

Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, taxe spéciale sur le chiffre d'affaires, prélèvement temporaire sur les excédents de bénéfices, impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole, impôt sur les traitements publics et privés, etc., impôt sur les bénéfices des professions non commerciales, impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu (décrets des 21 décembre 1934, 2 mars et 22 décembre 1935, 23 décembre 1936, 15 avril, 22 juillet et 24 décembre 1937, 13 janvier, 14 août, 30 novembre, 24 décembre 1938, 28 mars, 7 juin, 18 et 24 août, 9 septembre, 17 novembre, 1er octobre, 20 et 22 décembre 1939, 17 janvier, 8 mars, 4 et 17 mai 1940; arrêté du 14 août 1940, lois des 31 décembre 1940, 2 avril 1941 et décret du 31 décembre 1941).

2 décimes et demi sur le montant des pénalités fiscales (décret du 21 décembre 1934).

Contribution exceptionnelle sur les entreprises en raison des heures de travail supplémentaires (décret du 24 décembre 1938).

Prélèvement extraordinaire sur les bénéfices supplémentaires ou exceptionnels réalisés pendant la guerre (loi du 2 avril 1941).

Cotisations dues pour l'exécution d'heures supplémentaires et affectées au fonds de solidarité à créer en exécution de l'article 3 de la loi du 13 août 1940, rendue applicable à l'Algérie par arrêté du 17 octobre 1940.

Contribution nationale extraordinaire (décrets des 30 novembre 1938, 25 mars, 29 novembre, 22 décembre 1939, 17 janvier 1940 et loi du 31 décembre 1941).

Amendes: visa des recouvrements par le service des contributions directes (décrets des 23 décembre 1936, 22 juillet 1937, 24 août et 22 décembre 1939).

Décrets-lois des 30 octobre 1935, 22 juillet 1937, 17 mai 1938 et 30 novembre 1938.

Taxe des biens de mainmorte (décrets des 29 décembre 1919 et 22 décembre 1935).

Redevance des mines (décret du 24 mars 1852, lois des 21 juillet 1894, art. 7, 26 novembre 1912, 16 décembre 1922, 28 juin 1927, 31 mars 1931, art. 8, décret du 21 décembre 1934 et loi du 29 décembre 1934, art. 10).

Décrets-lois des 30 octobre 1935, 17 mai 1938, décrets des 30 novembre et 24 décembre 1938.

Etat B. — *Tableau des droits, produits et revenus dont la perception est autorisée pour l'exercice 1942, au profit des départements, des communes, des établissements publics et des communautés d'habitants dûment autorisées conformément aux lois existantes.*

Centimes additionnels à toutes les contributions directes, à l'exception de l'impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu, pour dépenses départementales et communales. (Loi du 2 août 1829, décrets des 5 juillet 1851, 23 septembre 1875; lois des 5 avril et 23 décembre 1884; décrets des 17 septembre 1898 et 15 juin 1899; loi du 7 avril 1902, décret du 1er décembre 1918, lois des 30 décembre 1918, 30 décembre 1922, 31 décembre 1924, décret du 11 janvier 1929, lois des 31 décembre 1935 (art. 3 à 16), 31 décembre 1937, 31 décembre 1938 (art. 4); 31 décembre 1939 (art. 3); 31 décembre 1940 et 31 décembre 1941.)

Centimes additionnels à la contribution foncière des propriétés non bâties perçus au profit des chambres d'agriculture. (Décret du 17 février 1929, décret-loi du 30 octobre 1935; loi du 31 décembre 1939 (art. 3), et loi du 31 décembre 1941).

Contribution spéciale destinée à subvenir aux dépenses des bourses et chambres de commerce. (Décrets des 29 janvier 1851, 30 octobre 1898, 7 juillet 1925; décret-loi du 30 octobre 1935 et loi du 31 décembre 1941).

Taxe sur les loyers. (Arrêté du chef du pouvoir exécutif du 4 novembre 1848 et décrets des 15 juin 1899, 14 mars 1916, 6 décembre 1918 et 4 novembre 1932).

Taxe des prestations en nature pour les chemins vicinaux. (Décrets du 5 juillet 1854, arrêtés gouvernementaux des 29 avril 1865, 4 janvier 1877 et 17 septembre 1889; décrets des 15 juin 1899, 11 mars 1902, 31 août 1939 et arrêté du 26 novembre 1940).

Taxe des prestations en nature pour les chemins ruraux. (Décrets des 19 mars 1886, 11 mars 1902, 31 août 1939 et arrêté du 26 novembre 1940).

Taxe municipale sur les chiens. (Décrets des 4 août 1855, 15 juin 1899, 6 décembre 1918, 16 décembre 1921 et 23 décembre 1936).

Taxe municipale sur le balayage. (Loi du 31 juillet 1880).

Taxe syndicale des canaux d'irrigation.

Taxe syndicale pour les chemins ruraux. (Décret du 19 mars 1886).

Taxe sur le bétail au profit des départements et des communes. (Décret du 16 décembre 1921).

Taxe municipale sur les locaux en garni. (Décret du 16 décembre 1921).

Taxes d'affouage, de pâturage et autres taxes particulières dues par les habitants ou propriétaires en vertu des lois et usages locaux. (Loi du 5 avril 1884, art. 140).

Taxe sur les chevaux, mulets et voitures hippomobiles. (Décret du 30 décembre 1927).

Taxe sur les cercles, les sociétés, lieux de réunion. (Décret du 30 décembre 1927).

Taxe sur les balcons et constructions en saillie. (Décret du 30 décembre 1927).

Taxe sur la valeur locative des locaux servant à l'exercice d'une profession. (Décret du 30 décembre 1927).

Taxe municipale d'enlèvement des ordures ménagères. (Décret du 30 décembre 1927).

Taxe sur les instruments de musique à clavier (pianos, orgues et harmoniums). (Décret du 30 décembre 1927).

Taxes sur les domestiques attachés à la personne, précepteurs, préceptrices et gouvernantes. (Décret du 30 décembre 1927).

Taxe sur les distributeurs automatiques, les orchestrions, les phonographes et instruments analogues fonctionnant dans les cafés, débits, estaminets, hôtels et autres établissements publics. (Décret du 30 décembre 1927).

Taxe municipale de déversement à l'égout. (Décret du 30 décembre 1927).

Taxe locale de sécurité pour la défense passive. (Décret du 7 septembre 1939).

Décret-loi du 30 octobre 1935 visant les impôts directs de toute nature.

Etat C. — *Tableau des droits, produits et revenus dont la perception est autorisée pour l'exercice 1942, conformément aux lois existantes, au profit du budget de l'Algérie, des départements, des communes, des établissements publics et des communautés d'habitants dûment autorisées.*

I. — Droits, produits et revenus dont la perception est autorisée, pour l'exercice 1942, conformément aux lois existantes au profit du budget de l'Algérie

§ Ier. — Impôts et revenus.

1° Produits de l'enregistrement et du timbre

A. — *Produits de l'enregistrement.*

Codification des textes concernant l'enregistrement des actes et mutations et l'application des droits d'enregistrement et d'hypothèques en Algérie (décrets des 18 juin 1933, 23 décembre 1936 et 24 décembre 1938.)

Majoration des droits d'enregistrement (décrets des 17 mai, 8 juillet, 30 novembre 1938 et 29 novembre 1939). Ventes d'immeubles (décret du 1er septembre 1941).

Arrondissement des droits d'enregistrement au demi-franc supérieur (décret du 23 novembre 1933). Incorporation des décimes au principal des droits simples et suppression des décimes frappant les pénalités (décret du 21 décembre 1934).

Réforme fiscale en matière de droits de succession (décrets du 21 décembre 1934 et du 1er septembre 1941). Modification de l'assiette et du mode d'évaluation des biens meubles. Facilités accordées aux nus propriétaires pour le payement de l'impôt. Obligations imposées aux assureurs (décrets du 21 décembre 1934 et du 1er septembre 1941). Formules de déclarations de succession. Relèvement du prix de vente (décret du 21 décembre 1934). Avoir à l'étranger: modification du régime des pénalités (décrets du 23 décembre 1936 et du 30 novembre 1938). Présomption légale pour les valeurs à raison desquelles le défunt a effectué des opérations moins d'un an avant le décès (décrets du 24 décembre 1937 et du 21 juillet 1938). Biens affectés par les événements de guerre (décret du 2 juillet 1941).

Mutations d'immeubles. — Revente de l'immeuble acquis sur un créancier hypothécaire. — Réduction (décret du 24 décembre 1938).

Acquisitions de terrains à bâtir. — Réductions de droit (décrets des 14 août 1938, 7 juin 1939 et loi du 24 octobre 1941.)

Cessions amiables de maisons individuelles à bon marché. — Enregistrement au droit fixe (décret du 14 août 1938).

Construction de nouveaux immeubles. — Réduction de droit (décret du 7 juin 1939 et loi du 24 octobre 1941).

Acquisitions d'établissements industriels en chômage total. — Réduction de droit (décret du 7 juin 1939 et loi du 24 octobre 1941).

Cessions de fonds de commerce. — Marchandises neuves. — Réduction de droit (décret du 24 décembre 1938).

Ventes de terres de colonisation. Réduction de droits (décret du 24 décembre 1938).

Réforme fiscale en matière de droits de donations (décret du 21 décembre 1934).

Augmentation du délai de prescription pour la demande des droits et pénalités (décrets des 21 décembre 1934 et 22 juillet 1937).

Assurances maritimes. Régime fiscal (décret du 30 octobre 1935).

Assurances contre l'incendie: contrats collectifs (décret du 22 décembre 1935).

Taxes sur les capitaux assurés contre l'incendie. Assurances au premier feu ou au premier risque (décret du 21 décembre 1934).

Baux d'immeubles à périodes. Payement des droits (décrets des 21 décembre 1934 et 24 décembre 1938).

Rapports entre bailleurs et locataires en temps de guerre. Exemption de droits de timbre et d'enregistrement des actes (décret du 26 septembre 1939).

Contrats de mariage: apports dans un acte distinct du contrat (décret du 22 juillet 1937).

Impôts qui ne sont pas majorés de pénalités de retard. Exigibilité d'intérêts moratoires au taux légal (décret du 22 décembre 1935).

Versements différés en matière de droits d'enregistrement. Liquidation des intérêts au taux légal (décret du 22 décembre 1935).

Dispositions indépendantes (décret du 22 décembre 1935).

Remboursement anticipé de dettes. Contrats de subrogation. Régime fiscal (décret du 22 décembre 1935). Actes portant réduction du taux des intérêts d'une créance (décrets des 22 décembre 1935 et 31 octobre 1936).

Ouvertures de crédit. Régime fiscal (décret du 14 août 1938).

Protection des obligataires (décrets des 22 décembre 1935 et 31 octobre 1936).

Chèques; Protêts; Régime fiscal (décrets des 21 décembre 1934, 22 décembre 1935, 24 décembre 1937 et 7 mars 1939).

Expertise en matière d'insuffisance immobilière (décret du 21 décembre 1934).

Jugements : solidarité des parties pour le paiement des droits (décret du 21 décembre 1934). Dérogation au principe de la solidarité (décret du 24 décembre 1938).

Recouvrement simplifié des petites créances commerciales. Ordonnance de condamnation. Enregistrement au droit fixe (décret du 5 avril 1939).

Prorogations de délai accordées par les caisses de crédit agricole : Réduction du droit (décret du 23 décembre 1936).

Sociétés : actes de fusion. Régime fiscal (décrets des 14 août 1938, 18 août 1939, 17 mai 1940 et loi du 1er juin 1941). Réduction du droit d'apport (décret du 22 décembre 1935 et loi du 1er juin 1941). Apports immobiliers à des sociétés visées par la loi du 1er juillet 1901. Régime fiscal (décret du 23 décembre 1936). Apports en numéraire. Réduction temporaire du droit (décrets des 17 mars 1939 et 17 mai 1940).

Sociétés prorogées. Augmentation de capital. Réduction temporaire du droit (décret du 21 juillet 1939). Actes de constitution des sociétés d'études ou de recherches. Régime fiscal (décret du 18 août 1939).

Prix des formules de bordereaux d'inscription d'hypothèques (loi du 1er mars 1918) et de transcription (loi du 24 juillet 1921).

Actes relatifs à la coordination des transports. — Enregistrement au droit fixe (décret du 24 décembre 1938).

Chemins d'exploitation entrepris par des associations syndicales autorisées. Enregistrement au droit fixe des actes y relatifs (décret du 22 décembre 1939).

Actes de vente ou mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit d'aéronefs. Droits fixes (décret du 22 décembre 1939).

Services publics automobiles exploités par les départements et les communes. Assimilation aux voies ferrées d'intérêt local (décret du 22 décembre 1939).

Codification des textes qui régissent en Algérie les valeurs mobilières (décret du 3 juin 1928).

Taxe de transmission; Droit de transfert et de conversion; Réduction des tarifs (décret du 28 mars 1931). Liquidation du droit de transfert; Pénalités en matière d'insuffisance (décret du 22 décembre 1935).

Autorisation pour les Sociétés de prendre l'impôt de transmission à leur charge (décret du 23 mars 1932). Délai de non négociabilité des parts de fondateur et des parts bénéficiaires (loi du 31 mars 1927, art. 16).

Valeurs mobilières étrangères, transferts et conversions; Assimilation des titres nominatifs aux titres nominatifs français (décrets des 5 décembre 1928 et 28 mars 1931).

B. — *Produits du timbre.*

Codification des textes qui régissent en Algérie l'impôt du timbre (décrets des 13 juin 1929, 31 octobre et 23 décembre 1936).

Majoration des droits de timbre (décrets des 17 mai, 8 juillet, 30 novembre 1938 et 29 novembre 1939).

Incorporation des décimes au principal des droits simples et suppression des décimes frappant les pénalités (décret du 21 décembre 1934).

Prescription pour la demande des pénalités; augmentation des délais (décret du 21 décembre 1934). Emploi de timbres mobiles ayant déjà servi : peines correctionnelles (décret du 21 décembre 1934).

Majoration des tarifs du droit de timbre de dimension (décret du 30 novembre 1938). Ventes immobilières dont le prix dépasse 5.000 fr.; assujettissement au droit de timbre de dimension (décret du 23 mars 1932).

Actes des cadis (décret du 17 mai 1938).

Assujettissement au droit de timbre, de dimension. Exemption des états ou mémoires de frais de justice criminelle ne dépassant pas 100 fr. (décret du 22 décembre 1939).

Bulletin n° 3 du casier judiciaire: majoration du tarif (décret du 24 décembre 1938).

Effets de commerce. Majoration des tarifs (décrets des 17 mai 1938 et 11 octobre 1941).

Effets de commerce domiciliés dans une banque ou un bureau de chèques postaux (décret du 11 octobre 1941).

Effets de commerce tirés de l'étranger sur l'Algérie; réduction des tarifs (décrets des 23 mars 1932 et 24 décembre 1937).

Quittances. Majoration des tarifs (décret du 17 mai 1938).

Chèques et ordres de virement; Majoration des tarifs (décrets des 23 mars 1932 et 17 mai 1938). Régime fiscal (décrets des 22 décembre 1935, 24 décembre 1938 et 7 mars 1939). Protêts de chèques; timbrage en débet (décrets des 21 décembre 1934, 22 décembre 1935, 24 décembre 1937 et 7 mars 1939).

Passeports à l'étranger; modification du tarif (décret du 17 mai 1938). Modification du droit de visa (décrets des 5 décembre 1929 et 14 août 1938).

Permis de chasse; Majoration du tarif des permis départementaux (décret du 23 mars 1932) et du tarif des permis généraux (décret du 21 décembre 1934).

Cartes d'identité des étrangers; majoration des tarifs des cartes (décrets des 22 décembre 1933, 22 décembre 1935, 24 décembre 1937, 14 août, 30 novembre 1938 et 23 décembre 1939). Réduction de certains tarifs (décret du 23 décembre 1936). Pénalités de retard (décret du 28 mars 1931). Majoration du tarif de ces pénalités (décrets des 22 décembre 1933, 24 décembre 1937, 14 août 1938 et 23 décembre 1939).

Carnets sanitaires; droits de timbre (décret du 22 décembre 1939).

Assurances; Majoration des droits de timbre sur les contrats d'assurances (décret du 22 décembre 1933). Contrats au premier feu ou au premier risque; triplement des tarifs (décret du 21 décembre 1934). Assurances contre l'incendie; contrats collectifs (décret du 22 décembre 1935). Assurances maritimes : régime fiscal (décret du 30 octobre 1935).

Certificats internationaux de route (décret du 21 décembre 1932).

Permis de conduire et récépissés de mise en circulation des automobiles (originaux et duplicata). Droit d'examen pour l'obtention du permis de conduire (décrets des 21 novembre 1924, 21 décembre 1934, 23 décembre 1936 et 30 novembre 1938).

Contrats de transport. Colis de journaux (décret du 24 décembre 1938).

Affiches : responsabilité de l'imprimeur (décret du 31 octobre 1936).

Panneaux réclames; suppression de la taxe annuelle (décret du 22 décembre 1939).

Actes de recours en matière de contributions directes (loi du 31 mars 1932, art. 3).

Droits d'examen pour obtention des brevets de l'enseignement primaire et de l'enseignement primaire supérieur (décret du 14 février 1941).

Impôts non majorés de pénalités de retard. Exigibilité d'intérêts moratoires au taux légal (décret du 22 décembre 1935).

Valeurs mobilières françaises et étrangères. Majoration des tarifs du droit de timbre (décret du 5 décembre 1928). Réduction des droits (décret du 28 mars 1931). Nouvelle majoration des tarifs (décret du 21 décembre 1934).

Sociétés improductives : limitation de l'exemption (décrets des 22 juillet 1937 et 24 décembre 1938).

Délai de non négociabilité des parts de fondateurs et des parts bénéficiaires (art. 16, loi du 31 mars 1927).

Sociétés françaises de gestions de titres étrangers. Titres représentatifs émis par des sociétés et remis aux porteurs en échange de leurs titres étrangers. Exemption du droit de timbre proportionnel (décret du 5 décembre 1928).

Sociétés étrangères désabonnées postérieurement au 1er avril 1931. Exemption ou réduction du droit de timbre (décret du 28 mars 1931).

Valeurs étrangères non abonnées et fonds d'Etat; Détermination de la valeur imposable (décrets des 5 décembre 1928 et 23 juin 1941). Payement du droit de timbre au comptant obligatoire avant la remise des titres (décret du 26 décembre 1932).

Impôt sur les opérations de Bourse des valeurs (décret du 24 décembre 1938 et arrêté du 15 novembre 1940).

2° Taxe sur le revenu des valeurs mobilières, etc.

Codification des textes qui régissent, en Algérie, les valeurs mobilières (décret du 3 juin 1928).

Incorporation des décimes au principal des droits simples et suppression des décimes sur les pénalités. Emploi de timbres mobiles ayant déjà servi (décret du 21 décembre 1934).

Impôt sur le revenu des valeurs mobilières françaises et des valeurs étrangères abonnées. Modification du tarif (décrets des 30 juillet, 30 octobre, 22 décembre 1935, 22 juillet 1937 et 24 décembre 1938).

Distribution de réserves sous forme d'augmentation de capital. Exemption d'impôts (décrets des 18 août 1939 et 17 mai 1940).

Obligations: Réduction de l'impôt (décret du 28 mars 1939).

Impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements; modification du tarif (décret des 30 juillet, 22 décembre 1935 et 22 juillet 1937).

Impôt sur le revenu des valeurs étrangères non abonnées; modification du tarif (décrets des 30 juillet, 30 octobre, 22 décembre 1935 et 22 juillet 1937).

Obligations émises à l'étranger: Régime fiscal (décret du 18 août 1939).

Obligations négociables représentatives et emprunts contractés pendant la durée des hostilités. Réduction du droit (décret du 17 mai 1940).

Majoration des taux de l'impôt sur le revenu (décrets des 17 mai, 8 juillet, 30 novembre 1938 et 29 novembre 1939).

Coupons à option de change (décret du 30 juillet 1935).

Actes de fusion de sociétés. Régime fiscal (décrets des 5 décembre 1929, 26 décembre 1932, 30 octobre 1935, 14 août 1938, 18 août 1939 et 17 mai 1940). Jetons de présence payés aux actionnaires des sociétés françaises et étrangères (décret du 26 décembre 1932). Remboursement et amortissement du capital par voie de prélèvement sur les bénéfices (décret du 26 décembre 1932). Parts des associés gérants dans les sociétés à responsabilité limitée (décret du 22 décembre 1933).

Sociétés : actes de fusion (décret du 18 août 1939). Sociétés en commandite simple. Régime fiscal (décret du 18 août 1939). Avantages fiscaux aux sociétés françaises en Algérie faisant des opérations à l'étranger. Réduction de droits (décret du 19 septembre 1939).

Distribution de produits non prélevés sur les bénéfices sociaux. Réunion de tous les titres entre les mains d'un seul associé; exigibilité de l'impôt (décret du 24 décembre 1937).

Produits de trusts constitués à l'étranger (décret du 24 décembre 1937).

Valeurs étrangères non abonnées et fonds d'Etat étrangers. Produits encaissés à l'étranger; modification du mode de payement de l'impôt (décret du 26 décembre 1932). Lots et primes de remboursement (décrets des 28 mars 1931 et 22 juillet 1937). Tantièmes et autres rémunérations des administrateurs (décrets des 28 mars 1931 et 14 août 1938).

Modification du régime des pénalités (décrets des 14 septembre 1934 et 22 juillet 1937). Assimilation aux valeurs françaises lorsque les titres sont déposés en banque contre un récépissé nominatif (décrets des 28 mars 1931 et 14 août 1938).

Titres « funding ». Application de l'impôt (décret du 22 décembre 1935).

Impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements. Intérêts des prix de vente des fonds de commerce (décrets des 20 février 1929 et 14 août 1938). Intérêts de certains comptes courants (décrets des 5 décembre 1929, 22 juillet et 24 décembre 1937). Application aux emprunts des sociétés en nom collectif (décret du 22 juillet 1937).

Dispositions diverses : Sociétés françaises par actions possédant des titres nominatifs d'une filiale ayant son siège en France, dans un pays de protectorat ou à l'étranger (décrets des 28 mars 1931 et 24 décembre 1937). Caisse foncière de Crédit agricole (décret du 19 juin 1929).

Avoirs à l'étranger : modification du régime des pénalités (décret du 23 décembre 1936).

Taxe exceptionnelle sur les achats à terme d'or et de devises (décret du 24 décembre 1937).

Contribution nationale extraordinaire (décrets des 30 novembre 1938 et 22 décembre 1939); application à l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières et à la contribution foncière (décret du 29 novembre 1939).

3° Produits des douanes

(Droits de douane à l'importation, marchandises diverses.)

Lois et décrets cités au tarif officiel et dans ses suppléments, dans le code des douanes du 26 décembre 1934 et dans les circulaires officielles ou lettres communes de l'administration des douanes. Traités de commerce. Code des douanes, art. 297 à 300; art. 305 et 306; art. 310 à 314 et décrets d'application (colonies); loi du 11 janvier 1892; loi du 31 décembre 1936, art. 8 et 13; décrets des 16 et 29 janvier; des 27 et 31 mars; des 8 et 28 juillet; des 9, 25 et 31 août 1937; des 17 juin, 29 juillet, 14 et 22 septembre, 7 et 28 octobre, 12 et 13 novembre 1938; lois des 25 décembre 1938 et 13 janvier 1939; décrets des 10 et 20 février, 14 et 29 mars, 23 avril, 27 mai, 13 et 30 juin, 5 juillet 1939; arrêté interministériel du 11 juillet 1939; loi du 20 juillet 1939; décrets des 29 juillet, 15 et 26 septembre, 4 et 21 octobre, 3, 5, 10 et 15 novembre 1939; décrets-lois des 22 février, 3 et 27 mai, 5 juin 1940; lois des 15 juillet et 26 août 1940; loi du 1er août 1941; lois de finances annuelles.

Droits de douane à l'exportation; décrets des 25 janvier 1924, 23 novembre 1929, 25 septembre 1934, 14 mars, 16 avril 1935, 15 décembre 1936, 24 octobre 1937, 7 janvier, 9 mars, 3 avril, 24 mai, 6 juillet, 30 novembre et 3 décembre 1938, 3 février, 12 juin, 5 novembre et 29 décembre 1939 et 8 février 1940.

Droit sur les produits agricoles exportés d'Algérie (décrets des 20 décembre 1935 et 23 décembre 1936).

Recettes accessoires et produits divers :

Taxe sur les importations de produits contingentés; lois des 28 février 1933, art. 5 et 6, et 23 décembre 1933, art. 24; décrets des 29 septembre, 24 octobre et 2 novembre 1934; décrets des 2 février, 12 mars, 12 septembre et 21 décembre 1935; décret du 7 mars 1936; loi du 2 avril 1936; décrets des 27 novembre et 31 décembre 1937; 10, 11, 20 février et 30 novembre 1938, 20 mars, 1er, 12, 24, 25 avril, 8 et 9 juin 1939; loi du 5 juillet 1939; décrets des 13 septembre, 27, 30 octobre et 10 novembre 1939; décret-loi du 5 juin 1940, loi du 26 août 1940, arrêté du 8 juin 1941.

Droit de régularisation des titres d'importation temporaire non déchargés ou perdus (art. 195 du code des douanes).

Taxe sur les voyageurs de commerce étrangers : décret du 30 octobre 1935.

Produits d'amendes et confiscations perçues en vertu des lois de douane (décret du 8 avril 1939).

Intérêts de retard pour crédits de droits (code des douanes, art. 93, 94 et 223).

Fonds reçus des communes pour frais des exercices des entrepôts (loi du 27 février 1932).

Remise de 1/3 p. 100 pour crédits de droits (code des douanes, art. 93).

Remise sur les marchandises enlevées avant acquittement (code des douanes, art. 95).

Prélèvement sur les remises et redevances allouées aux comptables; décret du 20 novembre 1934.

Recettes accidentelles (lois annuelles de finances).

Droits sanitaires de port (loi du 3 mars 1822; décrets des 4 janvier 1896 et 23 novembre 1899; décision du 14 août 1900; décrets des 8 novembre 1905, 20 août 1910, 26 avril 1913, 14 décembre 1921, 22 novembre 1923 et 24 décembre 1938).

Droit de visite des viandes de porc salées originaires des Etats-Unis d'Amérique (décrets des 30 janvier, 23 avril 1915, 13 mars 1917 et 11 décembre 1925).

Importation de certains produits d'origine animale (décret du 17 janvier 1928). Produits agricoles (décret du 3 juillet 1930). Importation des viandes de porcs (décrets des 17 janvier 1931 et 30 novembre 1938).

Droits de navigation (droit de congé et de passeport: ordonnance du 16 décembre 1843).

Droit de quai (code des douanes, art. 381 à 388; décret du 12 novembre 1938).

Droit de patente des bateaux corailleurs (ordonnance du 31 mars 1832, art. 5 et 9; décrets des 22 novembre 1883 et 15 novembre 1899).

Prix des brevets de francisation des navires (loi du 28 avril 1816, art. 19).

Droits de chancellerie (décret-loi du 28 août 1937; arrêté du 6 août 1938; décret du 24 décembre 1938).

Droit de visite et de la sécurité de la navigation (loi du 17 avril 1907, décret du 15 septembre 1911; loi du 19 décembre 1926; loi du 16 juin 1933).

Pose d'écrans aux amarres (loi du 30 avril 1921, art. 13; décret du 27 novembre 1927; décret de codification du 26 décembre 1934).

Droit de désinfection des végétaux, produits alimentaires et divers (décrets des 14 mai 1910, 10 décembre 1921, 22 novembre 1923, 13 décembre 1934, 24 décembre 1937 et arrêté du 25 octobre 1940).

Taxe de marquage à l'exportation et à l'importation des bovins (décrets des 26 décembre 1932 et 22 décembre 1935).

Allumettes chimiques (décrets des 25 mai 1936 et 14 mars 1939).

Taxe sur l'huile d'arachide d'origine coloniale (décret du 8 avril 1938).

Taxes à la production et taxes uniques spéciales (décret du 29 janvier 1937; arrêté gubernatorial du 24 février 1941).

Taxe unique spéciale de 1 p. 100 (décret-loi du 24 juin 1939, décret du 27 juin 1939).

Taxes de compensation (arrêté du 21 mai 1941).

Taxes de standardisation (décret du 23 décembre 1936).

Redevances perçues au profit des comités de contrôle de la production, de la répartition et de la vente des produits algériens (arrêté du 25 septembre 1940).

Droit de timbre sur les quittances de douane (Code des Douanes, art. 258 *bis*).

4° Contributions diverses

Droits sur les tabacs (décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929; décrets des 2 octobre 1930; 28 mars 1932, 30 novembre 1933; arrêté du 17 janvier 1934; décrets des 29 janvier 1937, 27 juin 1939, et du 31 décembre 1941).

Droit de circulation sur les vins (décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929; décrets des 29 janvier et 24 décembre 1937; décret-loi du 17 mai 1938; décrets des 8 juillet 1938 et 27 juin 1939).

Régime impositaire des vins supérieurs à 15 degrés (décret du 30 octobre 1935; décret-loi du 17 mai 1938; décrets des 24 décembre 1938 et 21 avril 1939).

Droit de consommation sur l'alcool (textes législatifs et réglementaires codifiés par le décret du 10 décembre 1929; décrets des 30 novembre 1933, 21 décembre 1934, 29 janvier et 24 décembre 1937; décret-loi du 17 mai 1938; décrets des 24 décembre 1938, 21 avril 1939 et 22 octobre 1940).

Surtaxe de 108 fr. sur les sucres ajoutés aux vendanges (textes législatifs codifiés par le décret du 10 décembre 1929). Loi du 4 août 1929. Décret du 2 octobre 1930; décret-loi du 17 mai 1938; décret du 8 juillet 1938.

Droits de licence (décrets des 21 décembre 1934, 10 décembre 1935 et 24 décembre 1938).

Droit de consommation intérieure sur les cafés (décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929). Décret du 29 janvier 1937; décret-loi du 17 mai 1938; décrets des 8 juillet 1938, 27 juin 1939, et 3 septembre 1940.

Droit de consommation intérieure sur le thé (décrets des 21 décembre 1934, 2 mars 1935 et 29 janvier 1937; décret-loi du 17 mai 1938; décret du 8 juillet 1938).

Droit de consommation sur la chicorée et les autres succédanés du café (décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929). Décret du 29 janvier 1937, décret-loi du 17 mai 1938; décrets des 8 juillet 1938, 27 juin 1939 et 3 septembre 1940.

Droit de consommation sur le poivre (décret codifié par décret du 10 décembre 1929). Décret du 29 janvier 1937; décret-loi du 17 mai 1938; décrets des 8 juillet 1938 et 27 juin 1939).

Droit de consommation sur les eaux minérales (décrets des 22 décembre 1935, 23 décembre 1936, 29 janvier 1937; décret-loi du 17 mai 1938; décrets des 8 juillet 1938 et 27 juin 1939).

Impôt sur les dynamites et explosifs et produit de la vente des poudres à feu (décrets des 22 décembre 1935 et du 8 juillet 1938).

Droit sur la saccharine (décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929); décret-loi du 17 mai 1938; décret du 8 juillet 1938.

Droits sur les sucres et glucoses (décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929; décrets des 21 décembre 1934, 29 janvier 1937; décret-loi du 17 mai 1938, décrets des 8 juillet 1938 et 27 juin 1939).

Droit sur les essences et carburants et sur les bandages caoutchoutés des voitures automobiles (décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929; décrets des 28 décembre 1929, 28 mars 1931 et 24 décembre 1937; décrets-lois des 15 août 1937 et 17 mai 1938; décrets des 30 novembre 1938 et 27 juin 1939).

Taxe sur les jeux de hasard dans les cercles (décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929; décret du 2 juin 1932; décret-loi du 17 mai 1938; décret du 8 juillet 1938).

Taxe sur le prix des places de théâtres, concerts, cinématographes et autres lieux de spectacles (décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929; décrets des 28 novembre 1929, 26 décembre 1932 et 21 décembre 1934; décret-loi du 17 mai 1938; décret du 24 décembre 1938 et du 24 décembre 1939).

Taxe spéciale de 1 franc par hectolitre, perçue sur les vins de la récolte de 1939 (décret du 22 décembre 1939).

Droits divers et recettes à différents titres.

Droits de garantie des matières d'or, d'argent et de platine (décrets des 24 juillet 1857 et 6 août 1859; lois des 30 mars 1872 et 30 décembre 1873; décrets de promulgation des 11 juin 1872 et 11 septembre 1874; article 11 de la loi du 22 avril 1905; décrets des 21 octobre 1910, 5 janvier 1911, 31 décembre 1916, 17 décembre 1920, 15 décembre 1924, 18 janvier 1927 et 29 novembre 1928; décret-loi du 17 mai 1938; décret du 24 décembre 1938).

Droits d'essai des ouvrages d'or, d'argent et de platine (art. 45 de la loi de finances du 26 décembre 1908; décrets des 2 décembre 1909, 15 décembre 1924, 18 janvier 1927 et 29 novembre 1928; décret-loi du 17 mai 1938; décret du 24 décembre 1938).

Droits de garantie des marques de fabrique et de commerce (décrets des 25 juin et 7 août 1874).

Droits des estampilles délivrées aux entrepreneurs de voitures publiques (textes réglementaires codifiés par le décret du 10 décembre 1929; décret du 28 mars 1931; décret-loi du 17 mai 1938; décret du 8 juillet 1938).

Droit de 30 centimes par acquit-à-caution, ceux des tabacs exceptés (décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929; décret-loi du 17 mai 1938; décret du 8 juillet 1938).

Timbres des expéditions et quittances (lois et décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929; décret-loi du 17 mai 1938; décret du 8 juillet 1938)

Cartes à jouer (décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929; décret du 29 janvier 1937; décret-loi du 17 mai 1938; décrets des 8 juillet 1938 et 27 juin 1939).

Intérêts pour crédit de droits (lois du 15 février 1875 et du 28 décembre 1895; décrets des 25 novembre 1906, 16 décembre 1911, 17 décembre 1920 et 21 décembre 1924; arrêtés des 17 août 1926, 12 novembre 1927, 13 octobre 1930 et 12 août 1936; arrêté interministériel du 12 décembre 1938).

Produit des matières, estampilles, etc., manquant chez les comptables (lois des 28 avril 1816 et 25 mars 1817; loi de finances du 28 avril 1893; décrets des 27 juin 1893, 29 janvier 1898, 25 novembre 1906, 6 et 30 décembre 1911).

Office algérien d'action économique et touristique: redevance en vue de la standardisation obligatoire (décret du 23 décembre 1936).

Amendes et confiscations (produits à répartir) (loi du 19 brumaire, an VI; ordonnance du 4 septembre 1844; décret du 27 juin 1887; loi de finances du 28 avril 1893; décret du 27 juin 1893; lois des 28 décembre 1895 et 6 avril 1897; décrets des 29 janvier 1898, 25 novembre 1906, 26 août 1907, 29 décembre 1907, loi du 26 décembre 1908; décrets des 15 juillet 1910, 30 décembre 1911, 19 février 1915 et 6 décembre 1921).

Frais de surveillance des fabriques de vermouths, vins de liqueur ou d'imitation (décrets des 21 août 1902 et 22 septembre 1908).

Redevance de 0 fr. 30 par affiche reproduisant le texte de la loi du 1er octobre 1917 sur la répression de l'ivresse publique (décret du 10 novembre 1922; décret-loi du 17 mai 1938; décret du 8 juillet 1938).

Impôt sur les allumettes et briquets (décrets codifiés par le décret du 10 décembre 1929; décrets des 28 décembre 1929, 2 octobre 1930, 26 décembre 1932, 21 décembre 1934, 29 janvier 1937; décret-loi du 17 mai 1938; décret du 8 juillet 1938).

Taxe sur les lampes de T. S. F. (décret du 30 novembre 1933).

Taxe sur les produits agricoles et leurs dérivés (décrets des 22 décembre 1935, 23 décembre 1936).

Taxe de 10,80 p. 100 sur la vente des armes à feu (décrets-lois des 23 octobre 1935 et 17 mai 1938; décret du 8 juillet 1938);

Taxe unique sur les affaires réalisées en Algérie (décrets des 23 décembre 1936, 29 janvier, 24 décembre 1937 et 31 mars 1938; décret-loi du 18 mai 1938; décrets des 30 novembre et 24 décembre 1938; décret-loi du 24 juin 1939, décrets des 27 juin, 20 juillet 1939 et 3 avril 1940).

Taxe de 1 p. 100 sur les affaires (décret-loi du 24 juin 1939 et décret du 27 juin 1939).

5° Céréales

Lois des 10 juillet 1933, 28 décembre 1933 et 15 août 1936; décrets-lois des 17 juin, 12 novembre 1938 et 29 juillet 1939.

Taxe sur les riz et céréales secondaires importés en Algérie (décret du 22 décembre 1933).

Taxe à la mouture (décret du 22 décembre 1933; arrêtés des 1er octobre 1934, 4 janvier, 10 janvier, 24 avril, 25 mai 1935, 31 août, 18 novembre 1936, 31 août, 14 septembre 1937, 3 février et 18 avril 1941).

Droit de licence sur les moulins (décret du 22 décembre 1935, arrêtés des 31 août 1936 et 18 avril 1941).

6° Section algérienne de l'Office national interprofessionnel des céréales

Taxe statistique de 1 fr. par quintal de blé livré aux organismes stockeurs (décrets des 20 août 1940 et 10 août 1941).

Prélèvement de 8 fr. par quintal de blé pour la péréquation des frais de transport (décrets des 20 août 1940 et 10 août 1941).

Taxe permanente dégressive (art. 15 *bis*, loi du 15 août 1936; art. 16, décret-loi du 17 juin 1938; arrêté du 14 décembre 1938; décret du 29 août 1939).

15/108e du produit de la taxe à la mouture (art. 27, loi du 15 août 1936).

Redevance de 50 fr. par quintal de blé livré hors délai (arrêtés des 16 et 26 octobre 1940).

Taxe sur les livraisons directes (art. 18 et 19 de la loi du 15 août 1936).

Redevances compensatrices sur les blés, farines et semoules (art. 10 *bis*, loi du 15 août 1936; arrêtés des 28 octobre 1937, 14 décembre 1938; décrets des 24 décembre 1939 et 7 décembre 1940).

Nouvelle cotisation sur les livraisons de blé (art. 25 *bis* du code des blés; décret-loi du 4 octobre 1939).

Taxe statistique de 1 fr. par quintal d'orge livré aux organismes stockeurs (arrêtés des 5 et 23 octobre 1940).

Redevances compensatrices sur l'orge et l'avoine (arrêtés des 5 et 21 octobre 1940).

Cotisation statistique sur les céréales secondaires (décret du 10 août 1941).

Taxe statistique de 1 fr. 50 par quintal d'orge, d'avoine ou de seigle livré aux organismes stockeurs (arrêté du 25 juin 1941).

§ 2. — Produits et revenus du domaine de l'Etat.

1° Produits des exploitations des mines, minières et carrières

Loi du 21 avril 1810; loi du 8 avril 1910; loi du 9 décembre 1919. Décrets des 8 mai 1920 et 21 décembre 1934.

2° Produits des forêts

(Produits encaissés par les receveurs des domaines.)

Ventes par adjudication publique ou marché de gré à gré des liéges, des coupes ordinaires et extraordinaires, et en général de tous les produits principaux ordinaires et accidentels des forêts (articles 18 et 19 de la loi forestière du 21 février 1903).

Cession du parcours, du panage et de la glandée (article 53 de la loi du 21 février 1903).

Cession de l'alfa et autres produits divers dans les forêts (chasse et menus produits) (article 58 de la loi forestière du 21 février 1903 et arrêté réglementaire du 20 avril 1904).

Location de terrains vagues vides et clairières des forêts (article 59 de la loi du 21 février 1903).

Taxe forfaitaire de 8,50 p. 100 prévue sur les produits vendus par adjudication publique (arrêté gouvernemental du 30 décembre 1924).

Taxe supplémentaire de 2 p. 100 prévue sur le montant des produits principaux vendus par adjudication publique (article 12 du décret du 30 octobre 1935).

Taxe de 5 p. 100 exigible de tout locataire du domaine de l'Etat ou de l'Algérie (décrets des 21 décembre 1934 et 27 août 1935).

Frais d'administration des biens des communes et des établissements publics (article 82 de la loi du 21 février 1903).

Annuités du prix des anciennes concessions de chênes-liège (décret du 2 février 1870).

Redevances annuelles des concessions de chênes-liège pour 99 ans (décrets des 28 mars 1862 et 9 août 1864).

Dommages causés par l'exécution des travaux publics (loi du 29 décembre 1892).

Indemnités pour dommages causés par les tiers (loi du 17 avril 1901).

Restitution, dommages-intérêts et frais dans les instances civiles concernant les bois et forêts (art. 1382 du code civil).

Prix des cessions des terrains effectuées aux compagnies de chemins de fer, aux départements et communes pour cause d'utilité publique (décrets des 27 octobre 1858 et 8 septembre 1933).

Produits divers et imprévus (redevances et indemnités revenant à l'Etat à l'occasion de sa gestion).

3° Autres produits du domaine

Domaine de l'Etat.

Revenus et produits de toute nature du domaine autre que le domaine forestier; produit des biens des corporations; rentes et créances; redevances pour concessions de chutes d'eau; produits des aliénations d'objets mobiliers et d'immeubles, à l'exception de ceux provenant des services dont les dépenses incombent à la métropole, successions en déshérence, épaves et biens vacants. Sommes et valeurs acquises à l'Etat par prescription (lois des 28 octobre, 5 novembre, 22 novembre et 1er décembre 1790; des 8 et 10 juillet 1791; code civil: art. 713 et 768; ordonnance du 1er octobre 1844; loi du 16 juin 1851; décret du 20 mars 1875; loi du 22 décembre 1902; décret du 19 juin 1905; loi du 31 décembre 1917, art. 17; art. 109 de la codification, annexée au décret du 3 juin 1928, des textes qui régissent en Algérie les valeurs mobilières, et décret du 24 décembre 1937).

Produits de l'exploitation des établissements régis ou affermés par l'Etat:

Revenus du domaine de l'Habra et de la Macta.

Ecole nationale d'apprentissage de Dellys (loi du 20 juillet 1837; règlement du 28 novembre 1837 et arrêté ministériel du 20 décembre 1866).

Produit de l'adjudication des chantiers d'alfa (loi du 21 février 1903).

Domaine de l'Algérie (décret du 8 septembre 1933).

Taxe représentative de l'impôt foncier sur les biens loués (décret du 21 décembre 1934). Majoration temporaire (décrets des 17 mai, 8 juillet et 30 novembre 1938).

Redevance au titre de la vente de l'eau délivrée pour les irrigations (décrets des 30 octobre 1935 et 24 février 1938) et redevance de l'usine hydro-électrique de Pontéba.

§ 3. — Produits divers du budget.

Recettes accidentelles à divers titres (lois annuelles de finances).

Trésor.

Valeurs du Trésor restant à rembourser depuis plus de quatre ans.

Sommes déposées à la caisse des dépôts et consignations et acquises à l'Algérie en exécution de l'article 43 de la loi du 16 avril 1895.

Produit de la taxe des brevets d'invention (loi du 5 juillet 1844, décrets des 22 novembre 1923, 13 décembre 1925 et 6 décembre 1926, loi du 28 novembre 1928).

Versement au Trésor des indemnités dues pour incorporation de terrains du domaine public national au domaine des chemins de fer ou au domaine public communal ou départemental.

Contributions directes.

Versement par les bourses et chambres de commerce et par les chambres d'agriculture de leur quote-part dans les frais d'assiette et de perception des contributions perçues à leur profit (décret-loi du 30 octobre 1935).

Versement par les départements et les communes de leur quote-part dans les frais d'assiette des impositions départementales et communales (loi du 29 décembre 1934, art. 15).

Versement par les départements et les communes de leur quote-part dans les frais de perception des impositions départementales et communales (loi du 29 décembre 1934, art. 15, et loi du 31 décembre 1937).

Enregistrement et domaines.

Reversement au Trésor par les conservateurs des hypothèques de la partie de leurs salaires bruts annuels dépassant le maximum prévu par les règlements (décrets du 6 juin 1925 et du 13 août 1935).

Recouvrements poursuivis par l'agent judiciaire de l'Algérie (art. 16 à 20, loi du 29 décembre 1901).

Douanes.

Droits de statistique des phosphates exportés (décret du 25 mars 1898, arrêté gouvernemental du 29 mars 1898; décret du 31 octobre 1924 (art. 21).

Santé publique.

Remboursement des avances faites aux hospices civils par l'Algérie (lois de finances annuelles).

Economie algérienne.

Remboursement des avances consenties aux sociétés coopératives ouvrières de production et de crédit.

Remboursement des avances consenties aux institutions de crédit ou de coopération intéressant l'industrie des pêches maritimes.

Travaux publics.

Dividendes des 3.000 actions de l'Union hydro-électrique de l'Ouest constantinois possédées par l'Algérie.

Dividendes des actions de la société de l'Ouenza appartenant à l'Algérie.

Budget.

Remboursement des avances consenties sur crédits « hors budget, payements à régulariser ».

Produit de la Loterie algérienne.

Annuité de remboursement de la commune de Boufarik sur l'avance de 125.000 fr. qui lui a été consentie en 1925.

Produit des prélèvements exceptionnels et temporaires sur les dépenses publiques (décrets des 16 juillet 1935 et 26 juin 1936).

Redevances de standardisation sur les produits exportés d'Algérie: décret du 23 décembre 1936.

Remboursement des avances faites aux associations syndicales comme conséquence de la garantie qui leur est accordée par l'Algérie pour leurs emprunts.

§ 4. — Ressources exceptionnelles.

Trésor.

Intérêts des fonds libres de l'Algérie dont le placement est autorisé.

§ 5. — Recettes d'ordre.

1° Recettes en atténuation de dépenses

Territoires du Sud.

Remboursement par le budget des territoires du Sud de sa quote-part dans les dépenses relatives aux annuités d'emprunt.

Remboursement par le budget des territoires du Sud de sa quote-part dans les dépenses d'administration générale.

Contribution du budget des territoires du Sud aux dépenses de fonctionnement de l'observatoire de Tamanrasset.

Affaires musulmanes.

Remboursement des frais de rapatriement des indigènes.

Remboursement des frais des enquêtes partielles (loi du 16 février 1897; décrets des 15 novembre 1897, 11 janvier 1901, 18 septembre 1920; loi du 4 août 1926; décret du 19 juin 1928 et arrêté du 28 juin 1928).

Contribution du fonds commun des sociétés indigènes de prévoyance pour la rétribution des agents techniques et comptables desdites sociétés.

Remboursement par le fonds commun des sociétés indigènes de prévoyance des dépenses de personnel de l'inspection de ces sociétés.

Postes, télégraphes et téléphones.

Remboursement par le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones de sa part dans le montant des charges afférentes aux emprunts contractés par l'Algérie et intérêt des avances faites par l'Algérie audit budget pour couvrir les déficits d'exploitation.

Intérêts des avances faites par l'Algérie au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour couvrir les dépenses extraordinaires.

Remboursement des avances faites par l'Algérie au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour couvrir les déficits d'exploitation et les dépenses de la deuxième section.

Intérieur et jeunesse.

Versements effectués par les greffiers des tribunaux de commerce et des justices de paix comme part contributive au payement des commis greffiers.

Remboursement par la Tunisie des frais d'appel des jugements des tribunaux correctionnels français de la régence portés devant la cour d'appel d'Alger.

Redevance sur le montant des emprunts contractés par les organismes d'habitations à bon marché (décrets des 26 décembre 1932 et 28 décembre 1934).

Produit des abonnements et annonces du *Journal officiel* de l'Algérie (contrat avec l'agence Havas, renouvelable annuellement).

Produit des insertions et annonces du *Bulletin officiel des ventes et nantissements de fonds de commerce* (contrat avec l'agence Havas, renouvelable annuellement).

Participation de la ville d'Alger aux dépenses de l'école nationale des beaux-arts d'Alger (contrat du 5 novembre 1881 entre la ville et le ministre de l'instruction publique).

Droits d'inscription à l'école nationale des beaux-arts d'Alger (dépêche du gouverneur général au préfet du 29 avril 1935).

Droits d'entrée pour la visite des musées, collections, sites aménagés, monuments et établissements appartenant à l'Algérie (arrêtés des 14 janvier 1928, 12 février 1936 et 29 janvier 1932).

Participation de la ville d'Alger aux dépenses du musée national d'Alger (délibération du conseil municipal du 6 mai 1927).

Remboursement des avances faites pour les dépenses de contrôle de l'emploi des subventions accordées sur les fonds du produit des jeux et du pari mutuel (arrêté du 17 janvier 1936).

Remboursement par le fonds commun des internats des dépenses de rachat de matériel (décret du 30 septembre 1940).

Contributions diverses.

Produit des amendes et condamnations pécuniaires (décrets des 17 octobre 1874 et 24 novembre 1881; loi de finances du 28 avril 1893; décrets des 4 avril, 6 décembre 1921, 20 mai 1922, 30 novembre 1927, 29 novembre 1928, 30 octobre 1935 et 22 juillet 1937; loi du 26 juillet 1911).

Prélèvements pour remboursement des frais de perception sur le produit des taxes intérieures de l'octroi de mer (ordonnance du 21 décembre 1844, décret du 3 juillet 1857; arrêté gouvernemental du 26 décembre 1881; loi de finances du 8 août 1885, décrets des 30 décembre 1886, 29 décembre 1888, 28 décembre 1889, 23 décembre 1890 et 18 janvier 1899).

Remboursement par les sociétés coopératives de tabacs du traitement et des indemnités des agents détachés dans leurs magasins (décret du 20 avril 1922).

Remboursement par la section algérienne de l'office du blé des dépenses du service des contributions diverses.

Prélèvement du 93/108e sur le produit de la taxe à la mouture.

Produit des amendes, droits divers et recettes accessoires recouvrés au titre du service des blés.

Contribution de la section algérienne de l'office du blé au payement des traitements et des indemnités du personnel des agents techniques et comptables des sociétés indigènes de prévoyance.

Remboursement de la prime de magasinage des céréales panifiables stockées de la récolte de 1941 afférente aux quantités exportées vers la métropole.

Remboursement par les bureaux de bienfaisance et les communes des frais de perception du droit des pauvres (décret du 16 décembre 1921).

Recouvrement des frais de poursuites sur contributions directes (arrêté ministériel du 20 septembre 1850, décrets des 6 décembre 1922, 20 novembre 1927, 29 novembre 1928, 21 décembre 1934 et 30 octobre 1935).

Recouvrement des frais de poursuites sur amendes et condamnations pécuniaires (décrets des 28 mars 1931, 21 décembre 1934, 30 octobre 1935 et 29 octobre 1939).

Participation des communes, syndicats, etc., aux dépenses du service des porteurs de contraintes (décret du 6 décembre 1922, arrêtés des 13 juin 1923 et 8 mai 1936).

Prélèvement du sixième du produit de l'octroi de mer pour dépenses d'enseignement primaire (loi du 19 juillet 1889).

Produits des droits d'examen et de diplôme pour la délivrance du brevet d'expert comptable reconnu par l'Etat (décret du 28 mars 1931) et de géomètre expert (décret du 21 décembre 1934).

Reversement par les comptables et les collectivités publiques des frais de rémunération des commis particuliers des contributions diverses.

Remboursements des avances faites pour frais d'administration et de contrôle des jeux (décrets des 8 avril 1908 et 30 décembre 1925).

Enregistrement et domaines.

Participation des conservateurs des hypothèques aux dépenses du personnel des commis titulaires (arrêtés des 21 avril 1921, 3 juin 1922, 21 mars 1932 et 13 septembre 1935).

Direction du personnel.

Part contributive des départements de l'Algérie dans les dépenses afférentes aux émoluments des archivistes départementaux de l'Algérie.

Trésor.

Participation du trésorier général et des payeurs principaux du Trésor aux dépenses de fonctionnement de la caisse des dépôts et consignations en Algérie.

Produits universitaires.

Rétributions imposées sur les élèves des établissements d'enseignement supérieur et sur les candidats qui se présentent pour y obtenir des grades (lois des 14 juin 1854 et 31 juillet 1867; décrets des 22 août 1854 et 12 août 1867); arrêté du 15 février 1859 imposant aux chirurgiens embarqués à bord des navires expédiés pour la pêche à la morue un droit de certificat d'aptitude et de visa dans une école préparatoire; loi de finances du 31 mars 1903 (art. 43) établissant un droit de 20 fr. pour la délivrance du diplôme de fin d'études secondaires aux élèves des lycées et collèges de jeunes filles.

Enseignement supérieur.

Droits d'immatriculation, d'inscription, de bibliothèque, de travaux pratiques et de laboratoires, d'examens, etc., visés dans les:

Instructions générales prescrites par la loi du 10 juillet 1896; art. 4: constitution des universités.

Décrets du 31 juillet 1897, 14 mars 1923, 22 novembre 1925: perception des droits d'études.

Décrets des 26 février 1907, 22 novembre 1925, 22 septembre 1935: fixation des droits à percevoir dans les facultés et écoles d'enseignement supérieur.

Décret du 14 avril 1909: fixation des droits à percevoir en vue des titres universitaires initiaux à l'Algérie.

Loi du 30 décembre 1909 constituant en université les écoles d'enseignement supérieur d'Alger.

Lois de finances des 13 juillet 1925 et 8 juillet 1935; décrets-lois du 10 août 1935; loi du 21 mars 1936.

Et à percevoir des aspirants aux diplômes suivants:

Baccalauréat de l'enseignement secondaire (décrets des 31 mai 1902, 7 août 1927, 27 juillet 1931);

Capacité en droit (décrets des 15 décembre 1906 et 26 février 1907);

Licence en droit (décrets des 7 juin 1906, 26 février 1907, 22 novembre 1925);

Doctorat en droit (décrets des 1er août 1895, 26 février 1907, 22 novembre 1925);

Certificat de législation algérienne, tunisienne et marocaine, droit musulman et coutumes indigènes et certificat supérieur (règlement d'administration publique des 8 janvier 1881, 24 juillet et 14 septembre 1882);

Certificat d'études administratives de droit (arrêté du ministre de l'instruction publique du 18 octobre 1912);

Doctorat en médecine (loi du 10 septembre 1924; décrets des 30 septembre 1935 et 22 novembre 1935);

Doctorat en médecine (mention université) (arrêté ministériel du 6 janvier 1911);

Diplôme de pharmacien (décret du 26 juillet 1909, lois des 5 août 1916 et 8 mars 1929; décret du 1er mai 1937).

Diplôme supérieur de pharmacie (arrêté ministériel du 12 juillet 1878);

Doctorat de l'université (mention pharmacie) (arrêté ministériel du 6 janvier 1911);

Règlement d'administration publique du 3 août 1880 concernant l'examen de validation de stage des pharmaciens.

Diplôme de sage-femme (loi du 5 août 1916, décret du 9 janvier 1917, arrêté du 11 janvier 1917);

Certificat d'aptitude d'herboriste (lois des 5 août 1916 et 19 août 1920).

Diplôme de médecin colonial de l'université d'Alger (arrêté ministériel du 11 juillet 1923);

Diplôme d'hygiène de l'université d'Alger (arrêté ministériel du 11 juillet 1923);

Diplôme de chirurgien-dentiste (décret du 26 avril 1931);

Certificats de P. C. B., de P. C. B. supérieur (décrets des 14 février 1894 et 26 février 1907, loi de finances du 30 juin 1933, art. 50).

Certificats d'études supérieures de sciences. Licence ès sciences (décrets des 28 avril 1897 et 26 février 1907, loi de finances du 30 juin 1933).

Diplôme d'études supérieures de sciences (arrêté ministériel du 15 décembre 1933);

Diplôme d'ingénieur-docteur (décret du 13 janvier 1931);

Doctorat ès sciences (Etat) (décret du 16 janvier 1918);

Doctorat ès sciences (Université) (arrêté ministériel du 30 septembre 1919);

Diplôme de chimiste (arrêté ministériel du 4 novembre 1931);

Diplôme de géologue minéralogiste (arrêté ministériel du 6 décembre 1913);

Certificat d'études d'électricité industrielle (arrêté ministériel du 6 décembre 1913);

Brevet d'arabe, diplôme d'arabe, brevet de berbère, diplôme de berbère (décrets des 2 février 1882, 24 août 1885 et 23 juin 1932).

Certificat d'études supérieures de lettres (décret du 2 mai 1921);

Licence ès lettres (décrets des 2 mai 1921 et 2 septembre 1933);

Doctorat ès lettres (Etat) (décrets des 28 juillet 1908, 26 février 1907 et 22 novembre 1908).

Doctorat ès lettres (Université) (arrêté ministériel du 6 avril 1914);

Diplôme d'études universitaires (étrangers) (arrêté ministériel du 29 avril 1914).

Certificat d'études françaises (étrangers) (arrêté ministériel du 29 avril 1914).

Reversements de fonds sur les dépenses du budget de l'Algérie:

Divers (décret du 16 janvier 1902, art. 59).

Remboursement par les agents retraités des avances qui leur ont été consenties en attendant le payement des premiers arrérages de leur pension (décret du 16 juillet 1907, art. 26).

Douanes.

Versements effectués par divers à titre de quote-part dans les traitements et indemnités des agents chargés de la perception des taxes de péage ou de la surveillance des entrepôts.

Remboursement par la métropole des frais de traitement et indemnités des agents du service des douanes assurant la visite, à Alger, des bagages des voyageurs se rendant d'Algérie en France.

Remboursement par la Tunisie de la moitié des dépenses de personnel des douanes de la gare de Rhilane, sur la ligne du Kouif à Kalaa-Djerda.

Produit de la taxe de visite sanitaire des animaux à l'importation et à l'exportation (décrets des 12 novembre 1887, art. 27 et 28, 18 février 1889, 18 août 1903, loi du 29 décembre 1904, art. 15, décrets des 26 avril 1913, 2 décembre 1920, 22 février 1924, 9 décembre 1926, 22 novembre 1927 et 24 décembre 1937).

Frais de contrôle et d'analyse des semences fourragères importées et exportées (loi du 1er août 1905 et décret du 10 février 1929).

Taxe de désinfection des végétaux, produits divers et alimentaires (décrets des 25 janvier, 22 novembre 1909, 14 mai 1910 et 24 décembre 1937).

Frais de perception de la taxe perçue sur les rhums coloniaux et étrangers. (Décret du 21 septembre 1935).

Frais de désinfection des graines de coton importées en Algérie (décrets des 2 septembre 1912 et 16 mai 1913).

Remboursement par l'Ofalac des frais de traitement et d'indemnité des agents du service des douanes chargés de la perception des redevances sur les produits standardisés.

Redevance pour frais de contrôle de la production des semences de céréales sélectionnés (décret du 24 décembre 1938).

Sécurité générale.

Produit des maisons centrales de force et de correction (code pénal, art. 15, 21 et 40; loi de finances du 19 juillet 1845, art. 10; décrets des 25 février 1852 et 23 novembre 1893).

Remboursement par le budget métropolitain des frais d'entretien des condamnés ayant commis leur crime ou délit sur le territoire de la Métropole.

Remboursement par les Territoires du Sud, colonies ou pays de protectorat des frais de transport et d'entretien des détenus provenant de ces pays.

Contingents des communes pour le fonctionnement des polices d'Etat.

Versement par la chambre de commerce d'Alger de sa part contributive dans les dépenses de la police d'Etat.

Produit des visites sanitaires (contrôle de la prostitution dans les villes dotées de la police d'Etat).

Part contributive de la Métropole dans les dépenses d'installation et de fonctionnement des centres de séjour surveillé.

Produit des cantines des établissements pénitentiaires administrés en régie.

Remboursement par la Métropole des dépenses du corps civil des Douair.

Santé publique et famille.

Part contributive des communes dans les dépenses du service médical de la santé publique (lois de finances annuelles).

Remboursement par les communes (malades domiciliés), les malades aisés, le service des douanes, le service des forêts, des frais de traitements des malades admis dans les hôpitaux militaires (décrets des 23 décembre 1874 et 24 mars 1928).

Frais de pension et de trousseau des élèves de l'école des sourds-muets (arrêté du 20 avril 1939).

Frais de pension des enfants admis au préventorium de Matifou (arrêté du 10 février 1933).

Recouvrements opérés sur les frais de traitement des malades indigents supportés par l'Algérie (décret du 22 décembre 1931).

Remboursement des frais de traitement dans les hôpitaux indigènes (décret du 23 décembre 1874; décret du 24 mars 1928).

Remboursement par les hôpitaux des traitements et indemnités diverses du personnel administratif de l'Assistance publique.

Travaux publics.

Participation des départements algériens et des communes aux dépenses de personnel pour l'entretien des routes départementales et des chemins vicinaux.

Annuités de remboursement des compagnies de navigation sur les avances reçues pour l'aménagement des moyens de transport en vrac des vins d'Algérie vers la métropole.

Redevances des concessionnaires d'usines hydroélectriques construites par l'Algérie (art. 44 des cahiers des charges).

Redevance des distributeurs d'énergie électrique (loi du 31 décembre 1940).

Remboursement des frais d'études agrologiques effectuées pour les particuliers par le service des irrigations.

Subvention de la métropole pour participation au service de la garantie d'intérêt des chemins de fer d'intérêt général (lois des 23 juillet 1904 et 3 janvier 1920).

Remboursement des frais de contrôle et de surveillance des chemins de fer et des tramways.

Participation forfaitaire du budget du département d'Alger aux déficits d'exploitation du réseau des C. F. R. A. racheté par l'Algérie (loi du 3 mars 1938).

Remboursement des frais de contrôle des distributions d'énergie électrique (décrets des 14 octobre 1909, 9 mars 1914, 5 novembre 1926 et 29 mars 1929 étendant à l'Algérie les lois et décrets concernant les distributions d'énergie électrique; décret-loi du 16 juillet 1935 sur le nouveau régime de l'électricité, étendu à l'Algérie par décret-loi du 30 juillet 1935; décret-loi du 30 octobre 1935, étendu à l'Algérie par décret du 12 septembre 1936).

Remboursement des frais de contrôle des concessions de chutes d'eau (lois des 16 octobre 1919 et 18 avril 1924).

Produit de la vente de la carte géologique.

Remboursement par la chambre de commerce de Philippeville d'une partie du traitement et des indemnités du lieutenant du port.

Participation des chambres de commerce et autres collectivités aux dépenses de fonctionnement de l'école de navigation d'Alger.

Produit de la vente des étiquettes pour la salubrité des huîtres (arrêtés des 16 mai 1938 et 3 février 1940).

Remboursement par les chemins de fer algériens des versements faits par l'Algérie en application de l'article 14 (B) du décret du 31 décembre 1938 sur l'organisation des chemins de fer algériens.

Remboursement par le réseau des chemins de fer algériens des charges des emprunts contractés par l'Algérie pour l'exécution des travaux complémentaires (décret-loi du 31 décembre 1938).

Taxes sur les transports routiers (décrets des 24 décembre 1938 et 23 novembre 1939; arrêtés des 13 février, 1er, 19 décembre 1939, et du 31 décembre 1941).

Amendes versées par les entrepreneurs de transports de voyageurs.

Droit pour la délivrance des procès-verbaux de réception des véhicules automobiles (décret du 21 décembre 1934).

Remboursement par les départements d'Alger et d'Oran et les communes de ces départements des dépenses de personnel (traitement et indemnités) des ponts et chaussées mis à leur disposition pour assurer le service des travaux départementaux et communaux (bâtiments et vicinalité).

Economie algérienne.

Frais de scolarité, de pension et de trousseau et bénéfices d'exploitation; institut agricole d'Algérie et écoles d'agriculture (loi du 14 décembre 1905, art. 18); Institut industriel et écoles d'industrie.

Recettes du laboratoire de chimie agricole et industrielle d'Alger (décret du 21 février 1920).

Part contributive des communes dans les dépenses du service de l'élevage (décret du 12 novembre 1887, art. 41).

Remboursement par les intéressés des doses de vaccin anticlaveleux inutilisées (loi du 27 décembre 1923, art. 17).

Recouvrement, à titre de pénalité, en cas de défaillance des intéressés, des frais exposés pour la lutte contre les sauterelles (art. 4 de la loi du 25 septembre 1919).

Remboursement des prêts de semences consentis aux cultivateurs indigènes.

Participation de la caisse des prêts agricoles aux traitement et indemnités de son directeur.

Produit de la vente des publications du service central de statistique.

Produit de la vente de copies de plans par le service topographique.

Produit de la taxe sur les diplômes délivrés par l'école supérieure de commerce d'Alger (loi de finances du 28 décembre 1895, art. 29).

Produit de la vente des objets confectionnés dans les établissements d'enseignement technique.

Droits de vérification des poids et mesures. (ordonnance du 26 décembre 1842, décrets des 30 décembre 1897, 7 juillet 1908, 13 janvier, 9 et 14 mars 1916, 7 décembre 1920, 10 janvier 1926, 23 mars 1932, 22 décembre 1933, 24 décembre 1937 et 14 avril 1940).

Taxe sur le contrôle de la main-d'œuvre étrangère (décrets des 24 décembre 1938 et du 22 décembre 1939).

Produit de la vente des publications du service cartographique (décision du 28 avril 1923).

Part contributive de la métropole dans les dépenses de fonctionnement des camps de travailleurs étrangers.

Produit des retenues pour frais d'entretien des travailleurs étrangers.

Remboursement, par la section algérienne de l'office national interprofessionnel des céréales, des émoluments des conseillers agricoles affectés aux comités départementaux.

Produit de la vente du *Bulletin des prix* et des abonnements.

Finances.

Produit des amendes et condamnations en matière de contrôle des prix.

Remboursement par le budget annexe de la pharmacie centrale d'approvisionnement de la santé publique des avances reçues pour couvrir les déficits d'exploitation.

Remboursement par les communes des annuités des prêts qui leur ont été consentis pour l'exécution des travaux dans les conditions des décrets des 30 juin 1937 et 24 mai 1938 relatifs à une avance exceptionnelle de 26 millions à l'Algérie.

Remboursement par les communes des annuités des prêts qui leur ont été consentis sur le produit de l'emprunt 5 p. 100 1941 contracté par l'Algérie.

2° Recettes d'ordre proprement dites

Budget.

Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public (loi du 6 juin 1843, art. 13).

Versement par la caisse des dépôts et consignations du montant des dégrèvements concernant les centimes additionnels du fonds de garantie.

Fonds de concours pour études et travaux connexes intéressant l'industrie minière en Algérie et pour les institutions d'assistance et de prévoyance au profit des ouvriers mineurs et de leur famille.

Prélèvement sur le fonds de réserve pour la couverture des découverts des exercices réglés.

Prélèvement sur le compte hors budget « Travaux de défense nationale, crédit à reporter » (art. 19, loi du 31 décembre 1939).

Recettes extraordinaires.

Budget.

Produit de l'emprunt autorisé par les lois du 23 juillet 1921, 16 avril 1932, 22 juillet 1932, l'article 10 de la loi du 31 décembre 1937, l'article 7 de la loi du 31 décembre 1938, l'article 5 du décret-loi du 24 juin 1939, l'article 11 de la loi du 31 décembre 1939 et les lois annuelles de finances.

Produit de la vente des terrains militaires rachetés en bloc par l'Algérie.

Produit des cessions de blé consenties sur le stock constitué en application de la loi du 24 décembre 1934.

Prélèvement sur les fonds de concours pour dépenses d'intérêt public.

Produit des emprunts autorisés par l'article 16 de la loi du 31 décembre 1938 (routes nationales) et l'article 15 de la loi du 31 décembre 1939 (chemins vicinaux).

Produit de l'emprunt autorisé par l'article 16 de la loi du 31 décembre 1937, l'article 13 de la loi du 31 décembre 1938, l'article 12 de la loi du 31 décembre 1939 et l'article 9 de la loi du 31 décembre 1940 (irrigations).

Produit de l'emprunt autorisé par l'article 14 de la loi du 31 décembre 1937, l'article 11 de la loi du 31 décembre 1938, l'article 14 de la loi du 31 décembre 1939 et l'article 9 de la loi du 31 décembre 1940 (travaux des postes, télégraphes et téléphones).

Produit de l'emprunt autorisé par l'article 15 de la loi du 31 décembre 1937 et l'article 12 de la loi du 31 décembre 1938 (réfection du poste de radiodiffusion d'Alger).

Produit des emprunts autorisés par les lois annuelles d'autorisation de recettes du budget spécial pour les travaux complémentaires des chemins de fer et les achats de matériel roulant.

Produit de l'emprunt autorisé par l'article 26 de la loi du 29 décembre 1934, l'article 26 de la loi du 31 décembre 1935, l'article 22 de la loi du 31 décembre 1937 et l'article 18 de la loi de finances pour l'exercice 1940 (réparation de dommages).

Produit de l'emprunt autorisé pour la construction des casernements de la garde républicaine mobile (lois des 29 décembre 1934, art. 27; 31 décembre 1936, art. 14; 31 décembre 1937, art. 17; 31 décembre 1938, art. 14; 31 décembre 1939, art. 16 et 31 décembre 1940, art. 9).

Produit de l'emprunt autorisé par l'article 18 de la loi du 31 décembre 1937, l'article 15 de la loi du 31 décembre 1938, l'article 17 de la loi du 31 décembre 1939, l'article 1er de l'arrêté du 9 août 1940 et l'article 9 de la loi du 31 décembre 1940 (défense passive).

Produit de l'emprunt autorisé par l'article 11 de la loi du 31 décembre 1940 et l'article 3 de la loi du 23 août 1941 (chômage).

Produit de l'emprunt autorisé par l'article 2 de la loi du 23 août 1941 (équipement sportif de l'Algérie).

Produit de l'emprunt autorisé par l'article 2 de la loi du 23 août 1941 (travaux exceptionnels à des écoles d'agriculture, etc.).

Produit de l'emprunt autorisé par l'article 2 de la loi du 23 août 1941 (casernements de gendarmerie).

Produit net de l'emprunt 5 p. 100 1941 de 250 millions autorisé par la loi du 31 décembre 1940 (prêts aux communes).

Prélèvements sur la caisse de réserve de l'Algérie (fonds indisponible de 10 millions, article 13 de la loi du 19 décembre 1900).

Prélèvement sur le produit de la surtaxe spéciale temporaire perçue sur les ventes au public de l'énergie électrique (décret-loi du 14 juin 1938, article 22 de la loi du 31 décembre 1939 et article 17 de la loi de finances du 31 décembre 1940).

Remboursement par la société concessionnaire des frais de construction du barrage nécessaire à l'équipement électrique de la Petite Kabylie.

Produit du travail des groupements de travailleurs étrangers organisés.

Remboursement d'avances consenties pour la réparation des dommages causés par le séisme de la vallée du Chéliff et de la région de Guelma.

Prélèvement sur le produit des titres de rente remis en payement de la contribution sur les bénéfices de guerre (lois annuelles de finances).

Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public.

Participation du budget ordinaire aux charges du budget extraordinaire (lois annuelles de finances).

Reliquat du compte de la caisse des céréales instituée par le décret du 18 septembre 1918.

Recettes à effectuer en application de l'article 8 du décret du 16 août 1920 (régime des céréales).

Remboursement par les sociétés indigènes de prévoyance et les communes des avances qui leur ont été consenties sur les crédits de l'ancienne section XI.

Remboursement par les œuvres de prévoyance sociale des avances à elles consenties sur les crédits de l'ancienne section XI.

Prélèvement sur le solde disponible de la caisse du centenaire.

Remboursement des avances consenties aux victimes des inondations d'Oranie en novembre 1927 sur les crédits du chapitre 1er de l'ancienne section XI *bis*.

Produit de l'emprunt de 350.000 fr. autorisé par l'article 30 de la loi du 31 décembre 1935 et l'article 13 de la loi du 31 décembre 1936.

Part revenant à l'Algérie sur le prix de location des navires rapides en application de l'article 1er § 2 de la loi du 4 avril 1936.

Remboursement par les établissements des avances reçues pour le développement de la production industrielle en Algérie.

Produit de l'emprunt autorisé par les lois des 23 juillet 1921, 16 avril et 22 juillet 1932.

Produit des pénalités infligées aux contrevenants aux restrictions de l'usage du gaz et de l'électricité (arrêtés des 3 septembre, 16 octobre, 7 novembre 1940).

Produit des avances de 15 et 11 millions consenties à l'Algérie par la caisse de crédit aux départements et aux communes en exécution du décret du 30 juin 1937 et du 24 mai 1938.

Fonds de concours de la métropole pour l'exécution d'un programme de grands travaux d'utilité publique destinés à combattre et à prévenir le chômage (décrets des 19 avril, 30 septembre, 15 et 29 octobre 1937).

II. — Droits, produits et revenus dont la perception est autorisée, pour l'exercice 1942, conformément aux lois existantes, au profit des départements, des communes, des établissements publics et des communautés d'habitants dument autorisées

Droits de péage qui seraient établis:

1° Conformément à la loi du 14 floréal an X (4 mai 1802), pour concourir à la construction ou à la réparation des ponts, écluses ou ouvrages d'art à la charge de l'Algérie, des départements ou des communes;

2° Conformément à la loi du 24 mai 1834, pour correction de rampes sur les routes nationales ou départementales.

Allocations accordées aux officiers et maîtres de port en vertu des règlements particuliers des ports, homologués par le ministre des travaux publics (article 3 du décret du 15 juillet 1854).

Taxes locales de péage perçues dans les ports maritimes pour assurer le service des emprunts contractés en vue de subvenir à l'établissement, à l'amélioration ou au renouvellement des ouvrages et de l'outillage public de ces ports et de leurs accès, ainsi qu'à certaines dépenses d'exploitation et d'entretien (loi du 23 février 1941 et décret du 18 octobre 1941);

a) Taxes sur les navires, les marchandises et les voyageurs;

b) Taxes sur le produit du poisson débarqué;

c) Taxes de séjour sur les navires et les marchandises à raison de leur séjour dans le port au delà d'un certain délai.

Surtaxes locales temporaires à percevoir pour assurer le service des emprunts contractés en vue de l'établissement, de la transformation ou de l'amélioration d'une gare ou halte de chemin de fer d'intérêt général (loi du 26 octobre 1897, art. 1er).

Rétributions imposées sur les élèves des facultés de l'université d'Alger et sur les candidats qui se présentent pour y obtenir des grades. Voir les lois et règlements indiqués au paragraphe « Droits, produits et revenus dont la perception est autorisée au profit du budget de l'Algérie. — Recettes d'ordre. — Produits universitaires ». Loi du 28 juillet 1893 établissant les droits à exiger des étudiants qui se font inscrire aux conférences facultatives dans les facultés de droit. Règlement A. P. du 31 juillet 1897 sur les droits à percevoir au profit des universités. Loi de finances du 30 mai 1899, art. 23, autorisant au profit des universités la perception de rétributions pour études et examens en vue des titres scientifiques institués par elles. Décret du 22 juillet 1897, art. 2: recettes du budget ordinaire des universités. Produits des opérations autorisées pour le compte des particuliers dans les laboratoires des facultés et écoles et dans les observatoires des universités.

Rétribution pour frais de visite des aliénés placés volontairement dans les établissements privés. Art. 9 de la loi du 30 juin 1838 et 29 de la loi du 25 juin 1841; décret du 5 octobre 1878.

Droits de pesage, mesurage et jaugeage (loi du 5 avril 1884).

Droits d'expédition d'anciennes pièces ou d'actes de la préfecture déposés aux archives. Lois des 27 messidor an II, art. 37 et 29 décembre 1888, art. 2, relèvement des tarifs, décret du 28 mars 1931.

Droits de péage des bacs et passages d'eau sur les routes et les chemins à la charge des départements d'après les tarifs fixés par les conseils généraux. Décret du 23 septembre 1871, art. 46, 13°.

Frais d'analyse et d'essais effectués par les laboratoires départementaux; loi de finances du 28 avril 1893;

Droits de voirie dont les tarifs ont été approuvés par le gouvernement sur la demande et au profit des communes. Loi du 5 avril 1884.

Dixième du prix des billets d'entrée dans les spectacles et les concerts quotidiens. Loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796) et art. 9 de la loi du 16 juin 1840, décret du 21 décembre 1921; 5 p. 100 sur la recette brute des concerts non quotidiens. Loi de finances du 3 août 1875, art. 23.

Quart de la recette brute dans les lieux de réunion ou de fête où l'on est admis en payant. (Loi du 8 thermidor an V, 20 juillet 1795).

Redevances pour frais de contrôle des distributions d'énergie électrique et pour occupation du domaine public (décrets des 14 octobre 1909 et 9 mars 1914, 5 novembre 1926 et 29 mars 1929 étendant à l'Algérie les lois et décrets concernant les distributions d'énergie électrique; décrets-lois des 30 juillet 1935 et 12 septembre 1936).

Droits de places perçus dans les halles, foires, marchés, abattoirs, d'après les tarifs dûment autorisés. (Loi du 5 avril 1884).

Taxes d'abatage (arrêté du 28 juillet 1842, décret du 7 août 1856, loi du 5 avril 1884, art. 133, décret du 13 janvier 1900).

Droits de stationnement et de location sur la voie publique, sur les ports, rivières et autres lieux publics. (Loi du 5 avril 1884).

Taxes perçues, à raison des services rendus, pour l'exploitation des ports de mer, des fleuves et rivières navigables ou des canaux, par les départements, les villes, les chambres de commerce, les établissements publics et les particuliers à ce autorisés par des lois et par des décrets rendus en conseil d'Etat.

Droits d'inhumation et de concessions de terrains dans les cimetières. Décrets organiques du 23 prairial an XII (12 juin 1804), 18 août 1811, 24 mai 1851, 6 décembre 1853, loi du 5 avril 1884).

Recouvrement de subventions provisoires comme fonds de roulement à la disposition des hôpitaux et hospices (lois de finances annuelles).

Recettes spéciales et accidentelles à différents titres.

Droits de dépôts dans les chambres funéraires et pour l'incinération des corps. (Loi du 17 juillet 1889, art. 29).

Octroi de mer municipal. (Ordonnance du 21 décembre 1841; décrets des 26 décembre 1884, 27 juin 1887, 28 décembre 1906, 20 décembre 1907, 29 décembre 1911, 27 décembre 1912, 30 juin 1917, 6 décembre 1918, 15 janvier, 16 décembre 1921, 21 décembre 1923, 18 septembre 1928, 18 décembre 1929, 31 décembre 1931, 30 décembre 1933, 8 février 1937 et 28 août 1940).

Taxes communales sur les spectacles (décret du 16 décembre 1920).

Frais de poursuites engagés par les porteurs de contraintes attachés à des recettes spéciales.

Taxes spéciales dans les stations hydrominérales et climatiques. (Lois du 13 avril 1910 et du 24 septembre 1919 et décret du 4 mai 1920).

Taxe additionnelle au droit d'enregistrement sur les mutations de propriété, à titre onéreux, de fonds de commerce et de clientèle (art. 48 à 51 de la codification annexée au décret du 18 juin 1933 des textes concernant l'application des droits d'enregistrement en Algérie).

Permis de chasse (art. 140 de la codification annexée au décret du 13 juin 1929 des textes qui régissent en Algérie l'impôt du timbre; décrets des 23 mars 1932, 21 décembre 1934 et 31 octobre 1936).

Retenues et prélèvements de toute nature effectués au titre des pensions civiles sur les traitements des fonctionnaires et agents coloniaux entrés en fonctions avant le 1er janvier 1901 et non tributaires de la caisse des retraites créée par la loi du 30 décembre 1903 (décret du 30 janvier 1907).

Retenues et autres produits perçus en exécution du décret du 16 juillet 1907 sur les pensions civiles.

Droits de visite sanitaire des filles soumises (ordonnance du 2 janvier 1846 et art. 133, § 14, de la loi du 5 avril 1884).

Budget annexe des postes, des télégraphes et des téléphones.

1° Produits des postes

Taxes des lettres, cartes postales, papiers d'affaires, journaux, échantillons et imprimés de toute nature et droit de transport des valeurs déclarées. Lettres et boîtes (Services intérieur, franco-colonial et international) : Décret du 2 messidor an XII (art. 1er); lois des 25 janvier 1873, 3 août 1875 (art. 6), 6 avril et 26 décembre 1878, 7 avril 1879 et 20 avril 1882; décrets des 10 mai 1879, 10 août, 7 novembre 1882; 1er mars 1884; 17 mars 1887; lois des 9 avril 1887 et 29 mars 1889 et décret du 27 septembre 1889; loi du 26 janvier 1892 et décret du 5 mars 1892; lois des 25 mars et 13 avril 1892 (art. 5); loi du 20 juillet 1892 et décret du 13 août 1892; loi de finances du 16 avril 1895 (art. 25); lois des 27 décembre 1895, 21 décembre 1897 et 8 avril 1898 (art. 2); décret du 24 février 1898; loi du 7 juillet 1899; décrets des 31 juillet 1899, 24 février et 10 décembre 1901; loi de finances du 30 mars 1902 (art. 22 et 28); décret du 4 mai 1903; loi de finances du 30 décembre 1903 (art. 6); décrets des 10 mars, 20 et 23 novembre 1905; loi du 6 mars 1906; loi de finances du 30 janvier 1907 (art. 30); loi du 29 avril 1908; décrets du 2 mai 1908; loi de finances du 26 décembre 1908 (art. 21); décret du 14 mars 1910; loi de finances du 8 avril 1910 (art. 44 à 48 et 52); décrets des 13 avril, 3 et 5 mai 1910; 6 décembre 1912; loi du 24 décembre 1912; décret du 17 mai 1913; loi de finances du 30 juillet 1913 (art. 21 et 23); décrets des 9 août 1913; 26 janvier 1914; 8 et 22 décembre 1915; 28 janvier, 2 février, 22 mars, 11 août, 9 octobre 1916; loi du 30 décembre 1916; décrets des 7 février, 19 septembre, 5 octobre 1917 et 29 décembre 1918; loi de finances du 12 août 1919, articles 8, 9, 10 et 11; décrets des 28 décembre 1919 et 7 janvier 1920; loi du 29 mars 1920; décret et arrêté du 29 mars 1920; décret du 28 octobre 1920; loi et décret du 30 mars 1921 (convention internationale de Madrid), décrets des 19 mai 1921 et 18 avril 1922; carnets de timbres-poste (loi de finances du 17 avril 1906); décret du 23 mai 1907; loi du 14 août 1907; décret du 28 août 1907; loi de finances du 13 juillet 1911; décrets des 14 septembre 1914 et 19 septembre 1917; loi et arrêtés du 30 juin 1922; décrets des 7 mars et 31 juillet 1923, loi du 22 mars 1924; décret du 27 mars 1924; décret du 15 décembre 1924; décrets des 7 avril et 8 juillet 1925; loi du 13 juillet 1925 (art. 156 et 158); loi du 9 août et décret du 15 septembre 1925 (convention internationale de Stockholm); décrets des 7 octobre et 13 décembre 1925; décrets des 26 janvier, 24 mars, 29 mars, 12 mai, 8 juin 1926, décrets des 12 juin et 17 juillet 1926 (exécution convention internationale de Stockholm), décrets des 7 septembre, 5 août, 9 novembre et 17 décembre 1926, des 19 février, 23 mars 1927, des 4 janvier et 28 novembre 1928, 15 et 31 janvier et 15 mars 1929; 7 février 1930; loi de finances du 16 avril 1930 (art. 86 à 91, 95 et 96); décret du 28 mars 1931 (art. 1er à 6), du 23 mars 1932, du 20 juillet 1932 (convention internationale de Londres du 28 juin 1929); décrets du 26 décembre 1932, du 21 décembre 1934). Envoi des copies manuscrites destinées à l'impression dans les journaux (décrets des 30 octobre 1935, 22 février 1936 et 22 juillet 1937; décrets des 19 janvier, 11 avril, 8 juillet, 30 et 31 août 1937, 15 février 1938). Recherches dans les documents pour le public (décrets du 24 décembre 1938). Abonnements aux boîtes de commerce: décret du 21 novembre 1935)

Relèvement des taxes postales (décret du 25 novembre 1939).

Surtaxes applicables aux correspondances transportées par avions : lois de finances des 29 avril 1926 (art. 68), 16 janvier et 28 avril 1927, 4 octobre 1928; décrets des 31 janvier, 3 février, 7 mai, 23 mai, 4 juin, 4 juillet, 7 et 22 novembre (régime intérieur algérien) et 21 décembre 1929; des 27 avril, 30 juin et 20 juillet 1930; des 28 mars, 21 avril, 29 juillet et 25 août 1931, des 24 mars, 27 avril, 26 mai et 6 août 1932; du 17 mars 1933 (convention internationale de Londres du 28 juin 1929) et du 25 juin 1933. Décrets des 1er septembre et 11 décembre 1935; arrêtés des 30 décembre 1935, 20 janvier, 28 mars et 6 mai 1936; décret du 24 décembre 1937; arrêtés des 8 décembre 1937, 31 janvier, 8 juin, 10 août et 6 septembre 1938 et 13 mai 1939; arrêté du 23 mai 1941).

Taxes perçues par l'Etat pour le transport des colis postaux : loi du 3 mars 1881; décrets des 19 avril 1881, 14 septembre 1887; 29 mars et 23 novembre 1889, 26 août 1890, 26 mai 1891; loi du 12 avril 1892; décrets des 27 juin, 1er septembre, 22 novembre et 28 décembre 1892, 23 septembre 1893, 27 décembre 1894, 14 mai, 19 novembre et 9 décembre 1895; 5 janvier, 4 février et 16 avril 1897; loi du 17 juillet 1897; décrets des 28 juillet, 5 septembre 1897, 30 janvier 1898; loi du 8 avril 1898; décrets des 26 avril, 26 mai, 17 novembre, 17 et 26 décembre 1898, 25 février, 24 mars, 25 avril et 15 novembre 1899; 28 janvier, 20 avril et 20 juin 1900, 12 mai, 26 juillet, 23 août, 5 septembre, 7 et 13 décembre 1901, 28 mai, 24 août et 29 décembre 1902, 5 octobre 1903; 18 mars, 2 mai, 3 juillet et 11 octobre 1904, 24 février et 12 novembre 1905, 13 et 14 février, 7 mars, 12 et 20 juillet, 16 octobre et 8 décembre 1906; loi du 14 août 1907; décrets des 28 août 1907, 20 février, 26 novembre et 3 décembre 1909, 24 juin 1910, 24 octobre et 30 décembre 1911; 9 et 17 février, 1er, 2, 11, 19, 28 et 31 mars, 12 mai, 17 juin, 22 août, 4 septembre et 5 octobre 1912; 4 et 13 mars, 24 avril, 6 mai, 11 juin, 30 août, 15 octobre et 5 novembre 1913; 11 février, 9 mars, 14 et 15 novembre 1914, 2 février, 4 mars, 10 juin, 7 septembre, 22 septembre, 30 septembre et 24 novembre 1915; 4 janvier, 2 et 29 février, 14 mars, 27 mai, 20 juin, 4 septembre 1916, 29 mars, 12 octobre, 1er décembre 1917, 5 janvier, 30 mai, 12 juillet, 31 août, 29 et 30 octobre 1918, 21 janvier, 30 avril, 12 juin et 8 décembre 1919; lois et décrets du 20 mars 1921 (convention internationale de Madrid); décrets des 2 et 22 juillet 1921; 15 décembre 1921; 26 et 28 mars, 28 avril, 29 mai, 27 juin, 1er août, 22 août, 23 septembre, 29 octobre et 27 novembre 1922; 25 janvier, 28 février, 30 mars, 18 juillet, 25 septembre, 24 octobre, 23 novembre 1923; 3 janvier, 26 février, 31 mars, 6 juin, 1er juillet, 29 août, 30 septembre et 25 novembre 1924, 24 janvier, 2 mars, 25 avril, 1er mai, 15 septembre (convention de Stockholm); 2, 9 et 29 octobre, 22 décembre 1925, 2 mars, 24 mars, 20 mars, 12 mai, 12 et 14 août, 21 et 30 septembre, 31 octobre et 23 décembre 1926, des 7 février, 9 avril, 26 avril, 18 juin, 15 juillet, 1er août, 17 septembre, 2 et 24 décembre 1927, décrets des 31 janvier, 25 mars, 5 et 26 mai, 28 juin, 27 juillet, 2 et 30 septembre, 3 et 26 novembre, 20 décembre 1928, 25 janvier, 27 février, 27 mars, 29 mai, 26 et 27 juin, 2 et 28 juillet, 9 et 27 septembre, 7 et 22 novembre 1929, décrets des 17 février, 11 et 25 avril, 25 juillet, 27 août, 4 et 26 novembre, 31 décembre 1930; décrets des 22 janvier, 27 février, 27 avril, 11 mai, 1er juin, 25 juin, 2 et 25 août, 27 septembre, 24 octobre et 28 novembre 1931; des 30 janvier, 24 mars, 28 mai, 20 juillet (convention internationale de Londres du 28 juin 1929), 21 août et 18 novembre 1932, arrêté du 29 novembre 1932

(convention du 1er septembre 1932) ; décrets des 26 décembre 1932, 21 janvier, 23 mars, 22 juin, 23 octobre, 22 novembre, 23 décembre 1933, 21 janvier, 21 décembre 1934, 22 mai, 20 juin, 29 juillet, 26 août, 4 octobre, 29 décembre 1936, 1er avril, 28 mai, 2 juillet 1937, 3 et 22 février, 7 avril, 9 avril, 27 mai, 28 et 29 juin 1938, 11 janvier, 25 février, 7 et 11 avril 1939 ; décret du 19 juillet 1941).

Taxe de transport des gares aux bureaux de poste et vice-versa : arrêté du 27 juin 1929.

Contribution des communes aux frais d'exploitation des établissements de facteur-receveur, de loyers des bureaux de poste et de télégraphe, des recettes municipales, d'exploitation de bureaux succursales et de recettes auxiliaires municipales et redevances pour concessions de boîtes aux lettres particulières. (Décision du ministre des finances du 3 mars 1877 ; décisions organiques des 30 mars et 15 juin 1879 ; décision ministérielle du 30 avril 1885 ; décrets des 7 avril 1887 et 16 octobre 1895 ; loi du 7 et décrets du 31 juillet 1899 et du 23 mars 1927).

Redevances versées par les communes pour le remboursement des dépenses payées aux compagnies de chemins de fer à l'occasion de la présentation par leurs agents des boîtes mobiles installées aux gares. — Produits des sous-locations de locaux anciennement occupés par l'administration. — Contributions payées par divers pour participation aux dépenses occasionnées par l'organisation de certains services de transport de dépêches. (Loi de finances du 22 avril 1905).

Abonnements pour retrait des correspondances au guichet : décret du 29 décembre 1919 et du 23 mars 1927.

Prolongation d'ouverture des bureaux aux frais des municipalités, collectivités ou particuliers (arrêté du 8 décembre 1921).

Sommes non réclamées aux caisses des agents des postes. Mandats d'articles d'argent (lois des 31 janvier 1833, 5 mai 1858, 15 juillet 1882, 4 avril 1898 et 30 janvier 1907). Bons de poste (loi du 29 juin 1882, loi de finances du 30 mars 1902).

Redevances pour la publicité adaptée aux machines à affranchir : arrêté du 12 juillet 1929.

Redevance de location de sacs postaux : arrêté du 9 décembre 1920.

2° Produits des télégraphes.

Taxes de la télégraphie privée, française et internationale : loi du 21 mars et décrets des 16 avril 1878 ; 25 janvier et 13 mai 1879 ; 29 juin 1886, 9 avril 1887, 3 mai 1888 ; loi du 19 juin et décret du 24 décembre 1891 ; loi du 16 avril 1895, art. 24 ; décrets des 20 avril 1896 et 29 mars 1897 ; loi du 28 juin 1897 ; décrets des 18 avril, 11 juillet, 15 et 25 novembre 1898 ; 17 mai et 19 décembre 1899 ; loi du 1er avril et décrets des 2 avril 1900 ; 18 juin 1901 ; 19 juin et 17 décembre 1901 ; loi de finances du 30 mars 1902 (art. 31) et décret du 17 octobre 1902 ; loi du 31 mars 1903 (art. 41) ; décrets des 29 mai et 29 juin 1904, lois des 29 juin et 5 juillet 1904, décrets des 28 septembre 1904 ; 15 mars et 12 août 1905 ; 7 juin 1906 ; 27 février, 18 septembre et 15 novembre 1907 ; décret du 21 juin 1909 ; loi du 21 juillet 1909 ; décrets des 21 juillet 1909 ; 4 janvier ; 20 avril, 12 et 31 mai 1910 ; 19 janvier 1911 ; lois de finances des 19 juillet 1911 et 30 juillet 1913 (art. 22) ; décrets des 25 avril 1914 ; 18 août 1916 et loi du 30 décembre 1916 ; décrets des 14 mai, 16 et 19 septembre, 5 et 24 octobre 1917, 5 et 11 janvier 1918, 13 novembre 1918, 15 mars, 29 décembre 1919 ; loi du 29 mars 1920 ; décrets des 8 juillet 1920 ; 24 novembre 1921 ; loi de finances du 31 décembre 1921 ; décret du 12 avril 1922 et arrêté du 10 mai 1922 ; loi du 22 mars 1924 ; décret du 15 décembre 1924 ; des 5, 6, et 12 août 1926 ; loi du 16 août 1927, décrets des 23 mars, 30 novembre et 24 décembre 1927, 6 janvier, 26 septembre, 4 et 28 novembre et 12 décembre 1928, des 24 février, 23 mai et 13 octobre 1929, des 22 avril, 28 et 30 mai 1930, arrêté du 16 juin 1930 ; décrets des 27 et 28 mars 1931, 23 mars 1932, 30 avril, 19 août 1933, 21 décembre 1934, 19 octobre 1936, 22 et 29 juillet, 13 août 1937, 14 juin, 23 et 27 août, 21 novembre, 15 décembre et 24 décembre 1938, 4 et 18 septembre 1940.

Taxes spéciales aux télégrammes-mandats du régime intérieur (décrets des 1er novembre 1935 et 16 octobre 1936).

Taxes radiotélégraphiques (loi du 16 août 1927 ; décrets des 25 août, 11 septembre et 5 décembre 1931, 15 avril, 23 mars et 27 mai 1932).

Taxes radiomaritimes (décret du 5 janvier 1938). Lettres radiomaritimes (décret du 24 décembre 1938). Phototélégrammes (décret du 29 décembre 1938).

Redevance d'usage des postes privés radioélectriques d'émission (décrets des 21 décembre 1934 et 24 décembre 1938).

Droit d'usage des postes radioélectriques privés de réception (décret du 24 décembre 1938).

Taxes sur les appareils récepteurs de T. S. F. (décret du 30 novembre 1933, du 21 décembre 1934, du 22 décembre 1935, du 24 décembre 1937 et du 5 décembre 1939).

Redevance annuelle d'usage des postes récepteurs radioélectriques privés (décrets du 24 décembre 1937 et du 5 décembre 1939). Exonération des redevances pour les mutilés de guerre et hors guerre de l'oreille, et les mutilés hors guerre 100 p. 100 (décret du 22 décembre 1939).

Affranchissement des télégrammes et des correspondances pneumatiques (décret du 23 mars 1932).

Redevance due pour les lignes télégraphiques, téléphoniques ou de signaux fonctionnant en dehors du réseau de l'Etat (loi du 5 avril 1878 ; décret du 13 mai 1879, art. 4 ; loi de finances du 30 juillet 1913, art. 25 ; décret du 28 décembre 1915 ; loi et décret du 29 mars 1920 ; décrets des 6 et 20 juillet, 9 août 1922 ; 7 et 13 janvier 1923 ; 13 décembre 1925 ; 28 novembre 1928).

Droits d'usage des lignes pneumatiques d'intérêt privé (décret du 21 décembre 1934).

Transmission des télégrammes par téléphone (décret du 7 mai 1901 ; loi de finances du 30 mars 1902 (art. 31) et décret du 19 septembre 1917, loi du 29 mars 1920 ; décrets des 13 décembre 1925, 23 mars 1927, 28 mars 1931 (art. 2 et 3) et du 24 décembre 1937).

Remboursement des avances pour la création d'une catégorie de bureaux téléphoniques municipaux au moyen d'une surtaxe de 25 centimes perçue sur tout télégramme expédié ou reçu par l'entremise de ces bureaux (décrets des 9 juillet 1890 et 14 avril 1906).

Remboursement par divers établissements du traitement des agents du service postal et télégraphique détachés auprès de ces établissements (loi de finances du 29 décembre 1883).

Frais d'établissement, droit d'usage et frais d'entretien des lignes électriques d'intérêt privé, frais d'installation, redevances de location et d'entretien des appareils desservant ces lignes (décret du 13 mai 1879 ; arrêtés des 24 février 1882, 24 mars 1891, 9 juin 1892 et 31 août 1895, loi et décret du 29 mars 1920, décrets des 28 novembre 1928, 28 mars 1931, 23 mars 1932, 21 décembre 1934).

Locations et concessions de fils à la presse et contribution des communes aux frais de prolongation du service (décret du 6 mai 1874 ; loi du 5 avril 1878 ; arrêtés des 2 décembre 1879, 29 juin 1886, 21 août 1890, 24 mars 1891, 13 juin 1895, 20 et 23 décembre 1904 et 16 février 1905 ; décret du 14 juin 1938).

Versements effectués par les communes pour l'établissement ou le déplacement des sonneries de porteurs de télégrammes. Remboursement de dommages causés aux lignes (loi de finances du 22 avril 1905).

Frais d'exploitation des bureaux temporaires installés pour le compte des sociétés sportives (loi de finances du 17 avril 1906).

Redevances et taxe de contrôle des postes radioélectriques de toute nature : décrets des 24 février 1917, 26 août 1920 et 15 mai 1921 ; arrêtés des 11 et 18 juin et 6 juillet 1921, 30 décembre 1922, 24 novembre, 12 et 14 décembre 1923, 11 février 1924 ; loi de finances du 31 juillet 1920, décret des 23 mars 1927 et du 23 mars 1932.

Prolongation d'ouverture des bureaux aux frais des municipalités, collectivités ou particuliers (arrêté du 8 décembre 1921).

Taxe d'attente des porteurs de télégrammes ; décret du 17 février 1920.

Délivrance de copies d'originaux de télégrammes ; décret du 24 décembre 1938.

Télégrammes différés du régime intérieur ; décret du 4 septembre 1940.

Télégrammes familiaux à prix réduit (décret du 23 juin 1941).

3° Produits des téléphones

Taxes des conversations téléphoniques intérieures (décret du 7 mai 1901 et loi de finances du 30 mars 1902, art. 31 ; décrets des 14 mai 1913, 18 février 1915, 19 septembre 1917, 29 août 1918, loi du 29 mars 1920 ; décrets des 16 novembre 1920, 5 avril 1921, 15 décembre 1924, 10 janvier 1925, 5 août 1926, 23 mars, 18 août, 20 octobre, 24 décembre 1927, 22 novembre 1929, 23 mars, 26 décembre 1932, 19 décembre 1933, 24 décembre 1937, 21 novembre 1938, 29 novembre 1939 et 31 décembre 1940).

Communications téléphoniques dont la taxe est à percevoir sur le demandé (décrets des 3 octobre 1935 et 16 octobre 1936).

Taxes des conversations téléphoniques suburbaines et interurbaines (décrets des 19 décembre 1933, 24 décembre 1937 et 29 novembre 1939).

Taxes des communications téléphoniques internationales (Tunisie et Maroc) ; décret du 22 juillet 1933.

Taxes radiotéléphoniques : décrets des 31 mai 1933, 24 avril 1934, 20 juin 1937 et 16 juillet 1938.

Taxes des messages téléphonés : décret du 7 mai 1901 et loi de finances du 30 mars 1902, art. 31 ; décrets des 28 décembre 1915 et 19 septembre 1917, lois du 29 mars 1920, décrets des 15 décembre 1924, 22 novembre 1929 (art. 6), 19 décembre 1933, 24 décembre 1937, 29 novembre 1939 et 31 décembre 1940.

Taxes des appels téléphoniques : décret du 7 mai 1901 et loi de finances du 30 mars 1902, art. 31 ; décrets des 18 février, 28 décembre 1915, 19 septembre 1917, 29 août 1918, loi du 29 mars 1920 ; décrets des 16 novembre 1920, 5 avril 1921, 15 décembre 1924 et 22 novembre 1929 (art. 5), décrets des 22 juillet (Tunisie et Maroc), 19 décembre 1933 et 24 décembre 1937.

Abonnements urbains et interurbains : décret du 7 mai 1901 et loi de finances du 30 mars 1902, art. 31, § 1er ; décrets des 21 mars 1910, 11 avril 1911, 13 janvier 1912, 12 juin 1913 et 19 septembre 1917, loi du 29 mars 1920 ; décret du 23 mars 1927. Art. 13 du décret du 23 mars 1931 (réductions aux invalides). Décrets des 23 mars et 26 décembre 1932, 19 décembre 1933 (service des abonnés absents), 30 octobre 1935, 24 décembre 1937 et 24 décembre 1938).

Abonnements urbains temporaires ou de saison : décret du 10 juillet, loi de finances du 31 décembre 1903, art. 4 et décret du 19 septembre 1917, loi du 29 mars 1920 ; décret du 23 mars 1927.

Redevance mensuelle et surtaxes afférentes aux communications échangées en dehors des heures d'ouverture : décret du 22 août et loi de finances du 31 décembre 1903, art. 4, et décret du 19 septembre 1917, loi du 29 mars 1920 ; décrets des 23 mars 1927, 29 novembre 1928, 29 mars 1930, 28 mars 1931 (art. 14), 23 mars 1932.

Redevance d'abonnement et surtaxes du service téléphonique permanent (décret du 23 mars 1932).

Redevances relatives au service du réveil des abonnés (décrets des 21 décembre 1934 et 31 décembre 1940).

Contribution pour l'établissement de lignes et l'installation d'appareils et pour l'établissement de bureaux télégraphiques et téléphoniques municipaux (décrets des 13 mai 1879, 11 février 1882; arrêtés des 24 février et 31 décembre 1882, 22 octobre 1885, 13 novembre 1891 et 9 juin 1892; décrets des 23 mars 1927 et 24 décembre 1937).

Contributions forfaitaires versées par les sociétés ou les particuliers pour travaux de protection des fils de l'Etat (loi de finances du 31 décembre 1907).

Parts contributives (décrets des 23 mars et 20 novembre 1927).

Fourniture, location et redevances d'installation des appareils aux abonnés (décrets des 23 mars 1927, 29 mars 1930, 23 mars, 26 décembre 1932 et 24 décembre 1938). Redevances d'entretien des organes accessoires des postes téléphoniques (décret du 24 décembre 1937; arrêté du 16 janvier 1939).

Appareils à encaissement automatique préalable (décrets des 23 mars et 26 décembre 1932).

Redevances afférentes au service des abonnés absents (décrets des 24 décembre 1937 et 31 décembre 1940).

4° Recettes des services financiers

Droits perçus sur les envois d'argent: loi du 4 juillet 1868; décret du 25 mai 1870; loi du 30 mai 1871; décret du 26 juin 1878; lois des 18, 25 mars et 5 avril 1879; décrets des 5 et 12 mai, 28 juin, 9 et 12 juillet 1879; loi du 18 décembre 1879; décrets des 3 et 5 janvier 1880; lois des 17, 20 et 22 mars 1880; décrets des 22 et 31 mars, 1er et 3 avril et 10 mai 1880; lois des 13 et 17 juillet 1880; décrets des 24 juillet, 3 et 12 septembre et 6 novembre 1880; loi du 31 décembre 1880; décrets des 15 et 26 février et 14 juin 1881, 19 juin et 28 juillet 1882; loi du 27 décembre 1882; décrets des 21 février et 17 mars 1883; lois des 21 mai et 16 juin 1883; décrets des 15 novembre et 15 décembre 1883; lois des 12 juillet et 1er août 1884, 26 décembre 1886, 11 avril et 26 juillet 1889; loi de finances du 26 janvier 1892; décret du 27 juin 1892; loi du 20 juillet 1892; décrets des 5 mars et 13 août 1892 et 25 juillet 1893; lois des 16 avril et 27 décembre 1895, 21 décembre 1897 et 4 avril 1898; décrets des 25 septembre, 18 octobre, 26 et 29 décembre 1898; loi du 14 mars 1901; décrets des 8 mai et 4 août 1901; loi de finances du 30 mars 1902 (art. 23 à 25); décrets des 27 janvier, 7 mai, 1er et 10 juillet, 20 août et 20 novembre 1902, 11 mai 1903, 9 février, 4 et 7 juin 1904; loi du 30 juin 1904; décrets des 30 juin 1904, 23 mars 1906; loi du 14 août 1907; décrets des 28 août, 16 octobre 1907; loi de finances du 8 avril 1910 (art. 53); décrets des 20 avril 1910, 25 juin 1911, 27 septembre 1911, 2 mars 1913; lois des finances des 30 juillet 1913 (art. 20) et 30 juin 1916 (art. 5); loi du 30 décembre 1916; décrets des 9 juin et 19 septembre 1917; loi du 29 mars 1920; loi et décrets du 30 mars 1921 (convention internationale de Madrid); décret du 19 mai 1921; loi du 22 mars 1924; décrets des 28 octobre et 15 décembre 1924; loi du 9 août 1925 et décret du 15 septembre 1925 (convention internationale de Stockholm); décrets du 13 décembre 1925 et du 17 juillet 1926. Exécution de la convention internationale de Stockholm (décrets des 5 août 1926, 30 décembre 1926, 23 mars 1927); décrets des 28 novembre 1928 et 11 février 1929; loi de finances du 16 avril 1930 (art. 95 et 96); décrets des 28 mars 1931, 23 mars (recouvrements), 20 juillet (convention internationale de Londres de 1929), 25 août, 24 novembre 1932, 28 mars, 8 et 30 avril 1933, 25 novembre 1939).

Chèques postaux: décrets des 6 janvier, 10 décembre 1920, 25 mars 1924, 7 novembre et 15 décembre 1924, 13 novembre 1925, 26 janvier, 5 août, 5 octobre 1926 et 23 mars 1927. (Taxes à percevoir pour les opérations de versement ou de retrait sur les comptes courants postaux.) Décrets des 26 juillet, 30 novembre 1927, 13 et 20 décembre 1928, 30 mars (art. 89), 5 avril et 4 juillet 1929; loi de finances du 16 avril 1930 (art. 97 à 101 inclus); décrets des 14, 27, 28 mars (art. 7 à 12 inclus), 5 avril, 26 juin et 22 juillet 1931; arrêté du 23 juillet 1931; décrets des 20 juillet 1932 (convention internationale de Londres de 1929), 26 décembre 1932 et 25 novembre 1939.

5° Recettes diverses

Encaissement des retenues opérées sur les remises des receveurs des bureaux composés (loi du 31 décembre 1907; décret du 29 décembre 1919).

Publicité commerciale et industrielle dans les bureaux des postes, des télégraphes et des téléphones (décret du 8 décembre 1921).

Produit des prélèvements exceptionnels et temporaires sur les dépenses publiques.

Recouvrement des créances téléphoniques et assimilées (décret du 7 octobre 1938).

Recettes extraordinaires

Fonds de concours et contributions des abonnés du téléphone à l'installation de leurs postes et de leurs lignes (décrets des 6 janvier 1913, 4 novembre 1922 et 23 mars 1927).

Avances pour l'établissement de bureaux téléphoniques municipaux, de réseaux téléphoniques et de lignes téléphoniques interurbaines (loi du 16 juillet 1889; décret du 20 octobre 1889; loi du 20 mai 1890; loi de finances du 13 avril 1898 et loi du 8 avril 1910; décrets des 25 octobre 1911, 6 janvier 1913 et 5 décembre 1922).

Fonds de concours pour dépenses publiques (loi du 6 juin 1843, art. 13).

Vu pour être annexé à la loi du 31 décembre 1941.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
PIERRE PUCHEU.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Vichy. — Imprimerie spéciale. — *Le Directeur des Journaux officiels:* R. Bayon-Targe.

ETATS ANNEXES

à la loi portant fixation du budget général de l'exercice 1942.

Etat A. — *Tableau par service et par chapitre des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1942.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	Présidence du conseil.	
	2e partie. — Dette viagère.	
1	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	6.900
	4e partie. — Personnel.	
2	Traitements	1.029.900
3	Indemnités et allocations diverses	80.000
4	Indemnités de résidence	350.000
5	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	1.459.900
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
6	Matériel	350.000
7	Indemnités de repliement et de séparation	527.700
8	Dépenses de repliement, règlement des réquisitions	861.000
	Total pour la 5e partie	1.711.700
	7e partie. — Charges sociales.	
9	Allocations familiales	120.000
	8e partie. — Subventions.	
10	Subventions à la légion française des combattants	160.000.000
	9e partie. — Dépenses diverses.	
11	Allocations éventuelles et secours	12.000
12	Fonds spéciaux	31.000.000
13	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
14	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	31.012.000
	RECAPITULATION.	
	2e partie. — Dette viagère	6.900
	4e partie. — Personnel	1.459.900
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	1.711.700
	7e partie — Charges sociales	120.000
	8e partie. — Subventions	160.000.000
	9e partie. — Dépenses diverses	31.012.000
	Total pour la présidence du conseil	197.310.500
	Vice-présidence du conseil.	
	I. — DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE LA VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL	
	4e partie. — Personnel.	
1	Traitements des secrétaires d'Etat et du personnel de la vice-présidence du conseil	1.874.500
2	Conseil national. — Frais de personnel	2.407.100
3	Commissaires au pouvoir. — Frais de personnel	3.168.500
4	Défense nationale. — Frais de personnel	200.000
5	Secrétariat général permanent en Afrique française. — Frais de personnel	2.626.100
6	Vice-présidence du conseil. — Indemnités et allocations diverses	2.355.300
7	Vice-présidence du conseil. — Indemnités de résidence	460.000
8	Vice-présidence du conseil. — Remboursement à diverses administrations	380.000
	Total pour la 4e partie	13.471.500
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
9	Vice-présidence du conseil. — Matériel	3.472.000
10	Conseil national. — Matériel	681.500
11	Commissaires au pouvoir. — Matériel	333.000
12	Commissaires au pouvoir. — Frais de missions et de déplacement	1.352.000
13	Défense nationale. — Matériel	300.000
14	Secrétariat général permanent en Afrique française. — Matériel	1.796.000
15	Vice-présidence du conseil. — Indemnités de repliement et de séparation	575.000
16	Vice-présidence du conseil. — Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions.	8.780.000
17	Vice-présidence du conseil. — Remboursement à diverses administrations	332.000
	Total pour la 5e partie	17.621.500
	7e partie. — Charges sociales.	
18	Allocations familiales	100.000
	8e partie. — Subventions.	
19	Subvention au centre des hautes études d'administration musulmane	100.000
	9e partie. — Dépenses diverses.	
20	Dépenses des divers ministères soumises à des règles particulières de contrôle	162.000.000
21	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
22	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	162.000.000
	RECAPITULATION	
	1e partie. — Personnel	13.471.500
	5e partie — Matériel et fonctionnement des services	17.621.500
	7e partie. — Charges sociales	100.000
	8e partie. — Subventions	100.000
	9e partie. — Dépenses diverses	162.000.000
	Total pour les dépenses administratives de la vice-présidence du conseil	193.293.000
	II. — SERVICE DE L'INFORMATION	
	4e partie. — Personnel.	
22	Administration centrale. — Traitements et salaires	12.975.100
23	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses. — Collaborations extérieures	500.000
24	Services extérieurs. — Traitements et salaires.	11.111.600
25	Indemnités de résidence	2.794.800
	Total pour la 4e partie	27.381.500

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
26	Frais de mission de déplacement et de transport	775.000
27	Indemnités de repliement et de séparation	3.184.000
28	Administration centrale — Matériel	6.500.000
29	Services extérieurs. — Matériel	515.000
30	Remboursement à l'imprimerie nationale	50.000
31	Frais d'affranchissement du courrier et des communications téléphoniques et télégraphiques	3.000.000
32	Frais de fonctionnement des services de propagande	59.000.000
33	Production des films d'intérêt national	35.000.000
	Total pour la 5e partie	108.024.000
	7e partie. — Charges sociales.	
34	Allocations familiales	1.473.300
	8e partie. — Subventions.	
35	Subvention à l'office français d'information	65.000.000
36	Subvention à divers organismes	55.000.000
	Total pour la 8e partie	120.000.000
	9e partie. — Dépenses diverses.	
37	Frais de justice et réparations civiles	100.000
38	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
39	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéances	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	100.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	27.381.500
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	108.024.000
	7e partie. — Charges sociales	1.473.300
	8e partie. — Subventions	120.000.000
	9e partie. — Dépenses diverses	100.000
	Total pour le service de l'information.	256.978.800
	III. — Services d'Alsace et de Lorraine	
	Direction générale des services d'Alsace et de Lorraine.	
	2e partie. — Dette viagère.	
1	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	440.000
	4e partie. — Personnel.	
2	Traitements du directeur général des services d'Alsace et de Lorraine et du personnel du service central	774.900
3	Indemnités du directeur général des services d'Alsace et de Lorraine et du personnel du service central	22.100
4	Services temporaires de Strasbourg. — Traitements et salaires	378.700
5	Services temporaires de Strasbourg. — Indemnités diverses	1.000
6	Office général des assurances sociales. — Traitements et salaires	824.100
7	Office général des assurances sociales. — Indemnités diverses	3.300
8	Indemnités de résidence	215.000
9	Indemnités compensatrices des fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine	185.500
10	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	400.000
	Total pour la 4e partie	2.804.600

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
11	Remboursement de frais	60.000
12	Service central. — Matériel	420.000
13	Services temporaires de Strasbourg. — Matériel	65.000
14	Office général des assurances sociales. — Matériel	35.000
15	Dépenses à rembourser à d'autres administrations publiques	80.000
16	Indemnités de repliement et de séparation	600.000
17	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	308.000
	Total pour la 5e partie	1.268.000
	7e partie. — Charges sociales.	
18	Allocations familiales	72.200
19	Allocations viagères aux auxiliaires	Mémoire.
	Total pour la 7e partie	72.200
	8e partie. — Subventions.	
20	Subventions et encouragements aux publications, représentations et manifestations d'intérêt national	Mémoire.
	9e partie. — Dépenses diverses.	
21	Secours	196.300
22	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
23	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	196.300
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	440.000
	4e partie. — Personnel	2.804.600
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	1.268.000
	7e partie. — Charges sociales	72.200
	8e partie. — Subventions	Mémoire.
	9e partie. — Dépenses diverses	196.300
	Total pour les services d'Alsace et de Lorraine	4.781.100
	RECAPITULATION POUR LA VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL	
	I. — Dépenses administratives de la vice-présidence du conseil	193.293.000
	II. — Service de l'information	256.978.800
	III. — Services d'Alsace et de Lorraine	4.781.100
	Total pour la vice-présidence du conseil	455.052.900
	Economie nationale et finances.	
	1re partie. — Dette publique.	
	I. — Dette intérieure	
	A. — Dette perpétuelle.	
1	Rentes perpétuelles	1.755.026.000
	B. — Dette amortissable.	
2	Rentes amortissables	5.618.936.000
3	Annuité versée à la Caisse des dépôts et consignations pour amortir une somme équivalente à celle des bons du Trésor à 3 et 5 ans 1922 rachetés en bourse par cet établissement	36.012.000
4	Annuité versée à la Caisse des dépôts et consignations pour amortir une somme équivalente au montant des obligations 7 1/2 p. 100 1921 émises aux Etats-Unis et non présentées au remboursement par cet établissement.	5.933.000
5	Annuité versée à la Caisse des dépôts et consignations pour amortir une somme équivalente au montant des obligations 4 p. 100 1939 émises en Suisse et aux Pays-Bas, rachetées par cet établissement	54.000.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
6	Service des intérêts des avances faites à l'Etat par la Caisse des dépôts et consignations pour la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes	28.601.000
7	Service des avances faites à l'Etat par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des prêts à moyen terme accordés par la Caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel	Mémoire.
8	Service des intérêts des avances ou prêts consentis pour la construction d'habitations à bon marché	352.787.000
9	Service des intérêts des avances ou prêts consentis pour la construction d'habitations à bon marché améliorées et d'habitations à loyers moyens	46.688.000
10	Annuités de remboursement des avances faites à l'Etat par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des prêts destinés à l'amélioration du logement rural	518.000
11	Financement des prêts agricoles à court terme	3.308.000
12	Annuités de remboursement des avances faites à l'Etat par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des prêts destinés à des travaux d'équipement rural	3.786.000
13	Service des intérêts des avances faites à l'Etat par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des prêts agricoles à moyen terme	15.413.000
14	Service des intérêts des avances faites à l'Etat par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des prêts agricoles à long terme.	18.413.000
15	Remboursement des avances faites pour la restauration des chemins et les adductions d'eau.	22.065.000
16	Annuités de remboursement des avances faites à l'Etat par la Caisse des dépôts et consignations pour l'organisation et l'assainissement du marché de la viande	337.000
17	Annuités de remboursement dues à la Caisse des dépôts et consignations pour construction de deux usines d'hydrogénation	2.346.000
18	Annuités de remboursement des avances faites pour le compte de l'Etat par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux entrepris pour lutter contre le chômage	66.320.000
19	Service des intérêts de l'avance faite à l'Etat par la Caisse des dépôts et consignations en vue de la liquidation des positions à terme demeurées en suspens à la Bourse de Paris	13.175.000
20	Annuités de remboursement des avances faites pour le compte de l'Etat par le sous-comptoir des entrepreneurs pour le financement des travaux de ravalement des immeubles	13.500.000
21	Service des prêts faits aux départements et aux communes des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, ainsi qu'aux propriétaires d'immeubles résidant dans ces départements	277.200
22	Service des prêts consentis aux propriétaires d'immeubles ayant souffert des inondations de janvier et février 1910	29.700
23	Service des intérêts des avances faites à l'Etat par la Caisse des dépôts et consignations pour la réparation des dommages causés par les inondations du Sud-Ouest	27.750.000
24	Bonifications d'intérêts allouées en application des décrets des 25 août 1937, 2 mai 1938 et 17 juin 1938	50.000.000
25	Service des prêts consentis aux victimes du cyclone de la Guadeloupe et du cyclone de la Réunion	102.200
26	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer des charges des emprunts émis par les grands réseaux en couverture des insuffisances d'exploitation des exercices 1921 à 1925	297.000.000
27	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer des charges des emprunts émis par les grands réseaux en couverture des insuffisances d'exploitation des exercices 1930 à 1937	1.170.000.000
28	Annuités dues à la Société nationale des chemins de fer en remboursement des travaux exécutés par elle ou par les anciens réseaux pour construction de lignes nouvelles (conventions approuvées par les lois des 20 novembre 1883 et 29 octobre 1921) et pour dédoublement de voies, ainsi qu'au titres des dépenses remboursables à l'administration des chemins de fer de l'Etat	222.000.000
29	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer des charges des emprunts émis par les compagnies du Nord et de Paris à Lyon et à la Méditerranée pour la couverture des charges des insuffisances des exercices 1914 à 1920 (art. 20 de la convention du 26 décembre 1914)	56.400.000
30	Garanties d'intérêts aux réseaux secondaires	13.243.000
31	Subvention à la compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez	32.110.000
32	Service des emprunts contractés pour la construction du paquebot *Normandie*	38.336.100
33	Annuités diverses à la Société nationale des chemins de fer français	20.000.000
34	Rachat de concessions de canaux	121.000
35	Indemnités allouées aux petits propriétaires en vertu de l'article 29 de la loi du 9 mars 1918 relative aux modifications apportées aux baux à loyer par l'état de guerre	900
36	Réforme monétaire en Alsace et Lorraine	1.600.000
37	Paiement par annuités des indemnités de dommages de guerre (annuités trentenaires)	266.200.000
38	Paiement par annuités des indemnités de dommages de guerre (annuités décennales)	Mémoire.
39	Paiement par annuités des indemnités de dommages de guerre (titres amortissables en quinze ans)	Mémoire.
40	Services des emprunts autorisés par les lois des 10 octobre 1919 et 31 décembre 1937, par le décret-loi du 31 août 1937 et la loi du 6 mai 1941	1.050.000.000
41	Service des emprunts autorisés par l'article 26 de la loi du 10 juillet 1933	65.650.000
42	Remboursement par annuités des paiements effectués au titre des lois des 11 juillet 1933 et 7 juillet 1934	239.665.000
43	Annuités dues ou garanties par l'Etat pour le remboursement des sommes versées aux communes par le Crédit foncier de France en exécution de la loi du 4 octobre 1919	5.555.000
44	Intérêts et frais divers résultant du financement des marchés à règlement différé concernant la constitution des stocks de matières premières	8.000.000
45	Bonifications d'intérêt accordées en application des lois des 18 et 19 août 1936, tendant à faciliter la mobilisation des créances commerciales garanties par l'Etat	3.000.000
46	Participation éventuelle de l'Etat au service des obligations 4 p. 100 1941 de la Caisse autonome d'amortissement	Mémoire.
	Total pour la dette amortissable	9.869.250.700
	C. — Dette à moyen et court terme, à échéances massives.	
47	Services des bons du Trésor	311.718.000
48	Service des obligations du Trésor 3 1/2 et 4 p. 100 1936	103.800.000
49	Service des emprunts autorisés par la loi du 10 octobre 1919 (emprunts à échéances massives)	Mémoire.
	Total pour la dette à moyen et à court terme	418.518.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	D. — Compensations accordées aux petits rentiers et suppression sous certaines conditions du prélèvement de 10 p. 100.	
50	Compensations accordées aux petits rentiers..	1.569.000
51	Suppression, sous certaines conditions, du prélèvement de 10 p. 100.....	560.000.000
	Total pour les compensations accordées aux petits rentiers et la suppression sous certaines conditions du prélèvement de 10 p. 100.....	561.569.000
	E. — Dette flottante.	
52	Intérêts des avances des trésoriers-payeurs généraux, fonds libres des communes et comptes courants divers	412.000.000
53	Annuités à la caisse autonome d'amortissement (loi du 7 août 1926, art. 6)	Mémoire.
54	Financement des dépenses non couvertes par des recettes permanentes.....	5.270.000.000
	Total pour la dette flottante	5.682.000.000
	II. — Dette extérieure	
55	Redevance annuelle envers l'Espagne pour droit de dépaissance sur les deux versants de la frontière des Pyrénées	45.000
56	Service de l'emprunt contracté aux Etats-Unis en 1921	Mémoire.
57	Service de l'emprunt contracté aux Etats-Unis en 1924	88.041.000
58	Service de l'emprunt 5 1/2 p. 100 1917-1937....	Mémoire.
59	Service de l'emprunt 4 p. 100 1939 contracté aux Pays-Bas et en Suisse.....	130.400.000
60	Service de l'emprunt 3 3/4 p. 100 1939 contracté aux Pays-Bas et en Suisse.....	70.300.000
61	Service des bons du Trésor 4 p. 100 émis aux Pays-Bas	4.250.000
	Total pour la dette extérieure.....	293.036.000
	III. — Dépenses communes	
62	Arrérages de la dette publique appartenant à des exercices périmés et non frappés de déchéance	1.250.000
63	Arrérages de la dette publique appartenant à des exercices clos	Mémoire.
	Total pour les dépenses communes....	1.250.000
	RECAPITULATION	
	I. — Dette intérieure ?	
	A. Dette perpétuelle	1.755.026.000
	B. Dette amortissable	9.869.250.700
	C. Dette à moyen et court terme	418.548.000
	D. Compensations accordées aux petits rentiers et suppression, sous certaines conditions, du prélèvement de 10 p. 100....	561.569.000
	E. Dette flottante	5.682.000.000
	II. — Dette extérieure	293.036.000
	III. — Dépenses communes	1.250.000
	Total pour la 1re partie.....	18.580.679.700
	2e *partie. — Dette viagère.*	
64	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	39.000.000
65	Remboursement à la Caisse des dépôts et consignations des pensions et secours alloués aux victimes de l'expédition de Chine en 1900	21.300
66	Pensions militaires	2.967.284.000
67	Pensions civiles	3.264.776.000
68	Supplément à la dotation de l'ordre national de la Légion d'honneur pour les traitements viagers des membres de l'ordre et des médaillés militaires	180.736.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
69	Contribution de l'Etat au payement de pensions servies par diverses collectivités	18.500.000
70	Majorations pour tous titulaires ayant élevé jusqu'à l'âge de 16 ans un nombre d'enfants égal ou supérieur à trois	103.000.000
71	Allocations familiales	100.000.000
72	Remboursement de retenues et subventions de l'Etat à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse	3.300.000
73	Allocations aux veuves sans pensions	18.560.000
74	Allocations annuelles à jouissance limitée....	500.000
75	Versements au fonds spécial prévu par l'article 3 de la loi du 21 mars 1928 sur le régime des retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat. Compléments de pensions aux ouvriers et allocations aux ouvriers et veuves d'ouvriers de ces établissements	465.000.000
76	Allocations temporaires aux petits retraités de l'Etat	3.175.000
77	Indemnités temporaires de cherté de vie aux petits retraités de l'Etat	3.100.000
78	Indemnités aux fonctionnaires civils et militaires, agents et ouvriers de l'Etat retraités	5.800.000
79	Pensions d'invalidité	4.785.563.000
80	Subvention à la caisse des retraites de l'Imprimerie Nationale	18.911.000
81	Pensions militaires et civiles d'Alsace et de Lorraine	2.355.000
82	Pensions, rentes de vieillesse, d'invalidité ou d'accidents. — Alsace et Lorraine	66.020.000
	Services d'Alsace et de Lorraine.	
83	Pensions du personnel des cultes du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle	1.719.900
	Total pour la 2e partie	12.017.351.200
	3e *partie. — Pouvoirs publics.*	
84	Dotation du Maréchal de France, chef de l'Etat	3.780.000
85	Dépenses administratives du Sénat et allocations-retraites	42.000.000
86	Dépenses administratives de la Chambre des députés et allocations-retraites	82.000.000
	Total pour la 3e partie	127.780.000
	4e *partie. — Personnel*	
87	Traitement du secrétaire d'Etat. — Personnel de l'administration centrale	67.345.000
88	Frais de fonctionnement de la délégation générale aux relations économiques franco-allemandes	1.000.000
89	Rémunération du personnel auxiliaire de l'administration centrale.....	49.381.000
90	Personnel des services annexes de l'économie générale	6.210.000
91	Indemnités du personnel des services annexes de l'économie générale	1.520.000
92	Indemnités et allocations diverses. — Travaux supplémentaires de l'administration centrale	3.731.000
93	Commissaires-contrôleurs des assurances. — Traitements	1.714.000
94	Dépenses de personnel effectuées pour l'exécution de la législation relative à l'assurance contre les risques terrestres de guerre	Mémoire.
95	Traitements des agents du service de contrôle des changes	Mémoire.
96	Indemnités diverses aux agents du service du contrôle des changes	Mémoire.
97	Contrôleurs financiers près les établissements autonomes et les entreprises ayant fait appel au concours financier de l'Etat. — Traitements et indemnités	2.552.000
98	Contrôle des compagnies de navigation subventionnées	215.000
99	Traitements des commissaires du Gouvernement et des contrôleurs de l'Etat	208.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
100	Indemnités diverses des commissaires du Gouvernement	56.000
101	Contrôleurs et contrôleurs adjoints des dépenses engagées. — Traitements et indemnités	2.765.000
102	Traitements du personnel de l'inspection générale des finances	5.741.000
103	Traitements du personnel central des administrations financières	17.903.000
104	Indemnités diverses du personnel central des administrations financières	1.589.000
105	Service de l'assurance-crédit d'Etat. — Traitements	579.000
106	Service de l'assurance-crédit d'Etat. — Indemnités et allocations diverses	2.400
107	Traitements du personnel de la cour des comptes	13.093.000
108	Indemnités diverses du personnel de la cour des comptes	611.000
109	Traitements du personnel du service des laboratoires	2.937.000
110	Indemnités diverses du personnel des laboratoires	232.000
111	Service général de contrôle économique. — Traitements du personnel de l'administration centrale	5.176.000
112	Service général du contrôle économique. — Traitements et indemnités complémentaires du personnel départemental	88.943.000
113	Indemnités diverses du personnel du service général de contrôle économique	19.298.000
114	Frais de personnel auxiliaire du service général de contrôle économique	27.111.000
115	Service national des statistiques. — Traitements et salaires	121.631.000
116	Service national des statistiques. — Indemnités et allocations diverses	3.261.000
117	Service de liquidation de la section française à l'exposition internationale de New-York 1939. — Personnel	Mémoire.
118	Trésorerie aux armées. — Traitements	720.000
119	Trésorerie aux armées. — Indemnités	102.000
120	Agences financières à l'étranger. — Traitements	1.610.000
121	Agences financières à l'étranger. — Indemnités	3.050.000
122	Services d'expansion commerciale à l'étranger. — Traitements	6.883.000
123	Services d'expansion commerciale à l'étranger. — Indemnités de fonctions	11.397.000
124	Traitements des comptables supérieurs du Trésor	10.180.000
125	Traitements des comptables du Trésor et du personnel d'encadrement	132.176.000
126	Traitements du personnel titulaire des bureaux des comptables directs du Trésor	101.701.000
127	Frais du personnel auxiliaire dans les services des comptables directs du Trésor	133.961.000
128	Indemnités des comptables et des personnels titulaires des services extérieurs du Trésor	35.116.000
129	Application de l'article 8 de la loi du 14 septembre 1941 portant suppression des recettes spéciales	127.000.000
130	Allocations sur achats en bourse de rentes, bons et obligations du Trésor	1.100.000
131	Traitements, allocations et salaires du personnel du service central d'apurement et de liquidation des dommages de guerre	2.330.000
132	Indemnités du personnel du service central d'apurement et de liquidation des dommages de guerre	9.000
133	Personnel des services départementaux d'apurement et de liquidation des dommages de guerre	6.065.000
134	Frais d'administration des commissions et des tribunaux de dommages de guerre. — Rémunérations diverses	309.000
135	Traitements et indemnités complémentaires du personnel départemental de l'administration des contributions directes	121.900.000
136	Indemnités diverses du personnel départemental de l'administration des contributions directes	57.997.000
137	Revision exceptionnelle des évaluations foncières des propriétés bâties. — Indemnités	8.000.000
138	Traitements du personnel du cadastre	12.200.000
139	Indemnités diverses du personnel du cadastre	1.900.000
140	Traitements et indemnités complémentaires du personnel départemental de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	146.120.000
141	Traitements et salaires du personnel secondaire de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	43.690.000
142	Indemnités diverses du personnel départemental de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	27.076.000
143	Traitements et salaires du personnel de l'atelier général du timbre	2.550.000
144	Indemnités du personnel de l'atelier général du timbre	329.000
145	Traitements du personnel des bureaux de l'administration des douanes	78.856.000
146	Traitements du personnel des brigades des douanes	248.000.000
147	Indemnités du personnel de l'administration des douanes	12.100.000
148	Traitements et indemnités complémentaires du personnel départemental de l'administration des contributions indirectes	241.300.000
149	Traitements des agents de constatation, commis et dames employées des contributions indirectes	71.200.000
150	Emoluments des receveurs buralistes	55.250.000
151	Indemnités du personnel de l'administration des contributions indirectes	11.760.000
152	Frais de perception de la taxe sur les spectacles et sur les cercles — Taxe à l'abatage	5.887.000
153	Frais d'auxiliaires de l'administration des contributions indirectes	38.630.000
154	Avances recouvrables par l'administration des contributions indirectes	2.070.000
155	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	5.650.000
156	Indemnités de résidence	166.000.000
157	Indemnités pour travaux extraordinaires	30.136.000
158	Frais de contrôle et de perception du prélèvement de 15 p. 100 sur le produit brut des jeux	Mémoire.
159	Frais de contrôle des organismes d'habitations à bon marché et sociétés de crédit immobilier ayant bénéficié du concours de l'Etat	Mémoire.
160	Frais de gestion alloués à la Caisse des dépôts et consignations pour le service des payements des compléments de pensions aux ouvriers et veuves d'ouvriers des établissements militaires de la guerre et des poudres	20.000
161	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois du 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 2 juin 1941	3.500.000
162	Application de la loi du 11 octobre 1940 sur le travail féminin	1.500.000
163	Attribution aux personnels en activité des administrations de l'Etat du supplément provisoire de traitement, solde ou salaire et de l'indemnité familiale de résidence. — Indemnité spéciale temporaire aux retraités	2.600.000.000
164	Attribution d'indemnités de fonctions et de responsabilité aux chefs de service	54.000.000
	Total pour la 1e partie	5.117.097.400
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
165	Remboursement de frais de divers services	1.122.000
166	Service national des statistiques. — Frais de déplacements	3.000.000
167	Frais de fonctionnement du comité budgétaire	315.000
168	Frais de fonctionnement du conseil d'études économiques	240.000
169	Frais de tournées et de missions de l'inspection générale des finances. — Frais divers	2.450.000
170	Matériel de l'administration centrale	30.136.000
171	Dépenses de matériel effectuées pour l'exécution de la législation relative à l'assurance contre les risques terrestres de guerre	Mémoire.
172	Travaux confiés à l'Imprimerie nationale	42.883.000
173	Frais judiciaires de l'administration centrale	1.095.000
174	Remboursement au Crédit foncier des dépenses effectuées pour la liquidation du service des bonifications d'intérêts	700.000
175	Dépenses de fonctionnement du conseil supérieur des assurances et du comité permanent	5.000
176	Frais de fonctionnement de la commission supérieure des caisses d'épargne	47.100

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
177	Matériel et frais divers de la cour des comptes	550.000
178	Remboursement de frais du service des laboratoires	143.000
179	Matériel et frais divers du service des laboratoires	580.000
180	Remboursement de frais du service général de contrôle économique	27.611.000
181	Matériel et frais divers du service général de contrôle économique	8.465.000
182	Service national des statistiques. — Matériel	80.000.000
183	Service de la trésorerie aux armées. — Matériel	201.500
184	Agences financières à l'étranger. — Matériel	1.300.000
185	Services d'expansion commerciale à l'étranger. — Frais de service. — Frais de voyages et dépenses diverses	15.882.000
186	Remboursement de frais du personnel titulaire des bureaux des comptables directs du Trésor	110.000
187	Frais du matériel des services des comptables directs du Trésor	81.091.000
188	Frais divers du service de la perception	1.360.000
189	Service d'apurement et de liquidation des dommages de guerre. — Matériel de l'administration centrale	237.000
190	Dépenses de matériel des services départementaux d'apurement et de liquidation des dommages de guerre	435.000
191	Frais d'expertise, frais judiciaires, exécution des condamnations à la charge de l'Etat	350.000
192	Frais d'administration des commissions et des tribunaux de dommages de guerre. — Matériel	20.000
193	Remboursement de frais de l'administration des contributions directes	48.160.000
194	Frais d'établissement des rôles des contributions directes et des taxes assimilées et frais divers du service départemental des contributions directes	76.393.000
195	Revision exceptionnelle des évaluations foncières des propriétés bâties. — Remboursement de frais et dépenses de matériel	29.400.000
196	Remboursement de frais du personnel du cadastre	14.432.000
197	Exécution de travaux et frais de matériel du cadastre	100.605.000
198	Remboursement de frais de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	33.121.000
199	Matériel départemental de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	14.313.000
200	Frais judiciaires de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre. — Contribution et remises	11.199.000
201	Matériel de l'atelier général du timbre	7.390.000
202	Location, achat et aménagement d'immeubles pour l'installation des bureaux communs à plusieurs services financiers	7.036.000
203	Remboursement de frais de l'administration des douanes	45.663.000
204	Matériel et frais divers de l'administration des douanes	10.791.000
205	Remboursement de frais de l'administration des contributions indirectes	69.758.000
206	Frais d'achat et d'entretien d'instruments de vérification de plaques de contrôle et d'objets de scellements nécessaires à la constatation et au recouvrement de l'impôt	46.471.000
207	Matériel de l'administration des contributions indirectes	15.313.000
208	Poudres et salpêtres. — Achats et transports	91.802.000
209	Remboursement à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	7.653.000
210	Indemnités de repliement et de séparation	91.000.000
211	Dépenses de repliement. — Frais de matériel pour le fonctionnement des services	4.400.000
212	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	3.160.000
213	Remboursement à forfait de la valeur d'affranchissement des correspondances officielles, des avertissements et avis émanant des administrations financières et de la valeur des services rendus par l'administration des postes aux divers services publics	614.500.000
	Total pour la 5e partie	1.649.191.900

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	6e partie. — Travaux.	
214	Versements effectués par l'Etat à titre de contribution à divers travaux cadastraux à la charge des départements et des communes	1.713.000
	7e partie. — Charges sociales.	
215	Allocations familiales	117.000.000
216	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	3.000.000
	Total pour la 7e partie	150.000.000
	8e partie. — Subventions.	
217	Subvention au budget annexe de la radiodiffusion nationale	315.006.500
218	Subvention aux sociétés coopératives de reconstruction et aux unions de ces sociétés	50.000
219	Subvention à l'association nationale des porteurs français de valeurs mobilières	100
220	Avances à la caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel	Mémoire.
221	Encouragement à l'élevage du mouton en France, en Algérie, dans les colonies françaises, pays de protectorat et autres territoires	2.500.000
222	Subvention à l'office permanent de l'Institut international de statistique	27.000
223	Subventions allouées par le service du cadastre	25.000
224	Versement au fonds commun de la masse des douanes	1.303.400
225	Part contributive de la France dans les dépenses du bureau international des douanes	106.000
226	Dépenses relatives aux foires à l'étranger	708.000
227	Subventions aux chambres de commerce françaises à l'étranger	1.000.000
228	Avances à l'administration des postes pour payement des rentes d'invalidité dues à des chômeurs victimes d'accidents du travail en Alsace et en Lorraine	32.000
	Total pour la 8e partie	320.758.000
	9e partie. — Dépenses diverses.	
229	Frais de trésorerie	1.425.600.000
230	Contrôle des missions à l'étranger et missions à l'étranger	10.000.000
231	Commissions d'études relatives au coût de la vie	120.000
232	Frais d'administration alloués aux caisses de crédit agricole	500.000
233	Préparation et publication de statistiques fiscales	2.400.000
234	Travaux à la charge de l'Etat pour la réparation des dommages de guerre	390.000
235	Règlement, par voie d'imputation sur indemnités de dommages de guerre, de créances de l'Etat vis-à-vis des sinistrés	250.000
236	Payement en rentes sur l'Etat de certaines indemnités de dommages de guerre	Mémoire.
237	Règlement en espèces d'indemnités de dommages de guerre	9.500.000
238	Rémunération des médecins membres des commissions de réforme instituées par la loi du 14 avril 1924 et des médecins phtisiologues	500.000
239	Allocations aux communes d'Alsace et de Lorraine. — Secours divers	39.000
240	Secours	2.411.000
241	Attributions des produits de l'impôt sur les jeux dans les cercles et les casinos et du prélèvement sur le pari mutuel	Mémoire.
242	Détaxes de distance	1.500.000
243	Remboursements sur produits indirects et divers	159.603.000
244	Remboursements pour décharge de responsabilité en cas de force majeure et débets admis en surséance indéfinie	2.000.000
245	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations attribuées à divers	400.000
246	Remboursement de droits à l'exportation	550.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
247	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
248	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
249	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	1.615.763.000
	RECAPITULATION	
	1re partie. — Dette publique	18.580.679.700
	2e partie. — Dette viagère	12.017.354.200
	3e partie. — Pouvoirs publics	127.780.000
	4e partie. — Personnel	5.117.097.400
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	1.619.194.900
	6e partie. — Travaux	1.713.000
	7e partie. — Charges sociales	150.000.000
	8e partie. — Subventions	320.758.000
	9e partie. — Dépenses diverses	1.615.763.000
	Total pour l'économie nationale et les finances	39.610.340.200
	Justice.	
	2e partie. — Dette viagère.	
1	Avances remboursables aux fonctionnaires ou ayants droit en instance de pension	2.700.000
	4e partie. — Personnel.	
2	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale	8.019.900
3	Indemnités du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale	374.200
4	Indemnités de fonctions aux magistrats	40.800.000
5	Conseil d'Etat. — Traitements	10.515.200
6	Cour de cassation. — Traitements	8.244.000
7	Cours d'appel. — Traitements	38.316.800
8	Tribunaux de première instance. — Traitements	102.757.000
9	Tribunaux cantonaux du ressort de la cour d'appel de Colmar. — Traitements	2.400.000
10	Greffes et secrétariats des diverses juridictions du ressort de la cour d'appel de Colmar. — Traitements	10.000.000
11	Justices de paix. — Traitements	35.994.500
12	Indemnités compensatrices aux personnels des services judiciaires et pénitentiaires d'Alsace et de Lorraine	3.200.000
13	Indemnités fixes diverses	2.388.500
14	Indemnités variables	39.900
15	Jury national des marchés de guerre. — Salaires du personnel du secrétariat	294.200
16	Jury national des marchés de guerre. — Indemnités	413.000
17	Services extérieurs pénitentiaires. — Traitements	60.985.800
18	Services extérieurs pénitentiaires. — Indemnités fixes	1.020.000
19	Services extérieurs pénitentiaires. — Indemnités variables	371.500
20	Ouvriers libres temporaires des établissements pénitentiaires. — Salaires	1.223.800
21	Indemnités allouées pour services rendus par des tiers	1.350.000
22	Indemnités de résidence	19.400.000
23	Congés de longue durée	500.000
24	Application de la loi du 11 octobre 1940 concernant le travail féminin	100.000
25	Application des lois du 17 juillet 1940, modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 2 juin	500.000
	Total pour la 4e partie	348.914.200
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
26	Remboursement de frais de déplacement	7.238.100
27	Matériel de l'administration centrale	1.148.700
28	Impressions et diplômes	313.000
29	Conseil d'Etat. — Matériel	627.000
30	Cour suprême de justice. — Matériel	86.000
31	Tribunal d'Etat. — Matériel	120.000
32	Cour de cassation. — Matériel	160.900
33	Cours d'appel. — Matériel	2.358.200
34	Frais des impression assurées par l'Imprimerie nationale	176.000
35	Rémunération des greffiers et secrétaires non fonctionnaires de diverses juridictions	23.987.400
36	Jury national des marchés de guerre. — Dépenses diverses	10.000
37	Frais de reconstitution d'actes de l'état civil	68.000
38	Frais de registres de l'état civil et frais d'impression des cadres pour la formation des listes du jury criminel	1.500.000
39	Travaux aux bâtiments pénitentiaires	4.605.000
40	Réparations urgentes des bâtiments pénitentiaires endommagés par des faits de guerre	1.500.000
41	Matériel des établissements pénitentiaires	2.500.000
42	Entretien des détenus. — Remboursements divers occasionnés par le séjour des détenus hors des établissements pénitentiaires	70.000.000
43	Rémunération des détenus employés dans les services autres que les régies industrielles	7.000.000
44	Matériel automobile et transport	1.800.000
45	Pécule des pupilles des établissements pénitentiaires	450.000
46	Frais de correspondance télégraphique et téléphonique	500.000
47	Indemnités de repliement et de séparation	5.397.500
48	Dépenses de repliement. — Frais de matériel pour le fonctionnement des services	400.000
49	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	2.500.000
	Total pour la 5e partie	134.445.800
	6e partie. — Travaux.	
	b) Travaux exécutés avec une participation financière de l'Etat.	
50	Participation de l'Etat dans les dépenses de construction d'aménagement des prisons cellulaires	1.219.300
	7e partie. — Charges sociales.	
51	Allocations familiales	20.091.700
52	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	50.000
53	Application de la loi du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants et adolescents et sur la liberté surveillée	18.040.000
	Total pour la 7e partie	38.181.700
	8e partie. — Subventions.	
	b) Subventions diverses.	
54	Subventions diverses	662.500
	9e partie. — Dépenses diverses.	
55	Réparations civiles	16.800
56	Frais de justice en France	58.000.000
57	Fonctionnement des tribunaux des pensions. — Frais de justice et d'instance	3.017.000
58	Secours temporaires	100.500
59	Approvisionnement des cantines	20.850.000
60	Régie directe du travail	18.000.000
61	Consommation en nature dans les services extérieurs pénitentiaires	9.300.000
62	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
63	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
64	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	109.284.300

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	2.700.000
	4e partie. — Personnel	348.911.200
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	134.445.800
	6e partie. — Travaux	1.219.200
	7e partie. — Charges sociales	38.181.700
	8e partie. — Subventions	962.500
	9e partie. — Dépenses diverses	109.284 300
	Total pour la justice	635.407.700
	Affaires étrangères.	
	2e partie. — Dette viagère.	
1	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	800.000
	4e partie. — Personnel.	
2	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale	14.060.200
3	Indemnités et allocations diverses au personnel de l'administration centrale	377.400
4	Indemnités de résidence	2.275.500
5	Services à l'étranger. — Rétribution des agents diplomatiques et consulaires	101.225.700
6	Services à l'étranger. — Rétribution de concours auxiliaires	17.747.000
7	Services à l'étranger. — Indemnités et allocations diverses	15.865.000
8	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 2 juin 1941	25.000
	Total pour la 4e partie	151.575.800
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
9	Matériel et fonctionnement de l'administration centrale	2.500.000
10	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	2.200.000
11	Dépenses de repliement. — Frais de matériel pour le fonctionnement des services	700.000
12	Remboursement au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones	13.018.200
13	Remboursement à l'Imprimerie nationale	470.000
14	Services à l'étranger. — Dépenses de matériel et diverses	29.342.500
15	Frais de correspondance, de courriers et de valises	16.918.000
16	Frais de voyage	7.250.000
17	Indemnités de repliement et de séparation	1.112.500
18	Missions. — Participation aux conférences internationales	1.000.000
19	Archives. — Bibliothèque. — Publication de documents diplomatiques	182.100
20	Frais de réception de personnages étrangers. — Présents diplomatiques	185.000
21	Frais de rapatriement et de transport gratuit des personnes sans ressources	1.500.000
	Total pour la 5e partie	76.408.300
	6e partie. — Travaux.	
	a) Travaux exécutés par l'Etat.	
21 *bis*	Achat, aménagement et ameublement d'immeubles diplomatiques et consulaires	6.000.000
	b) Travaux exécutés avec une participation financière de l'Etat.	
22	Œuvres françaises à l'étranger. — Participation à des acquisitions ou à des constructions d'immeubles	17.764.900
	Total pour la 6e partie	23.764.900
	7e partie. — Charges sociales.	
23	Allocations familiales	746.200
24	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	40.000
	Total pour la 7e partie	786.200
	8e partie. — Subventions.	
	a) Subventions de fonctionnement à divers organismes.	
25	Œuvres françaises à l'étranger. — Subventions de fonctionnement à divers organismes	58.612.100
26	Subventions à des organismes internationaux	514.100
27	Subvention au budget chérifien pour dépenses de police et de sécurité	656.150.000
28	Subvention au budget tunisien pour dépenses de police, de sécurité et d'administration	50.500.000
	b) Subventions diverses.	
29	Œuvres françaises à l'étranger. — Subventions diverses	11.698.000
30	Allocation à la famille d'Abd-el-Kader	502.600
31	Contribution à l'assainissement du marché des vins marocains	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	777.976.800
	9e partie. — Dépenses diverses.	
32	Frais d'assistance à des sinistrés français à l'étranger et avances exceptionnelles aux Français rapatriés	11.000.000
33	Secours	530.800
34	Participation de la France à des dépenses internationales	9.633.000
35	Frais de résidence d'ambassades étrangères	1.094.000
36	Droits supplémentaires de vacations appliqués dans les chancelleries	200.000
37	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
38	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
39	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	22.457.800
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	800.000
	4e partie. — Personnel	151.575.800
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	76.408.300
	6e partie. — Travaux	23.764.900
	7e partie. — Charges sociales	786.200
	8e partie. — Subventions	777.976.800
	9e partie. — Dépenses diverses	22.457.800
	Total pour les affaires étrangères	1.053.769.800
	Intérieur.	
	I. — Services de l'intérieur	
	2e partie. — Dette viagère.	
1	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	6.900.000
	4e partie. — Personnel.	
2	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale	14.179.900
3	Indemnités du personnel de l'administration centrale	353.000
4	Remboursement au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones des frais de fonctionnement de bureaux télégraphiques et téléphoniques	854.800
5	Traitements des fonctionnaires de l'administration préfectorale	33.482.600

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
6	Traitements des fonctionnaires « hors cadres » de l'administration préfectorale	1.531.600
7	Majorations de traitement des fonctionnaires de l'administration préfectorale, à raison de classes personnelles ou d'ancienneté de services (classes personnelles civiles)	500.000
8	Majorations de traitement des fonctionnaires de l'administration préfectorale, à raison de classes personnelles ou d'ancienneté de services (classes personnelles militaires)	450.000
9	Administration préfectorale. — Indemnités pour frais de représentation	13.450.000
10	Intendants des affaires économiques. — Traitements	3.891.400
11	Intendants des affaires économiques. — Indemnités	450.000
12	Fonctionnaires et agents des préfectures. — Traitements	169.008.500
13	Fonctionnaires et agents des préfectures. — Indemnités	3.470.000
14	Agents administratifs cantonaux	8.148.000
15	Inspection générale des services administratifs. — Traitements	1.268.700
16	Inspection générale des services administratifs. — Indemnités	302.100
17	Journaux officiels. — Traitements	993.500
18	Journaux officiels. — Indemnités	58.400
19	Police nationale. — Personnel titulaire. — Traitements	116.818.900
20	Police nationale. — Personnel titulaire. — Indemnités fixes	56.097.800
21	Police nationale. — Personnel titulaire. — Indemnités variables	307.500
22	Police nationale. — Personnel auxiliaire. — Salaires	15.303.000
23	Police nationale. — Personnel auxiliaire. — Indemnités fixes	2.013.000
24	Garde républicaine de Paris. — Officiers	4.709.300
25	Garde républicaine de Paris. — Sous-officiers	87.641.400
26	Indemnités payées sur fonds de concours au personnel de la police nationale	Mémoire.
27	Polices régionales d'Etat. — Traitements	383.105.100
28	Polices régionales d'Etat. — Indemnités diverses	16.946.000
29	Polices régionales d'Etat. — Indemnités fixes	329.079.600
30	Indemnités de résidence	31.721.500
31	Indemnités compensatrices aux fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine	825.000
32	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	2.500.000
33	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 2 juin 1941	2.000.000
	Total pour la 4e partie	1.331.760.900
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34	Administration centrale. — Matériel	2.300.000
35	Administration centrale. — Conseils, comités et commissions	241.000
36	Administration centrale. — Impressions	1.682.400
37	Administration centrale et préfectorale. — Personnel des préfectures. — Frais de déplacement et de déménagement	550.000
38	Dépenses relatives aux élections	Mémoire.
39	Journaux officiels. — Composition, impression et distribution	11.500.000
40	Journaux officiels. — Matériel	7.900.000
41	Police nationale. — Frais de déménagement	1.500.000
42	Police nationale. — Frais de déplacements et d'enquête	92.500.000
43	Police nationale. — Matériel	34.503.000
44	Ecole nationale de police. — Dépenses de fonctionnement	3.000.000
45	Garde républicaine de Paris. — Matériel	19.079.600
46	Polices régionales d'Etat. — Frais de déplacement et de recherches. — Frais de déménagement	80.150.000
47	Polices régionales d'Etat. — Matériel	319.500.000
48	Frais d'envoi de télégrammes officiels	6.000.000
49	Dépenses de téléphone	3.000.000
50	Indemnités de repliement et de séparation	10.374.000
51	Dépenses de repliement. — Frais de matériel pour le fonctionnement des services	800.000
52	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	10.000.000
	Total pour la 5e partie	634.570.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	7e partie. — Charges sociales.	
53	Allocations familiales	26.382.600
54	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	150.000
55	Service des œuvres sociales. — Dépenses de fonctionnement	7.000.000
	Total pour la 7e partie	33.532.600
	8e partie. — Subventions.	
56	Personnels des bureaux de la préfecture de la Seine. — Participation de l'Etat	8.895.000
57	Subvention égale à la perte de recette résultant, pour la ville de Paris et le syndicat intercommunal de la région parisienne, de la réduction de certains droits d'octroi (loi du 8 janvier 1941)	35.000.000
58	Subvention à la ville de Paris pour la police municipale de Paris et des communes suburbaines du département de la Seine	675.000.000
59	Participation de l'Etat aux charges d'intérêt général des collectivités locales	2.890.000.000
60	Subventions exceptionnelles aux collectivités locales (art. 7 de la loi du 14 septembre 1941)	250.000.000
61	Participation de l'Etat aux dépenses des services communaux et départementaux de défense contre l'incendie	11.600.000
62	Responsabilité civile des communes. — Participation de l'Etat	1.900.000
63	Annuités dues par l'Etat aux communes du pays de Gex et de la Haute-Savoie	7.463.000
64	Subventions à des communes de l'ancien comté de Nice pour faire face à l'accroissement des impositions qu'elles payent à l'Italie pour leurs biens communaux	30.000
65	Subvention à la Maison des journalistes	400.000
66	Subventions pour le payement des dépenses relatives au corps civil des administrateurs	5.600.000
67	Subvention à l'Algérie pour le payement des dépenses relatives au corps des forces auxiliaires des douaïr et au corps civil des contrôleurs des douaïr	98.650.000
	Total pour la 8e partie	3.984.538.000
	9e partie. — Dépenses diverses.	
68	Secours aux anciens ministres des cultes et à leur famille	350.000
69	Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques ou d'événements de guerre	25.000.000
70	Secours	200.000
71	Frais de contentieux. — Indemnités et rentes viagères dues à des tiers	300.000
72	Polices régionales d'Etat. — Dépenses d'ordre pour les services rétribués	5.000.000
73	Service des affaires indigènes nord-africaines	Mémoire.
74	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
75	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
76	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	30.850.000
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	6.900.000
	4e partie. — Personnel	1.331.760.900
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	634.570.000
	7e partie. — Charges sociales	33.532.600
	8e partie. — Subventions	3.984.538.000
	9e partie. — Dépenses diverses	30.850.000
	Total pour les services de l'intérieur	6.022.151.500

CHAPITRES	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	II. — Services d'Alsace et de Lorraine	
	4e partie. — Personnel.	
77	Traitements des fonctionnaires administratifs des préfectures et sous-préfectures	501.900
78	Indemnités pour frais de représentation des préfets, sous-préfets et secrétaires généraux	180.000
79	Personnel des bureaux des préfectures et sous-préfectures. — Traitements	5.099.700
80	Personnel des bureaux des préfectures et sous-préfectures. — Indemnités	21.000
81	Tribunal administratif. — Traitements	250.000
82	Tribunal administratif. — Indemnités diverses	Mémoire.
83	Personnel des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Traitements	15.104.800
84	Personnel des cultes d'Alsace et de Lorraine. Indemnités diverses	142.200
85	Indemnités compensatrices des fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine	2.837.600
86	Indemnités de résidence	525.700
	Total pour la 4e partie	24.965.900
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
87	Remboursement de frais	3.000
88	Payements à faire à d'autres administrations publiques	Mémoire.
89	Tribunal administratif. — Matériel et fonctionnement	6.000
90	Administration des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Matériel	74.300
91	Indemnités de repliement et de séparation	9.479.000
	Total pour la 5e partie	9.562.300
	7e partie. — Charges sociales.	
92	Allocations familiales	601.000
93	Allocations viagères aux auxiliaires	Mémoire.
94	Administration des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Bourses	104.400
	Total pour la 7e partie	705.400
	8e partie. — Subventions.	
95	Participation de l'Etat aux charges des collectivités locales	31.775.000
96	Administration des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Subventions	18.300
	Total pour la 8e partie	31.793.300
	9e partie. — Dépenses diverses.	
97	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
98	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	Mémoire.
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	24.965.900
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	9.562.300
	7e partie. — Charges sociales	705.400
	8e partie. — Subventions	31.793.300
	9e partie. — Dépenses diverses	Mémoire.
	Total	67.026.900

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	III. — Anciens combattants	
	2e partie. — Dette viagère.	
1	Retraite du combattant	2.252.000.000
2	Allocations provisoires d'attente (loi du 31 mars 1919 et lois subséquentes)	477.050.000
3	Allocations spéciales supplémentaires aux grands invalides et allocations du grand mutilé de guerre	757.000.000
4	Indemnité temporaire aux tuberculeux pensionnés à 100 p. 100 non hospitalisés	304.000.000
5	Avances remboursables aux personnels civils et militaires en instance de pension (loi du 14 avril 1924 et lois subséquentes)	170.000.000
	Total pour la 2e partie	3.960.050.000
	4e partie. — Personnel.	
6	Traitements du secrétaire général et du personnel de l'administration centrale	36.999.200
7	Traitements du personnel des services extérieurs annexes de l'administration centrale	4.197.800
8	Indemnités et allocations diverses du personnel de l'administration centrale et des services extérieurs et annexes de l'administration centrale	165.400
9	Traitements des personnels des services extérieurs	61.124.900
10	Indemnités et allocations diverses des personnels des services extérieurs	964.700
11	Travaux à la tâche et travaux à domicile	400.000
12	Traitements des personnels du service de l'état civil, des successions et des sépultures militaires	8.945.600
13	Indemnités et allocations diverses aux personnels des services de l'état civil, des successions et des sépultures militaires	66.200
14	Traitements des personnels en congé de longue durée pour tuberculose ouverte	150.000
15	Indemnités de résidence	12.937.300
16	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 2 juin 1941	240.000
	Total pour la 4e partie	126.191.100
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
17	Administration centrale. — Frais de déplacements et de missions du personnel. — Indemnités aux médecins civils. — Revision des pensions	2.495.400
18	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	5.398.600
19	Frais de missions, de déplacements, de séjour des chargés de missions, indemnités et vacations des médecins de la commission supérieure de contrôle des soins gratuits et de la commission consultative médicale	1.625.000
20	Matériel des services extérieurs annexes de l'administration centrale. — Frais d'hospitalisation des pensionnaires invalides	1.652.800
21	Indemnités aux médecins employés dans les services extérieurs. — Frais de déplacements et de transport des personnels extérieurs	3.122.200
22	Matériel des services extérieurs	42.324.100
23	Soins médicaux gratuits et frais d'application de la loi du 31 mars 1919 et des lois subséquentes	187.760.400
24	Frais de déplacements du personnel de l'état civil, des successions et des sépultures militaires	300.000
25	Matériel et dépenses diverses du service de l'état civil, des successions et des sépultures militaires	13.790.000
26	Fournitures de l'imprimerie nationale	2.200.000
27	Payements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	597.100
28	Indemnités de repliement et de séparation	1.618.500
29	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	1.260.000
	Total pour la 5e partie	268.144.100

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	7e partie. — Charges sociales.	
30	Allocations familiales	5.210.700
31	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940..	500.000
	Total pour la 7e partie	5.710.700
	8e partie. — Subventions.	
32	Office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la Nation.	140.000.000
33	Office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation. — Secours prévus par l'article 134 de la loi du 31 mai 1933 et l'article 7 du décret du 8 août 1935	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	140.000.000
	9e partie. — Dépenses diverses.	
34	Secours et allocations à d'anciens militaires et à leurs ayants cause et secours aux personnels de l'administration des anciens combattants et pensionnés	10.380.900
35	Secours immédiats aux ayants cause des militaires décédés ou disparus au cours des opérations de guerre	3.500.000
36	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
37	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
38	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	13.880.900
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	3.960.050.000
	4e partie. — Personnel	126.191.100
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	268.144.100
	7e partie. — Charges sociales	5.710.700
	8e partie. — Subventions	140.000.000
	9e partie. — Dépenses diverses	13.880.900
	Total pour les anciens combattants..	4.513.976.800
	IV. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX QUESTIONS JUIVES	
	4e partie. — Personnel.	
1	Traitements et salaires	17.742.800
2	Indemnités et allocations diverses	274.000
3	Indemnités de résidence	1.979.400
	Total pour la 4e partie	19.996.200
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
4	Matériel	6.330.000
5	Travaux payés par vacations	130.000
6	Frais de mission, de déplacements et de transports	1.500.000
7	Indemnités de repliement et de séparation	1.200.000
	Total pour la 5e partie	9.160.000
	7e partie. — Charges sociales.	
8	Allocations familiales	744.000
	9e partie. — Dépenses diverses.	
9	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	19.996.200
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	9.160.000
	7e partie. — Charges sociales	744.000
	9e partie. — Dépenses diverses	Mémoire.
	Total pour le commissariat général aux questions juives	29.900.200

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	RECAPITULATION POUR L'INTERIEUR	
	I. — Services de l'intérieur	6.022.151.500
	II. — Services d'Alsace et de Lorraine	67.026.900
	III. — Anciens combattants	4.513.976.800
	IV. — Commissariat général aux questions juives	29.900.200
	Total pour l'intérieur	10.633.055.400
	Famille et santé.	
	2e partie. — Dette viagère.	
1	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pensions	1.000.000
	4e partie. — Personnel.	
2	Traitements du personnel de l'administration centrale	7.171.200
3	Services généraux de l'administration centrale. — Indemnités	320.500
4	Indemnités aux chargés de mission du secrétariat général de la santé	140.000
5	Indemnités aux chargés de mission du commissariat général à la famille	768.000
6	Traitements des inspecteurs généraux	479.200
7	Traitements des directeurs régionaux de la santé et de l'assistance	1.614.100
8	Indemnités des directeurs régionaux de la santé et de l'assistance	380.000
9	Inspection de la santé. — Traitements	11.800.000
10	Inspection de la santé. — Indemnités	900.000
11	Inspection des services de l'assistance. — Traitements	5.992.000
12	Inspection des services de l'assistance. — Indemnités	970.000
13	Personnel des délégués régionaux à la famille. — Traitements	1.927.200
14	Personnel des délégués régionaux à la famille. — Indemnités	281.200
15	Personnel du contrôle des habitations à bon marché et des travaux subventionnés. — Traitements	466.100
16	Laboratoires du secrétariat d'Etat. — Traitements	112.500
17	Laboratoires du contrôle des médicaments antivénériens. — Traitements	287.000
18	Laboratoires du secrétariat d'Etat. — Indemnités et allocations diverses	50.000
19	Laboratoire de contrôle des médicaments antivénériens. — Indemnités	51.000
20	Service de l'éducation forcée en Alsace et en Lorraine. — Traitements et indemnités	81.800
21	Services d'hygiène en Alsace et en Lorraine. — Traitements	357.500
22	Services d'hygiène en Alsace et en Lorraine. — Indemnités et allocations diverses	75.300
23	Etablissements des sourds-muets en Alsace et en Lorraine. — Traitements	131.900
24	Etablissements des sourds-muets en Alsace et en Lorraine. — Indemnités et allocations diverses	39.500
25	Sanatorium d'Etat de Bullion. — Traitements	463.000
26	Sanatorium d'Etat de Bullion. — Indemnités et allocations diverses	22.000
27	Etablissement thermal d'Aix-les-Bains. — Traitements	3.987.000
28	Indemnités de résidence	2.100.000
29	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	150.000
30	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940, et de la loi du 2 juin 1941	139.700
	Total pour la 4e partie	41.258.000
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
31	Administration centrale. — Matériel	2.316.000
32	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	481.000
33	Dépenses de repliement. — Frais de matériel pour le fonctionnement des services	850.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
34	Achats de livres et publications. — Reliures..	175.000
35	Fournitures de l'imprimerie nationale.....	635.000
36	Frais de correspondance télégraphique et téléphonique	220.000
37	Laboratoires du secrétariat d'Etat. — Matériel.	220.000
38	Laboratoires de contrôle des médicaments antivénériens. — Matériel.....	240.000
39	Services d'hygiène en Alsace et en Lorraine. — Matériel.....	300.000
40	Etablissements de sourds-muets, aveugles et anormaux en Alsace et en Lorraine. — Matériel	205.500
41	Sanatorium d'Etat de Bullion. — Matériel....	1.700.000
42	Etablissement thermal d'Aix-les-Bains. — Matériel	1.015.000
43	Contrôle sanitaire aux frontières et mesures exceptionnelles d'hygiène.....	6.838.700
44	Inspection des pharmacies et contrôle des sérums et produits analogues.....	350.000
45	Action éducative sanitaire.....	1.408.000
46	Action éducative familiale.....	800.000
47	Participation aux congrès internationaux et manifestations diverses.....	26.300
48	Frais d'application de la législation des habitations à bon marché.....	Mémoire.
49	Contrôle des pensionnés à 100 p. 100 pour tuberculose	65.000
50	Frais de tournées, de missions et de déplacements	6.634.000
51	Indemnités de repliement et de séparation..	725.000
	Total pour la 5e partie.....	24.707.500
	6e partie. — Travaux.	
	a) Travaux exécutés par l'Etat.	
52	Station hydrominérale d'Aix-les-Bains. — Travaux de protection des sources de l'établissement thermal.....	2.000.000
	b) Travaux exécutés avec une participation financière de l'Etat.	
53	Subventions destinées aux œuvres et établissements de bienfaisance.....	15.000.000
	Total pour la 6e partie.....	17.000.000
	7e partie. — Charges sociales.	
54	Allocations familiales.....	2.000.000
55	Attribution au personnel auxiliaire de l'Etat des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 août 1940...	30.000
56	Part de l'Etat dans les annuités dues à la caisse des dépôts et consignations pour les prêts effectués par application de la loi du 24 octobre 1919.....	217.000
57	Participation de l'Etat aux subventions communales visées à l'article 58 de la loi du 5 décembre 1922.....	550.000
58	Participation de l'Etat pour la construction de logements à loyer moyen (art. 29 et 30 de la loi du 13 juillet 1928).....	1.500.400
59	Contribution de l'Etat au fonds spécial de garantie destiné à faciliter aux invalides de guerre l'obtention du bénéfice de la législation relative aux habitations à bon marché.	90.000
60	Allocations pour enfants aux pensionnés militaires et aux victimes civiles de la guerre acquéreurs de petites propriétés rurales....	12.000
61	Participation de l'Etat aux dépenses d'inspection médicale des établissements d'enseignement	600.000
62	Mesures générales de protection de la santé publique (loi du 15 février 1902).....	4.000.000
63	Dispensaires d'hygiène sociale et de préservation antituberculeuse (art. 7, § 4, de la loi du 15 avril 1916).....	1.500.000
64	Services antivénériens des départements (loi du 3 août 1930 et décret du 30 octobre 1935).	6.500.000
65	Primes à la naissance du premier enfant (population non active).....	80.000.000
66	Assistance à la famille.....	77.000.000
67	Assistance aux femmes en couches.....	19.200.000
68	Assistance aux mères qui allaitent leur enfant au sein.....	22.000.000
69	Protection des enfants du premier âge (loi du 23 décembre 1874 et décret du 30 octobre 1935)	19.100.000
70	Service des enfants assistés (loi du 27 juin 1904)	176.000.000
71	Mineurs vagabonds confiés à des établissements spécialisés (décret du 30 octobre 1935)	3.800.000
72	Dépenses occasionnées par les aliénés.....	345.000.000
73	Assistance aux tuberculeux.....	75.000.000
74	Assistance médicale gratuite.....	305.000.000
75	Subvention exceptionnelle pour 1942 à la ville de Paris.....	100.000.000
76	Subvention exceptionnelle pour 1942 à la ville de Marseille.....	22.000.000
77	Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables	580.000.000
78	Hospitalisation des sujets et protégés français et des indigents étrangers appartenant à des pays sans traités de réciprocité (décrets du 29 juillet 1939).....	5.000.000
79	Prostitution des mineurs (loi du 11 avril 1908).	25.000
80	Assistance aux étrangers en Alsace et en Lorraine	1.500.000
81	Service de l'éducation forcée en Alsace et en Lorraine	932.500
82	Application en Alsace et en Lorraine de la législation française en matière d'assistance	40.000.000
	Total pour la 7e partie.....	1.888.786.900
	8e partie. — Subventions.	
	a) Subventions de fonctionnement à divers organismes.	
83	Hygiène et salubrité générales.....	475.000
84	Ecoles d'infirmières et d'assistantes de service social préparant aux diplômes d'Etat.....	4.050.000
85	Subventions de l'Etat en vue du séjour d'enfants dans les colonies, camps de vacances et œuvres de plein air	5.000.000
86	Prophylaxie du cancer	2.500.000
87	Prophylaxie de la tuberculose	19.570.000
88	Prophylaxie du rhumatisme	100.000
89	Prophylaxie des maladies vénériennes.....	8.870.000
90	Subventions aux laboratoires de bactériologie et d'hygiène sociale	950.000
90 *bis*	Subvention à l'institut national d'hygiène....	45.000.000
91	Dotations des établissements nationaux de bienfaisance	12.994.000
92	Subventions pour les œuvres d'assistance par le travail spéciales aux aveugles et pour l'application des mesures préventives de la cécité	283.500
	b) Subventions diverses.	
93	Subventions pour la protection maternelle et l'enfance préscolaire	40.350.000
94	Remboursement des frais d'entretien des enfants anormaux titulaires de fractions de bourses.....	275.000
	Total pour la 8e partie.....	80.617.500
	9e partie. — Dépenses diverses.	
95	Frais de justice et de contentieux. — Application de décisions de justice.....	40.000
96	Etablissements thermaux affermés par l'Etat. — Dépenses des commissariats du Gouvernement	82.500
97	Secours	25.000
98	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
99	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
100	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	117.500

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	1.000.000
	4e partie. — Personnel	41.258.000
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	24.707.500
	6e partie. — Travaux	17.000.000
	7e partie. — Charges sociales	1.888.786.900
	8e partie. — Subventions	80.617.500
	9e partie. — Dépenses diverses	117.500
	Total pour la famille et la santé	2.053.487.400
	Guerre.	
	2e partie. — Dette viagère.	
1	Solde des officiers généraux du cadre de réserve	101.387.000
2	Avances remboursables aux personnels civils et militaires en instance de pension	132.000.000
	Total pour la 2e partie	233.387.000
	4e partie. — Personnel.	
3	Traitement du secrétaire d'Etat. — Personnel militaire de l'administration centrale	11.666.000
4	Personnel civil de l'administration centrale. — Traitements	52.793.000
5	Personnel civil de l'administration centrale. — Allocations diverses	6.092.000
6	Solde de l'armée. — Officiers généraux et officiers	780.119.000
7	Solde de l'armée. — Sous-officiers et hommes de troupe	2.855.013.000
8	Contrôle de l'administration de l'armée	5.477.000
9	Gendarmerie. — Officiers	23.076.000
10	Gendarmerie. — Solde des sous-officiers et indemnités de déplacement	532.527.000
11	Solde des militaires en non-activité, en réforme ou en congé	28.446.000
12	Missions	16.200.000
13	Personnels civils extérieurs. — Traitements	2.300.000.000
14	Personnels civils extérieurs. — Allocations diverses	221.910.000
15	Personnels civils. — Indemnité de résidence	50.000.000
16	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	1.620.000
	Total pour la 4e partie	6.888.269.000
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
	A. — Entretien des personnels	
17	Alimentation de la troupe	1.100.000.000
18	Chauffage et éclairage	115.000.000
19	Habillement et campement	800.000.000
20	Couchage et ameublement	167.000.000
21	Service de santé	125.000.000
22	Indemnité de déplacements	75.730.000
23	Indemnités de séparation et de repliement	650.000.000
	B. — Entretien des matériels	
24	Matériel de l'administration centrale	22.500.000
25	Matériel de l'artillerie	225.000.000
26	Matériel de la cavalerie	40.000.000
27	Matériel du génie	455.000.000
28	Matériel de la gendarmerie	199.938.000
29	Remonte	251.833.000
30	Fourrages	380.825.000
31	Carburants	300.000.000
32	Transports	360.000.000
33	Justice militaire. — Prisons militaires	19.000.000
34	Télégraphe et téléphone	37.500.000
	Total pour la 5e partie	5.324.326.000
	6e partie. — Construction et matériels neufs.	
35	Modernisation des matériels	650.000.000
36	Artillerie	277.000.000
37	Cavalerie	60.000.000
38	Génie	619.000.000
39	Intendance	25.000.000
40	Chemins de fer et routes	50.000.000
41	Défense passive	319.000.000
	Total pour la 6e partie	2.000.000.000
	7e partie. — Charges sociales.	
42	Allocations familiales et charges de famille	480.270.000
43	Service social	42.000.000
	Total pour la 7e partie	522.270.000
	9e partie. — Dépenses diverses.	
44	Instruction générale de l'armée et exercices techniques	160.000.000
45	Dépenses diverses	88.817.000
46	Secours aux personnels retraités	2.100.000
47	Allocations viagères aux auxiliaires	4.000.000
48	Réparations civiles	16.250.000
49	Frais accessoires d'application des conventions d'armistice	31.910.000
50	Dépenses interministérielles résultant de l'application des conventions d'armistice. — Gendarmerie en service dans les territoires occupés	851.420.000
51	Emploi de fonds provenant de legs ou donations	Mémoire.
52	Dons manuels	Mémoire.
53	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
54	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	1.154.527.000
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	233.387.000
	4e partie. — Personnel	6.888.269.000
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	5.324.326.000
	6e partie. — Construction et matériel neufs	2.000.000.000
	7e partie. — Charges sociales	522.270.000
	9e partie. — Dépenses diverses	1.154.527.000
	Total pour la guerre	16.122.779.000
	Marine.	
	I. — Marine nationale	
	2e partie. — Dette viagère.	
1	Solde des officiers généraux et assimilés du cadre de réserve	11.000.000
2	Allocations provisoires d'attente (loi du 31 mars 1919 et lois subséquentes)	5.000.000
3	Allocations spéciales supplémentaires aux grands invalides et allocations du grand mutilé de guerre	500 000
4	Indemnités temporaires aux tuberculeux pensionnés à 100 p. 100 et non hospitalisés	400.000
5	Avances remboursables aux personnels civils et militaires en instance de pension	11.000.000
	Total pour la 2e partie	33.900 000
	4e partie. — Personnel.	
6	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale	9.070.500
7	Indemnités et allocations diverses. — Travaux supplémentaires du personnel de l'administration centrale	368.600
8	Personnel du service hydrographique	4.707.500
9	Contrôle de l'administration de la marine	4.695.000
10	Officiers de marine. — Ingénieurs mécaniciens. — Officiers des équipages de la flotte	216.900.000
11	Equipages de la flotte	1.153.990.000
12	Personnels des corps sédentaires et agents civils de la marine	865.180.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
43	Personnels divers d'instruction, de justice, de recrutement et du gardiennage	15.596.000
44	Personnels des services de l'intendance maritime	16.990.800
45	Intendance maritime. — Salaires	17.220.200
46	Personnel du service de santé	23.506.300
47	Service de santé. — Salaires	8.463.000
48	Services des industries navales. — Personnel technique	98.530.000
49	Services des industries navales. — Personnel ouvrier	603.420.000
20	Personnel du service des travaux maritimes	10.159.200
21	Service des travaux maritimes. — Salaires	16.220.000
22	Services administratifs. — Personnel de gestion et d'exécution	37.763.700
23	Allocations et secours aux personnels divers. — Allocations tenant lieu de pension	13.629.200
23 *bis*	Soldes des personnels en congé d'armistice	8.000.000
23 *ter*	Application des lois de dégagement de cadres et des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 2 juin 1941	10.000.000
24	Indemnités de résidence	8.742.400
25	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée pour tuberculose ouverte	330.000
	Total pour la 4e partie	2.643.482.400
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
26	Matériel de l'administration centrale. — Impressions. — Livres et reliures. — Archives.	10.512.200
27	Matériel et frais divers du service hydrographique	5.382.000
28	Vivres et indemnités représentatives. — Traitement de table. — Frais de réception des autorités	504.190.000
29	Service de l'habillement, du couchage et du casernement. — Matières	175.050.000
30	Service des approvisionnements de la flotte. — Matières et dépenses accessoires	500.000.000
31	Service de santé. — Matières	38.500.000
32	Services des industries navales. — Matières	1.211.000.000
33	Services des industries navales. — Matières. — Approvisionnements	75.000.000
34	Travaux maritimes. — Ports. — Bases. — Terrains. — Entretien	45.950.000
34 *bis*	Dépenses de repliement. — Règlement des locations et des réquisitions	2.840.000
35	Frais de déplacement	96.700.000
35 *bis*	Indemnités de repliement et de séparation	25.000.000
	Total pour la 5e partie	2.690.124.200
	6e partie. — Constructions et matériels neufs.	
36	Intendance maritime. — Travaux immobiliers et réservoirs à combustibles liquides	141.850.000
37	Service de santé. — Constructions et matériels neufs	2.300.000
38	Services des industries navales. — Gros outillage. — Travaux immobiliers. — Installations diverses	84.000.000
39	Travaux maritimes. — Travaux neufs. — Travaux d'aménagement général des ports. — Travaux neufs des cercles et foyers	738.000.000
40	Aéronautique navale. — Aviation et aérostation. — Matériel spécial de série	350.000.000
41	Aéronautique navale. — Entrepôts et bases. — Matériel d'équipement	13.200.000
42	Aéronautique navale. — Bases. — Terrains. — Travaux neufs	140.000.000
	Total pour la 6e partie	1.469.350.000
	7e partie. — Charges sociales.	
43	Allocations familiales	86.000.000
44	Œuvres sociales de la marine	6.200.000
	Total pour la 7e partie	92.200.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	9e partie. — Dépenses diverses.	
45	Frais de propagande. — Prix. — Frais d'écoles. — Cercles et foyers marins. — Sports. — Distractions des équipages	13.082.300
46	Frais de justice et réparations civiles. — Indemnités pour dommages	167.800
47	Dépenses diverses. — Frais de communications télégraphiques. — Dépenses diverses spéciales à l'extérieur	10.193.500
48	Liquidation des prises maritimes	Mémoire.
49	Emploi de fonds provenant de legs et de donations	Mémoire.
50	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
51	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	23.443.600
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	33.900.000
	4e partie. — Personnel	2.643.482.400
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	2.690.124.200
	6e partie. — Constructions et matériels neufs.	1.469.350.000
	7e partie. — Charges sociales	92.200.000
	9e partie. — Dépenses diverses	23.443.600
	Total pour la marine nationale	6.952.500.200
	II. — MARINE MARCHANDE	
	2e partie. — Dette viagère.	
52	Solde des officiers généraux du cadre de réserve	766.700
53	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	400.000
	Total pour la 2e partie	1.166.700
	4e partie. — Personnel.	
54	Traitements des divers personnels en service à l'administration centrale de la marine marchande	12.546.800
55	Personnels des services de l'inscription maritime et personnels techniques	37.806.400
56	Personnels divers d'instruction, de contrôle, de police et de gardiennage	18.345.200
57	Application des lois de dégagement des cadres, des lois du 17 juillet 1940, modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 2 juin 1941	100.000
58	Congés spéciaux de longue durée	226.000
59	Indemnités de résidence	2.716.000
60	Allocations diverses aux personnels en service à l'administration centrale de la marine marchande	92.900
61	Indemnités diverses aux personnels des services extérieurs	477.200
	Total pour la 4e partie	72.310.500
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
62	Matériel de l'administration centrale. — Impressions	2.454.500
63	Redevances à l'administration des postes et payements à l'Imprimerie nationale	2.000.000
64	Dépenses diverses de matériel des services extérieurs	1.292.000
65	Dépenses diverses pour la surveillance et la protection des pêches maritimes	1.750.000
66	Dépenses diverses concernant les personnels des services extérieurs. — Frais d'examen. — Mobilier scolaire	1.920.500
67	Frais de mission et de déplacement	1.895.000
68	Indemnités de repliement et de séparation	3.825.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
69	Dépenses diverses. — Aide à l'armement libre. — Sécurité de la navigation maritime. — Ports de pêche	678.900
70	Dépenses diverses. — Récompenses aux gens de mer. — Encouragement aux épreuves sportives et professionnelles	943.000
	Total pour la 5e partie	16.438.900
	7e partie. — Charges sociales.	
71	Allocations familiales	2.576.900
72	Subvention à l'établissement national des invalides de la marine	322.000.000
	Total pour la 7e partie	324.576.900
	8e partie. — Subventions.	
73	Encouragement à l'enseignement maritime professionnel. — Bourses. — Subventions	19.183.600
74	Subvention au fonds du crédit maritime mutuel	20.000.000
75	Encouragement à l'industrie des grandes pêches maritimes	500.000
76	Allocations d'intérêts fixés par la loi du 1er août 1928 sur le crédit maritime	45.000.000
77	Aide à l'armement libre (application de la loi du 12 juillet 1934)	10.000.000
78	Exploitation des services maritimes postaux et d'intérêt général	410.500.000
79	Subvention à l'office scientifique et technique des pêches maritimes. — Subvention pour la sécurité de la navigation maritime.	2.000.900
	Total pour la 8e partie	507.484.500
	9e partie. — Dépenses diverses.	
80	Dépenses résultant de l'application du code du travail maritime et du code disciplinaire et pénal de la marine marchande	12.000.000
81	Versement au fonds de renouvellement des navires de l'Etat affectés aux services entre la France, l'Algérie et la Tunisie	5.000.000
82	Frais de justice devant les tribunaux civils, administratifs et de commerce. — Réparations de dommages	9.000
83	Frais d'administration et de contrôle des sociétés de crédit maritime mutuel	Mémoire.
84	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
85	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
86	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	17.009.000
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	1.166.700
	4e partie. — Personnel	72.310.500
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	16.438.900
	7e partie — Charges sociales	324.576.900
	8e partie. — Subventions	507.484.500
	9e partie. — Dépenses diverses	17.009.000
	Total pour la marine marchande	939.006.500
	RECAPITULATION POUR LA MARINE	
	I. — Marine nationale	6.952.500.200
	II. — Marine marchande	939.006.500
	Total pour la marine	7.891.506.700

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	Education nationale.	
	I. — Services de l'instruction publique	
	2e partie. — Dette viagère.	
1	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	20.100.000
	4e partie. — Personnel	
2	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale	24.509.600
3	Services généraux de l'administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	1.087.900
4	Archives de France. — Traitements	1.572.400
5	Archives de France. — Indemnités	6.400
6	Archives départementales. — Traitements	3.306.700
7	Bibliothèques nationales de Paris. — Traitements	5.782.500
8	Bibliothèques nationales de Paris. — Indemnités	59.600
9	Administration académique. — Traitements	3.871.400
10	Administration académique. — Indemnités	4.800
11	Université de Paris. — Traitements	33.431.500
12	Universités des départements. — Traitements	73.000.000
13	Universités. — Indemnités et allocations diverses	364.500
14	Ecole normale supérieure. — Traitements	1.357.000
15	Ecole normale supérieure. — Indemnités et allocations diverses	32.600
16	Ecole normale supérieure de jeunes filles. — Traitements	1.250.000
17	Ecole normale supérieure de jeunes filles. — Indemnités et allocations diverses	6.300
18	Ecole pratique des hautes études. — Ecole nationale des langues orientales vivantes. — Ecole nationale des chartes. — Traitements.	5.364.800
19	Ecole pratique des hautes études. — Ecole nationale des langues orientales vivantes. — Ecole nationale des chartes. — Indemnités.	43.100
20	Collège de France et Muséum national d'histoire naturelle. — Traitements	10.762.100
21	Collège de France et Muséum national d'histoire naturelle. — Indemnités et allocations diverses	105.800
22	Ecole française de Rome. — Traitements	619.000
23	Ecole française de Rome. — Indemnités et allocations diverses	35.600
24	Observatoire de Paris et bureau des longitudes. — Traitements	2.133.100
25	Observatoire de Paris et bureau des longitudes. — Indemnités	21.300
26	Institut national de France. — Traitements	491.100
27	Institut national de France. — Indemnités	1.414.500
28	Académie de médecine. — Traitements	118.700
29	Académie de médecine. — Indemnités	25.600
30	Institut d'hydrologie et de climatologie. — Traitements	315.700
31	Institut d'hydrologie et de climatologie. — Indemnités	98.000
32	Inspection générale de l'enseignement supérieur. — Traitements	226.100
33	Bibliothèques municipales. — Traitements	1.566.300
34	Ecoles normales supérieures de Fontenay-aux-Roses et de Saint-Cloud. — Traitements.	792.100
35	Ecoles normales supérieures de Fontenay-aux-Roses et de Saint-Cloud. — Indemnités et allocations diverses	535.100
36	Inspecteurs généraux de l'enseignement secondaire. — Inspecteurs de l'académie de Paris. — Traitements et indemnités	2.719.100
37	Traitements du personnel des lycées et collèges	605.423.200
38	Indemnités aux fonctionnaires de l'enseignement secondaire	7.383.000
39	Participation de l'Etat au fonctionnement des cours secondaires de jeunes filles	5.252.700
40	Radiophonie scolaire. — Indemnités	700.000
41	Ecoles primaires supérieures. — Traitements.	142.145.500
42	Ecoles primaires supérieures. — Indemnités et allocations diverses	2.253.000
43	Traitements, indemnités et allocations pour inactivité ou interruption d'emploi (enseignement secondaire)	18.900
44	Inspection générale de l'enseignement primaire. — Traitements	3.153.300

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
45	Inspection académique dans les départements. — Traitements des inspecteurs	5.428.000
46	Inspection académique. — Traitements du personnel des bureaux	7.137.500
47	Inspecteurs de l'enseignement primaire. — Inspectrices départementales des écoles maternelles. — Traitements	18.726.600
48	Instituts de formation professionnelle. — Traitements	42.786.400
49	Instituts de formation professionnelle. — Indemnités et allocations diverses. — Stages des futurs instituteurs dans les écoles d'agriculture. — Dépenses de personnel	1.360.100
50	Ecoles primaires élémentaires. — Traitements.	2.718.717.300
51	Ecoles primaires élémentaires. — Rémunération des instituteurs et institutrices intérimaires	165.170.000
52	Enseignement primaire élémentaire. — Frais de suppléance des instituteurs et institutrices en congé pour maladie ou effectuant un stage dans les centres régionaux d'éducation générale et sportive	75.298.000
53	Allocations aux médaillés de l'enseignement primaire	2.885.000
54	Musée pédagogique. — Traitements	455.500
55	Musée pédagogique. — Indemnités	1.400
56	Conservatoire national des arts et métiers. — Traitements et salaires	7.033.200
57	Conservatoire national des arts et métiers. — Indemnités et allocations diverses	72.560
58	Ecoles nationales d'arts et métiers et assimilées. — Contribution aux dépenses de personnel	13.790.500
59	Ecoles nationales d'arts et métiers et assimilées. — Contribution aux dépenses d'indemnités diverses	472.700
60	Ecoles nationales professionnelles. — Ecoles nationales d'horlogerie. — Contributions aux dépenses de personnel	36.425.200
61	Ecoles nationales professionnelles. — Ecoles nationales d'horlogerie. — Contributions aux dépenses d'indemnités et d'allocations diverses	745.200
62	Ecoles pratiques de commerce et d'industrie. — Ecoles de métiers. — Ecoles professionnelles de Paris. — Ecoles de perfectionnement. — Sections techniques des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires. — Traitements et salaires. — Enseignement de la technologie	88.377.300
63	Ecoles pratiques de commerce et d'industrie. — Ecoles de métiers. — Ecoles professionnelles de Paris. — Ecoles de perfectionnement. — Sections techniques des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires. — Indemnités et allocations diverses	550.000
64	Ecole normale supérieure de l'enseignement technique. — Traitements et salaires. — Indemnités et allocations diverses	580.600
65	Enseignement industriel et commercial. — Traitements des inspecteurs généraux	695.100
66	Traitements des secrétaires d'orientation professionnelle	145.000
67	Indemnités de résidence	195.093.000
68	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	22.700.600
69	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 2 juin 1941	8.861.000
70	Application de la loi du 11 octobre 1940 sur le travail féminin	3.030.000
	Total pour la 4e partie	4.360.414.800
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
71	Matériel de l'administration centrale	8.923.000
71 *bis*	Dépenses de repliement. — Frais de matériel pour le fonctionnement des services	1.200.000
72	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	3.600.000
73	Indemnités de repliement et de séparation	42.000.000
74	Archives de France. — Matériel	256.500
75	Universités. — Matériel	35.000.000
76	Ecole normale supérieure. — Matériel	1.500.400
77	Ecole normale supérieure de jeunes filles. — Matériel	698.000
78	Ecole pratique des hautes études. — Ecole nationale des langues orientales vivantes. — Ecole nationale des chartes. — Matériel.	755.800
79	Ecole française de Rome. — Matériel	240.600
80	Observatoire de Paris. — Bureau des longitudes. — Matériel	1.018.900
81	Institut national de France. — Matériel	750.000
82	Académie de médecine. — Matériel	262.000
83	Institut d'hydrologie et de climatologie. — Matériel	320.000
84	Bibliothèques municipales. — Remboursement de frais	13.000
85	Ecoles normales supérieures de Fontenay-aux-Roses et de Saint-Cloud. — Matériel	400.000
86	Inspection générale de l'enseignement supérieur. — Frais de tournées et de missions	65.400
87	Frais généraux de l'enseignement supérieur	719.300
88	Examens et concours de l'enseignement supérieur	1.810.000
89	Inspecteurs généraux de l'enseignement secondaire et inspecteurs de l'Académie de Paris. — Frais de missions	526.000
90	Frais généraux de l'enseignement secondaire. — Dépenses de fonctionnement	1.847.800
91	Frais généraux de l'enseignement secondaire. — Matériel	725.000
92	Participation de l'Etat au payement des gages et des dépenses de matériel des lycées	42.490.600
93	Radiophonie scolaire. — Matériel	22.000
94	Frais de déplacement des fonctionnaires de l'enseignement secondaire en exercice	1.013.000
95	Frais de déplacement des fonctionnaires de l'enseignement primaire en exercice	11.299.000
96	Inspection de l'enseignement primaire. — Frais de tournées	8.630.100
97	Institut de formation professionnelle. — Matériel. — Frais de stage	62.028.000
98	Frais généraux de l'enseignement primaire.	17.956.000
99	Enseignement primaire élémentaire. — Matériel. — Bibliothèques scolaires	4.347.000
100	Musée pédagogique. — Matériel	233.100
101	Frais de contrôle des constructions de l'instruction publique	192.800
102	Payement d'impressions à l'Imprimerie nationale	1.735.600
103	Frais de correspondances. — Télégraphe et téléphone	708.200
104	Indemnités d'entretien aux élèves professeurs des divers enseignements	60.672.100
105	Conservatoire national des arts et métiers. — Contribution aux dépenses de matériel et aux dépenses diverses	2.180.000
106	Ecoles nationales d'arts et métiers et assimilées. — Contributions aux dépenses de matériel et aux dépenses diverses	3.502.700
107	Ecoles nationales professionnelles. — Ecoles nationales d'horlogerie. — Contributions aux dépenses de matériel et aux dépenses diverses	8.200.000
108	Contribution à l'achat de matériel, d'outillage, etc., destinés aux écoles pratiques de commerce et d'industrie, aux écoles de métiers, aux écoles professionnelles de Paris et aux sections techniques des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires. — Dons de matériel et allocations diverses	4.579.000
109	Ecole normale supérieure de l'enseignement technique. — Matériel et dépenses diverses.	52.000
110	Contribution à l'achat de matériel, d'outillage destiné aux ateliers-écoles. — Dépenses pour stage de formation professionnelle des élèves maîtres et maîtresses de l'enseignement primaire dans des établissements d'enseignement technique	4.000.000
111	Remboursement aux préfectures des dépenses engagées pour l'examen des demandes d'exonération de la taxe d'apprentissage	600.000
112	Enseignement industriel et commercial. — Inspections. — Missions. — Conseils et commissions, frais de tournées et indemnités diverses. — Frais de jurys d'examens et de corrections	566.300
113	Frais de déplacement, stages et missions en France et à l'étranger du personnel des écoles publiques d'enseignement technique	897.500
	Total pour la 5e partie	337.701.600

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	6e partie. — Travaux.	
	a) Travaux entièrement financés par l'Etat.	
114	Service des constructions scolaires de l'enseignement secondaire. — Lycées appartenant à l'Etat	4.603.000
115	Service des constructions scolaires de l'enseignement technique. — Etablissements nationaux	2.300.000
	b) Travaux exécutés avec une participation financière de l'Etat.	
116	Construction des dépôts d'archives départementales	1.000.000
117	Subventions exceptionnelles aux universités pour travaux et installations	5.431.000
118	Service des constructions scolaires de l'enseignement secondaire. — Subventions aux communes	1.397.000
119	Service des constructions scolaires de l'enseignement technique. — Subventions aux collectivités locales	900.000
	Total pour la 6e partie	15.631.000
	7e partie. — Charges sociales.	
120	Allocations familiales	159.773.800
121	Bourses de l'enseignement supérieur	12.656.600
122	Prêts d'honneur aux étudiants	1.100.000
123	Bourses nationales	128.095.800
124	Pupilles de la Nation. — Bourses	18.892.200
125	Subventions aux communes pour les caisses des écoles	14.000.000
126	Bourses et trousseaux dans les écoles d'enseignement technique	19.878.000
127	Attribution au personnel auxiliaire des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	98.000
	Total pour la 7e partie	354.794.400
	8e partie. — Subventions.	
	a) Subventions de fonctionnement à divers organismes.	
128	Palais de la découverte	2.000.000
129	Subventions aux universités et aux établissements scientifiques pour frais extraordinaires de laboratoire et de travaux matériels	11.129.000
130	Collège de France et Muséum national d'histoire naturelle. — Subventions	7.088.200
131	Subventions à l'école française d'archéologie d'Athènes et à l'institut français d'archéologie orientale au Caire	4.250.600
132	Réunion des bibliothèques nationales de Paris	4.900.000
133	Subventions à des sociétés savantes et à des établissements libres d'enseignement supérieur	141.000
134	Centre national de la recherche scientifique.	50.000.000
135	Subventions et bourses d'externat à l'école alsacienne, au collège Sainte-Barbe, au collège Sévigné et aux établissements confessionnels de l'enseignement secondaire de l'académie de Strasbourg	970.000
136	Subventions aux départements pour l'organisation de l'enseignement agricole et ménager	477.000
137	Subventions aux œuvres d'orientation professionnelle de préapprentissage	1.459.100
138	Contribution de l'Etat aux dépenses des cours professionnels. — Comités départementaux d'enseignement technique	8.300.000
139	Participation de l'Etat dans les dépenses de fonctionnement de l'institut d'optique théorique et appliquée, de l'école supérieure d'électricité et de l'école centrale lyonnaise	925.000
140	Subventions aux écoles privées reconnues par l'Etat. — Bourses, dégrèvement de frais d'études	3.000.000
141	Subventions aux écoles supérieures de commerce et à l'Exposition nationale du travail. — Congrès et missions à l'étranger	336.400
	b) Subventions diverses.	
142	Encouragements aux gens de lettres. — Secours à leurs veuves ou à leurs familles	1.000.000
143	Subventions diverses pour œuvres de toute nature en faveur des étudiants	6.351.000
144	Fonds pour l'expansion universitaire de la France à l'étranger	1.212.500
145	Souscriptions scientifiques et littéraires	520.000
146	Remboursement aux universités et facultés du montant des exonérations de droits imposées par l'Etat	4.970.000
147	Exonération en faveur des enfants d'étrangers résidant en France	30.300
148	Remises universitaires accordées dans les établissements publics d'enseignement secondaire	4.635.000
149	Œuvres complémentaires de l'école	1.597.800
150	Ecoles provisoires	1.500.000
151	Stages commerciaux et industriels. — Bourses de séjour à l'étranger pour les élèves de l'enseignement technique	30.500
152	Souscriptions à des ouvrages d'enseignement technique et récompenses aux élèves de divers établissements d'enseignement technique	50.000
	Total pour la 8e partie	116.868.400
	9e partie. — Dépenses diverses.	
153	Secours aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires, à leurs orphelins ou à leurs familles	1.201.500
154	Dépenses résultant pour l'Etat de la loi du 5 avril 1937 sur la responsabilité des membres de l'enseignement public	1.595.000
155	Frais de procès et d'instance	45.000
156	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
157	Dépenses d'exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
158	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	2.841.500
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	20.100.000
	4e partie. — Personnel	4.360.414.800
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	337.701.600
	6e partie. — Travaux	15.631.000
	7e partie. — Charges sociales	354.794.400
	8e partie. — Subventions	116.868.400
	9e partie. — Dépenses diverses	2.841.500
	Total pour l'instruction publique	5.208.351.700
	II. — SERVICES D'ALSACE ET DE LORRAINE	
	4e partie. — Personnel.	
159	Administration de l'académie de Strasbourg. — Traitements	223.400
160	Administration de l'académie de Strasbourg. — Indemnités	5.400
161	Enseignement supérieur. — Traitements	13.700.600
162	Inspection académique. — Traitements	320.000
163	Traitements des inspecteurs de l'enseignement primaire et des inspectrices départementales des écoles maternelles	607.900
164	Instituts de formation professionnelle et écoles préparatoires d'instituteurs et d'institutrices. — Traitements	2.000.000
165	Instituts de formation professionnelle et écoles préparatoires d'instituteurs et d'institutrices. — Indemnités	38.100
166	Ecoles primaires supérieures. — Traitements	5.400.000
167	Ecoles primaires supérieures. — Indemnités	43.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
168	Enseignement primaire élémentaire. — Traitements	66.500.000
169	Enseignement primaire élémentaire. — Indemnités et allocations diverses	150.000
170	Enseignement du français aux adultes	25.000
171	Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. — Traitements	441.500
172	Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. — Indemnités	2.400
173	Indemnités de fonctions du personnel enseignant et scientifique de l'université de Strasbourg et indemnités compensatrices des fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine	11.151.200
174	Indemnités de résidence	3.570.800
	Total pour la 4e partie	101.318.700
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
175	Remboursement de frais	201.500
176	Payements à faire à d'autres administrations publiques	2.400
177	Administration de l'académie de Strasbourg — Matériel	45.000
178	Instituts de formation professionnelle et écoles préparatoires d'instituteurs et d'institutrices. — Entretien des élèves	3.275.300
179	Enseignement religieux. — Enseignement du français aux adultes. — Matériel	20.000
180	Enseignement primaire. — Matériel et fonctionnement des services	150.000
181	Indemnités de repliement et de séparation	28.320.000
	Total pour la 5e partie	32.014.200
	7e partie. — Charges sociales.	
182	Allocations familiales	3.272.000
183	Allocations viagères aux auxiliaires	Mémoire.
184	Enseignement primaire. — Bourses	350.000
	Total pour la 7e partie	3.622.000
	8e partie. — Subventions.	
185	Enseignement supérieur. — Subventions de l'Etat pour les dépenses de matériel	3.002.200
186	Enseignement primaire. — Service des constructions scolaires	Mémoire.
187	Enseignement primaire. — Subventions	30.000
188	Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. — Subvention de l'Etat pour les dépenses de matériel	150.000
	Total pour la 8e partie	3.182.200
	9e partie. — Dépenses diverses.	
189	Annuité pour l'application de la convention du 28 octobre 1935	300.000
190	Dépenses résultant pour l'Etat de la loi du 5 avril 1937 sur la responsabilité des membres de l'enseignement public	10.200
191	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
192	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	310.200
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	101.318.700
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	32.014.200
	7e partie. — Charges sociales	3.622.000
	8e partie. — Subventions	3.182.200
	9e partie. — Dépenses diverses	310.200
	Total	143.477.300

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	III. — Education générale et sports	
	4e partie. — Personnel.	
1	Inspection. — Traitement des inspecteurs	11.281.000
2	Inspection. — Personnel auxiliaire	8.926.700
3	Professeurs d'éducation physique et sportive. — Traitements	28.050.000
4	Moniteurs d'éducation physique et sportive. — Traitements	21.560.000
5	Personnel enseignant d'éducation physique et sportive. — Délégués	6.710.000
6	Frais de suppléance	2.000.000
7	Centres d'éducation générale et sportive. — Traitements	8.956.800
8	Centres d'éducation générale et sportive. — Indemnités	1.949.700
9	Indemnités et allocations diverses aux maîtres et maîtres assistants d'éducation générale	9.000.000
10	Primes d'éducation générale et sportive aux fonctionnaires de l'enseignement du premier degré	75.000.000
11	Contrôle médical. — Personnel	35.000.000
12	Indemnités de résidence	6.000.000
	Total pour la 4e partie	217.437.200
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
13	Payement d'impressions à l'Imprimerie nationale	2.000.000
14	Inspection. — Frais de matériel	5.025.000
15	Frais de missions et indemnités de déplacements	11.000.000
16	Centre national d'éducation générale et sportive. — Matériel	1.200.000
17	Centres régionaux d'éducation générale et sportive. — Matériel	5.000.000
18	Entretien des élèves des centres d'éducation générale et sportive	5.250.000
19	Education générale. — Concours et examens	800.000
20	Education générale et sportive. — Dépenses d'enseignement	500.000
21	Education générale. — Bourses et récompenses	500.000
22	Contrôle médical. — Matériel	1.875.000
23	Indemnités de repliement et de séparation	2.000.000
	Total pour la 5e partie	35.150.000
	6e partie. — Travaux.	
24	Dépenses d'équipement, d'entretien et d'exploitation des aménagements d'éducation physique et des sports	130.000.000
	7e partie. — Charges sociales.	
25	Allocations familiales	4.000.000
	8e partie. — Subventions.	
26	Subventions en faveur de l'éducation physique et des sports	65.850.000
	9e partie. — Dépenses diverses.	
27	Propagande en faveur de l'éducation physique et des sports	10.000.000
28	Prix pour les concours d'éducation physique et des sports	700.000
29	Secours	40.000
30	Dépenses résultant pour l'Etat de la loi du 5 avril 1937 sur la responsabilité des membres de l'enseignement public	20.000
31	Frais de procès et d'instance	10.000
32	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
33	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
34	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	10.740.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	217.437.200
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	35.150.000
	6e partie. — Travaux	139.000.000
	7e partie. — Charges sociales	4.000.000
	8e partie. — Subventions	65.850.000
	9e partie. — Dépenses diverses	10.740.000
	Total pour l'éducation générale et les sports	463.177.200
	RECAPITULATION POUR L'ÉDUCATION NATIONALE	
	I. — Services de l'instruction publique	5.208.351.700
	II. — Services d'Alsace et de Lorraine	143.477.300
	III. — Education générale et sports	463.177.200
	Total pour l'éducation nationale	5.815.006.200
	Jeunesse.	
	4e partie. — Personnel.	
1	Inspections et services régionaux. — Traitements et salaires	12.002.100
2	Ecoles nationales de cadres. — Dépenses de personnel	2.980.400
3	Ecoles spécialisées. — Dépenses de personnel	2.270.000
4	Chantiers de la jeunesse. — Traitements et salaires	327.482.200
5	Chantiers de la jeunesse. — Indemnités	17.035.000
6	Indemnités de résidence	2.818.000
7	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	364.587.700
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
8	Frais de missions et de déplacements	4.217.200
9	Impressions et publications	3.600.000
10	Services régionaux. — Dépenses de matériel	3.165.000
11	Ecoles nationales de cadres. — Dépenses de matériel et de fonctionnement	5.800.000
12	Ecoles spécialisées. — Dépenses de matériel et de fonctionnement	7.500.000
13	Chantiers de la jeunesse. — Matériel du commissariat général	3.747.000
14	Chantiers de la jeunesse. — Matériel des organismes régionaux	11.916.000
15	Chantiers de la jeunesse. — Matériel des chantiers	473.744.000
16	Chantiers de la jeunesse. — Alimentation	540.295.000
17	Chantiers de la jeunesse. — Masse d'entretien	122.903.000
18	Chantiers de la jeunesse. — Dépenses hors masse	450.532.000
19	Chantiers de la jeunesse. — Frais médicaux	51.759.000
20	Chantiers de la jeunesse. — Indemnités de déplacement	101.627.000
21	Indemnités de repliement et de séparation	3.821.000
	Total pour la 5e partie	1.787.686.200
	6e partie. — Travaux.	
22	Travaux et constructions	7.000.000
	7e partie. — Charges sociales.	
23	Allocations familiales	13.482.000
	8e partie. — Subventions.	
24	Subventions diverses	64.265.000
25	Jeune France et jeunes du cinéma	9.500.000
	Total pour la 8e partie	73.765.000
	9e partie. — Dépenses diverses.	
26	Frais de propagande	15.000.000
27	Secours	2.030.000
28	Frais de justice et de réparations civiles	4.000.000
29	Emplois de fonds provenant de legs et donations	Mémoire
30	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	21.030.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	361.587.700
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	1.787.686.200
	6e partie. — Travaux	7.000.000
	7e partie. — Charges sociales	13.482.000
	8e partie. — Subventions	73.765.000
	9e partie. — Dépenses diverses	21.030.000
	Total pour la jeunesse	2.267.550.900
	Beaux-arts.	
	4e partie. — Personnel.	
1	Administration centrale. — Traitements et salaires	4.271.600
2	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	74.100
3	Inspection et services extérieurs des beaux-arts. — Traitements	194.700
4	Académie de France à Rome. — Traitements, appointements et salaires	272.900
5	Académie de France à Rome. — Pensions et indemnités diverses	13.000
6	Etablissements d'enseignement supérieur des beaux-arts. — Traitements et salaires	6.510.900
7	Etablissements d'enseignement supérieur des beaux-arts. — Indemnités	80.800
8	Ecoles nationales d'art des départements. — Ecole régionale d'architecture de Strasbourg. — Traitements et salaires	1.283.500
9	Ecoles nationales d'art des départements. — Ecole régionale d'architecture de Strasbourg. — Indemnités	91.100
10	Mobilier national. — Manufactures nationales des Gobelins, Beauvais et Sèvres. — Traitements et salaires	4.372.000
11	Mobilier national. — Manufactures nationales des Gobelins, Beauvais et Sèvres. — Indemnités	42.400
12	Musées nationaux. — Traitements	10.143.800
13	Musées nationaux. — Traitements du personnel scientifique des musées départementaux et communaux classés	721.000
14	Dépôts des ouvrages d'art appartenant à l'Etat, musées nationaux. — Indemnités diverses	175.400
15	Allocation à l'union centrale des artistes décorateurs pour les dépenses de personnel du musée et de la bibliothèque des arts décoratifs	1.170.100
16	Services d'architecture. — Traitements et salaires	8.811.900
17	Services d'architecture. — Indemnités et allocations diverses	385.900
18	Services des eaux de Versailles et de Marly. — Traitements et salaires	1.849.200
19	Services des eaux de Versailles et de Marly. — Indemnités diverses	114.000
20	Indemnités compensatrices aux fonctionnaires et agents en fonctions en Alsace et en Lorraine	230.000
21	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	165.000
22	Indemnités de résidence	5.071.600
23	Dépenses exceptionnelles. — Personnel	423.400
24	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 2 juin 1941	235.000
	Total pour la 4e partie	47.006.600
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
25	Administration centrale. — Matériel	450.000
26	Indemnités de repliement et de séparation	649.800
27	Académie de France à Rome. — Participation de l'Etat aux dépenses de matériel	180.000
28	Etablissements d'enseignement supérieur des beaux-arts. — Matériel	1.189.200
29	Ecoles nationales d'art des départements. — Ecole régionale d'architecture de Strasbourg. — Matériel	234.200

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
30	Mobilier national. — Manufactures nationales des Gobelins, Beauvais et Sèvres. — Matériel	4.583.500
31	Musées nationaux. — Matériel	5.010.600
32	Musée d'Ennery. — Matériel	10.000
33	Monuments historiques. — Matériel et dépenses diverses	376.000
34	Bâtiments civils et palais nationaux. — Matériel	1.999.300
35	Services des eaux de Versailles et de Marly. — Matériel	140.000
36	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	624.500
37	Remboursements à l'Imprimerie nationale	456.600
38	Remboursements de frais	2.060.600
39	Dépenses de repliement. — Frais de matériel pour le fonctionnement des services	2.000.000
40	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	2.000.000
	Total pour la 5e partie	21.964.300
	6e partie. — Travaux.	
41	Monuments historiques. — Monuments appartenant à l'Etat	24.730.000
42	Monuments historiques. — Monuments n'appartenant pas à l'Etat	30.000.000
43	Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de guerre	9.600.000
44	Bâtiments civils et palais nationaux. — Travaux	35.012.200
45	Constructions et grosses réparations des immeubles diplomatiques et consulaires	4.000.000
46	Services des eaux de Versailles et de Marly. — Travaux d'entretien et de grosses réparations	5.000.000
	Total pour la 6e partie	108.342.200
	7e partie. — Charges sociales	
47	Allocations familiales	3.104.100
48	Bourses et encouragements	1.116.800
49	Attribution au personnel auxiliaire des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	77.800
	Total pour la 7e partie	4.298.700
	8e partie. — Subventions.	
50	Ecoles régionales et municipales d'art. — Souscription aux ouvrages d'art	870.000
51	Prix de cessions d'objets d'art provenant de la manufacture nationale de Sèvres	2.100.000
52	Succursales du Conservatoire et écoles nationales de musique dans les départements	550.000
53	Théâtres nationaux	62.072.000
54	Subventions aux théâtres et concerts symphoniques pour l'organisation de manifestations artistiques populaires radio-diffusées	275.000
55	Concerts à Paris et dans les départements. — Musiques populaires et œuvres de décentralisation artistique	9.575.600
56	Action artistique en France et à l'étranger	750.000
57	Indemnités et secours. — Arts dramatique et musical. — Arts plastiques	615.000
58	Acquisitions et commandes d'œuvres d'art à des artistes vivants. — Expositions	7.000.000
59	Musées départementaux et municipaux. — Collectivités autorisées. — Achats et restaurations d'œuvres d'art	300.000
60	Subvention exceptionnelle à la caisse de la réunion des musées nationaux	41.000.000
61	Subventions diverses	619.900
	Total pour la 8e partie	125.757.500

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	9e partie. — Dépenses diverses.	
62	Frais de procès et d'instances. — Réparations civiles	81.400
63	Secours	61.200
64	Dépenses relatives au fonctionnement du service du droit d'entrée dans les musées et monuments de l'Etat	Mémoire.
65	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
66	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
67	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	143.600
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	47.006.600
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	21.964.300
	6e partie. — Travaux	108.342.200
	7e partie. — Charges sociales	4.298.700
	8e partie — Subventions	125.757.500
	9e partie — Dépenses diverses	143.600
	Total pour les beaux-arts	307.517.900
	Aviation.	
	2e partie. — Dette viagère.	
1	Cadre de réserve de l'armée de l'air et du corps de contrôle de l'aéronautique	3.335.200
2	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	1.200.000
	Total pour la 2e partie	4.585.200
	4e partie. — Personnel.	
3	Traitement du secrétaire d'Etat. — Traitements et soldes du personnel de l'administration centrale	18.992.200
4	Personnel civil de l'administration centrale. — Allocations et indemnités diverses	509.000
5	Corps de contrôle de l'administration de l'aéronautique	2.383.500
6	Personnel des corps techniques de l'aéronautique. — Traitements	17.162.500
7	Personnel des corps techniques de l'aéronautique. — Indemnités	3.365.000
8	Fonctionnaires de l'ordre technique (autres que les fonctionnaires des corps techniques de l'aéronautique et les agents réceptionnaires) des services, établissements extérieurs et formations. — Traitements	31.611.600
9	Fonctionnaires de l'ordre technique (autres que les fonctionnaires des corps techniques de l'aéronautique et les agents réceptionnaires) des services, établissements extérieurs et formations. — Allocations et indemnités diverses	10.388.100
10	Fonctionnaires de l'ordre administratif des services, établissement extérieurs et formations. — Traitements	19.338.200
11	Fonctionnaires de l'ordre administratif des services, établissements extérieurs et formations. — Allocations et indemnités diverses	1.383.500
12	Personnels ouvriers, auxiliaires et temporaires des services, établissements extérieurs et formations. — Salaires	182.000.000
13	Personnels ouvriers, auxiliaires et temporaires des services, établissements extérieurs et formations. — Allocations et indemnités diverses	2.622.100
14	Personnels spécialistes des services et établissements extérieurs de l'aéronautique. — Traitements et salaires	35.130.900
15	Personnels spécialistes des services et établissements extérieurs de l'aéronautique. — Allocations et indemnités diverses	4.691.500
16	Indemnités de résidence	11.658.000
17	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	191.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
18	Application des lois de dégagement des cadres, des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 2 juin 1941	1.000.000
19	Soldes et indemnités de l'armée de l'air et des services de l'air	967.687.000
20	Disponibilité et congés avec solde. — Non activité et réforme	41.128.400
21	Soldes et indemnités des personnels militaires en congé d'armistice	62.386.000
22	Attachés de l'air et relations avec l'étranger	5.550.100
	Total pour la 4e partie	1.419.481.600
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
23	Frais de fonctionnement de l'administration centrale	2.110.000
24	Travaux d'impression exécutés par l'Imprimerie nationale	3.369.000
25	Dépenses de communications télégraphiques et téléphoniques	21.000.000
26	Frais de fonctionnement des services et établissements extérieurs de la direction technique et industrielle	14.723.000
27	Frais de fonctionnement des services et établissements extérieurs de la direction de l'aéronautique civile	125.470.800
28	Lignes aériennes commerciales et liaisons	234.000.000
29	Contrôle des entreprises de navigation aérienne	382.000
30	Frais de fonctionnement des services extérieurs du service de l'infrastructure	1.000.000
31	Frais de fonctionnement des services extérieurs, du service central du personnel civil, du contentieux et de la comptabilité générale	500.000
32	Frais de déplacement et de transport des personnels civils	13.561.000
33	Frais de fonctionnement des services extérieurs de l'armée de l'air	100.883.000
34	Instruction de l'armée de l'air. — Education physique	4.037.500
35	Carburants et ingrédients pour l'armée de l'air	500.000.000
36	Frais de déplacement et de transport du personnel de l'armée de l'air	111.342.800
37	Indemnités de repliement et de séparation	35.000.000
38	Service de santé militaire	23.746.400
39	Justice militaire. — Services pénitentiaires	350.000
40	Dépenses militaires diverses	2.240.000
41	Alimentation	163.000.000
42	Habillement et campement. — Couchage et ameublement. — Chauffage et éclairage	166.005.700
43	Dépenses de repliement. — Frais de matériel pour le fonctionnement des services	5.000.000
44	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	8.000.000
	Total pour la 5e partie	1.536.054.200
	6e partie. — Travaux.	
45	Recherches. — Etudes et expériences. — Réalisation de prototypes	230.000.000
46	Matériel de série de l'armée de l'air	1.770.000.000
47	Matériel de série. — Aéronautique navale	Mémoire.
48	Matériel de série de l'aéronautique civile	151.500.000
49	Divers matériels techniques de l'armée de l'air	65.500.000
50	Divers matériels techniques. — Aéronautique navale	Mémoire.
51	Travaux et installations	511.000.000
52	Travaux et installations. — Aéronautique navale	Mémoire.
53	Travaux et installations techniques. — Dépenses de première installation	266.400.000
54	Exécution de la loi du 11 août 1936 sur la nationalisation de la fabrication des matériels de guerre	Mémoire.
55	Subvention au budget annexe des essences pour bâtiments, approvisionnements et outillage	35.000.000
	Total pour la 6e partie	3.032.400.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	7e partie. — Charges sociales.	
56	Allocations familiales	108.587.000
57	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 décembre 1940	80.000
58	Contribution de l'Etat à la caisse des retraites du personnel professionnel navigant de l'aviation civile	Mémoire.
59	Œuvres sociales	7.100.000
	Total pour la 7e partie	115.767.000
	8e partie. — Subventions.	
60	Informations générales en France, aux colonies et à l'étranger	2.555.000
61	Aviation scolaire. — Liquidation	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	2.555.000
	9e partie. — Dépenses diverses.	
62	Réparations civiles et frais de justice	3.000.000
63	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
64	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
65	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	3.000.000
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	4.585.200
	4e partie. — Personnel	1.419.481.600
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	1.536.054.200
	6e partie. — Travaux	3.032.400.000
	7e partie. — Charges sociales	115.767.000
	8e partie. — Subventions	2.555.000
	9e partie. — Dépenses diverses	3.000.000
	Total pour l'aviation	6.113.843.000
	Production industrielle.	
	2e partie. — Dette viagère.	
1	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	1.000.000
	4e partie. — Personnel.	
2	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale	39.203.100
3	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	5.017.700
4	Inspection générale de la production industrielle. — Traitements et salaires	4.219.300
5	Inspection générale de la production industrielle. — Indemnités et allocations diverses	1.096.800
6	Service de la propriété industrielle. — Traitements et salaires	3.430.300
7	Service de la propriété industrielle. — Indemnités et allocations diverses	34.400
8	Laboratoires des expertises légales	59.300
9	Direction des mines. — Services extérieurs. — Traitements et salaires	21.133.800
10	Direction des mines. — Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	1.701.200
11	Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Traitements et salaires	2.051.800
12	Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Indemnités et allocations diverses	617.400
13	Direction de l'électricité. — Services extérieurs. — Traitements et salaires	6.286.100
14	Direction de l'électricité. — Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	2.280.000
15	Direction des carburants. — Services extérieurs. — Traitements et salaires	6.536.000
16	Direction des carburants. — Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	583.500

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
17	Direction du bâtiment et des matériaux de construction. — Services extérieurs. — Traitements et salaires	3.451.800
18	Secrétariat général à l'industrie et au commerce intérieur. — Services extérieurs (artisanat). — Traitements et salaires	7.761.900
19	Secrétariat général à l'industrie et au commerce intérieur. — Services extérieurs (artisanat). — Indemnités et allocations diverses	72.700
20	Direction des industries mécaniques et électriques. — Services extérieurs. — Traitements et salaires	15.367.800
21	Direction des industries mécaniques et électriques. — Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	5.176.100
22	Direction des industries chimiques. — Services extérieurs. — Traitements et salaires	13.636.700
23	Direction des industries chimiques. — Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	2.053.900
24	Direction des textiles et cuirs. — Services extérieurs. — Emoluments du personnel	2.059.200
25	Direction du commerce intérieur. — Services extérieurs. — Traitements et salaires	11.884.500
26	Direction du commerce intérieur. — Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	961.900
27	Liquidation de l'exposition internationale de Paris de 1937. — Personnel	Mémoire.
28	Indemnités de résidence	13.035.000
29	Indemnités spéciales aux fonctionnaires, agents et ouvriers d'Alsace et de Lorraine	163.900
30	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	330.000
31	Application de la loi relative au dégagement des cadres	2.097.100
32	Application de la loi du 11 octobre 1940 sur le travail féminin	300.000
33	Application des lois du 17 juillet 1940, modifiées par les lois des 4 août et 13 octobre 1940, et de la loi du 2 juin 1941	500.000
	Total pour la 4e partie	173.123.200
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
34	Matériel. — Entretien des bâtiments. — Administration centrale	10.948.000
35	Achat et aménagement d'immeubles. — Administration centrale	2.725.000
36	Matériel. — Entretien des bâtiments. — Fonctionnement des services. — Inspection générale de la production industrielle	810.000
37	Matériel. — Entretien des bâtiments. — Fonctionnement des services. — Service de la propriété industrielle	980.000
38	Matériel. — Entretien des bâtiments. — Fonctionnement des services. — Laboratoire des expertises légales	20.000
39	Matériel. — Entretien des bâtiments. — Fonctionnement des services extérieurs. — Frais spéciaux. — Services extérieurs. — Direction des mines	6.225.600
40	Matériel et dépenses diverses. — Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines	2.110.000
41	Matériel. — Entretien des bâtiments. — Fonctionnement des services extérieurs. — Direction de la sidérurgie	575.000
42	Matériel. — Entretien des bâtiments. — Fonctionnement des services extérieurs. — Direction de l'électricité	1.500.000
43	Matériel. — Entretien des bâtiments. — Fonctionnement des services extérieurs. — Direction des carburants	2.162.000
44	Matériel et dépenses diverses. — Frais de contrôle de la distribution des carburants	10.000.000
45	Matériel. — Entretien des bâtiments. — Fonctionnement des services extérieurs. — Direction du bâtiment et des matériaux de construction	501.800
46	Matériel. — Entretien des bâtiments. — Fonctionnement des services extérieurs du secrétariat général à l'industrie et au commerce intérieur (artisanat)	6.079.400
47	Matériel. — Entretien des bâtiments. — Fonctionnement des services extérieurs. — Direction des industries mécaniques et électriques	2.200.000
48	Matériel. — Entretien des bâtiments. — Fonctionnement des services extérieurs. — Direction des industries chimiques	2.715.000
49	Matériel. — Entretien des bâtiments. — Fonctionnement des services extérieurs. — Direction des textiles et cuirs	783.000
50	Matériel. — Entretien des bâtiments. — Fonctionnement des services extérieurs. — Direction du commerce intérieur	2.146.000
51	Impressions. — Payements à l'Imprimerie nationale	14.754.500
52	Payements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	3.837.500
53	Achats de livres et publications. — Reliures. — Impressions	4.000.000
54	Dépenses de repliement. — Frais de matériel pour le fonctionnement des services	1.650.000
55	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	4.000.000
56	Indemnités de séparation et de repliement	8.065.400
57	Frais de déplacements. — Remboursement de frais. — Administration centrale	1.750.000
58	Frais de déplacements. — Remboursement de frais. — Inspection générale de la production industrielle	364.700
59	Frais de déplacements. — Remboursement de frais. — Service de la propriété industrielle	13.200
60	Frais de déplacements. — Frais généraux. — Services extérieurs. — Direction des mines	4.422.300
61	Frais de déplacements. — Frais généraux. — Services extérieurs. — Direction de la sidérurgie	335.000
62	Frais de déplacements. — Frais généraux. — Services extérieurs. — Direction de l'électricité	1.001.000
63	Frais de déplacements. — Frais généraux. — Services extérieurs. — Direction des carburants	1.034.200
64	Frais de déplacements. — Frais généraux. — Services extérieurs. — Direction du bâtiment et des matériaux de construction	800.000
65	Frais de déplacements et de missions. — Services extérieurs du secrétariat général à l'industrie et au commerce intérieur (artisanat)	1.451.000
66	Frais de déplacements et de missions. — Services extérieurs. — Direction des industries mécaniques et électriques	3.216.000
67	Frais de déplacements et de missions. — Services extérieurs. — Direction des industries chimiques	380.000
68	Frais de déplacements et de missions. — Direction des textiles et des cuirs. — Services régionaux de contrôle	480.000
69	Frais de déplacements. — Frais généraux. — Services extérieurs. — Direction du commerce intérieur	5.734.200
70	Frais de représentation aux congrès	100.000
71	Dépenses de fonctionnement des conseils et commissions	213.200
72	Frais judiciaires, honoraires d'avocats, avoués ou experts	10.000
73	Allocations aux auteurs de travaux scientifiques ou techniques	100.000
74	Frais d'établissement de la carte d'identité professionnelle à l'usage des voyageurs et représentants de commerce	60.000
75	Récompenses honorifiques	12.500
	Total pour la 5e partie	110.955.600
	6e partie. — Travaux.	
76	Service des forces hydrauliques. — Travaux préparatoires	600.000
77	Réseau électrique de l'Etat. — Déplacement de lignes incombant à l'Etat	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	600.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	7e partie. — Charges sociales.	
78	Allocations familiales	9.208.100
79	Attribution aux auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	50.000
80	Œuvres sociales	1.059.400
81	Réparations civiles et accidents du travail	2.210.000
	Total pour la 7e partie	12.527.500
	8e partie. — Subventions.	
82	Subventions pour l'organisation d'expositions artisanales	12.000.000
83	Encouragement à l'artisanat	Mémoire.
84	Subvention exceptionnelle à l'office de répartition des produits industriels	161.078.200
85	Subvention à la commission générale des carburants de remplacement et au comité d'organisation des carburants synthétiques	7.301.500
86	Part contributive de la France dans les dépenses de divers bureaux internationaux	208.300
87	Contribution de l'Etat au fonctionnement du laboratoire d'hydraulique annexé à l'institut d'électrotechnique de l'université de Toulouse	294.000
88	Avances ou subventions aux entreprises de forces hydrauliques	6.580.000
89	Subventions aux entreprises de transport d'énergie électrique	7.850.000
90	Participation aux dépenses de divers organismes	918.000
91	Subventions à des laboratoires d'essai de matériaux	100.000
92	Subvention à la caisse de compensation des engrais azotés	Mémoire.
93	Subventions pour travaux divers de normalisation	2.800.000
94	Etudes et constructions d'essai à caractère industriel confiées à l'industrie privée	5.000.000
95	Service des forces hydrauliques. — Etudes et recherches scientifiques. — Subventions	315.000
96	Etudes et subventions en vue de l'amélioration de l'utilisation du combustible	500.000
97	Subventions pour travaux intéressant les combustibles liquides et les carburants de remplacement	300.000
	Total pour la 8e partie	205.245.000
	9e partie. — Dépenses diverses.	
98	Secours personnels à divers titres	200.000
99	Frais de surveillance des sociétés et établissements divers	45.000
100	Remboursement au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones des pensions des anciens fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones d'Alsace et de Lorraine	30.000
101	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
102	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
103	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	275.000
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	1.000.000
	4e partie. — Personnel	173.123.200
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	110.955.600
	6e partie. — Travaux	600.000
	7e partie. — Charges sociales	12.527.500
	8e partie. — Subventions	205.245.000
	9e partie. — Dépenses diverses	275.000
	Total pour la production industrielle	503.726.300

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	Travail.	
	2e partie. — Dette viagère.	
1	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	1.000.000
	4e partie. — Personnel.	
2	Traitement du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale	16.196.200
3	Indemnités du cabinet du secrétaire d'Etat. — Indemnités et allocations diverses du personnel de l'administration centrale	383.700
4	Contrôle général des assurances sociales. — Traitements	1.129.000
5	Inspection du travail et de la main-d'œuvre. Traitements	28.776.000
6	Inspection du travail et de la main-d'œuvre. — Indemnités	691.300
7	Office du travail. — Traitements et salaires	76.000.000
8	Office du travail. — Indemnités et allocations diverses	360.000
9	Services régionaux des assurances sociales. — Traitements	125.181.400
10	Services régionaux des assurances sociales. — Indemnités	530.000
11	Indemnités de résidence	16.595.700
12	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	400.000
13	Application de la loi du 11 octobre 1940 sur le travail féminin	100.000
14	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 2 juin 1941	700.000
	Total pour la 4e partie	267.643.300
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
15	Indemnités de repliement et de séparation	2.000.000
16	Remboursement de frais	15.718.000
17	Matériel. — Entretien des bâtiments. — Fonctionnement des services de l'administration centrale	6.000.000
18	Dépenses de repliement. — Frais de matériel pour le fonctionnement des services	1.000.000
19	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	1.500.000
20	Impressions. — Payement à l'imprimerie nationale	8.500.000
21	Payement à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	1.318.200
22	Achat de livres et publications. — Reliures	1.818.000
23	Inspection du travail et de la main-d'œuvre. — Matériel et fonctionnement des services	3.575.000
24	Services régionaux des assurances sociales. — Matériel et fonctionnement	13.393.700
25	Récompenses honorifiques	70.000
26	Dépenses de fonctionnement des conseils et commissions	220.100
27	Indemnités à l'administration des postes et remises aux agents concourant au fonctionnement de la loi sur les assurances sociales	38.000.000
28	Frais de fonctionnement du fonds spécial de prévoyance des blessés de la guerre, victimes d'accidents du travail	Mémoire.
29	Frais de fonctionnement de la loi du 15 juillet 1922, modifiée et complétée par les lois subséquentes instituant des allocations temporaires en faveur de certaines catégories d'accidentés du travail	Mémoire.
30	Frais de fonctionnement du fonds de solidarité des employeurs pour la réparation des accidents du travail résultant de faits de guerre	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	93.113.000
	6e partie. — Travaux.	
31	Dépenses d'aménagement et de gros entretien de l'immeuble Fontenoy	1.800.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	7e partie. — Charges sociales.	
32	Allocations familiales	7.000.000
33	Fonds national de chômage	1.500.000.000
34	Subvention aux fonds de chômage spéciaux créés en vue de venir en aide aux artistes non salariés des arts graphiques, plastiques, dramatiques et musicaux	6.000.000
35	Subventions aux caisses de secours contre le chômage involontaire	2.000.000
36	Délégués à la sécurité des ouvriers mineurs (dépenses recouvrables sur les exploitants)	10.000.000
37	Délégués à la sécurité des ouvriers mineurs (dépenses non recouvrables sur les exploitants)	25.000
38	Participation de l'Etat aux allocations et primes assurées par les caisses de compensation d'allocations familiales des travailleurs indépendants	220.000.000
39	Participation de l'Etat aux dépenses résultant pour les caisses de compensation d'allocations familiales du payement des allocations aux salariés en chômage partiel	50.000.000
40	Subvention et bonifications d'intérêts aux sociétés de secours mutuels	41.000.000
41	Majorations de rentes mutualistes	107.996.000
42	Majorations de pensions servies par la caisse nationale des retraites pour la vieillesse sur le fonds commun inaliénable de retraites des sociétés de secours mutuels	450.000
43	Bonifications aux pensions de retraites	27.000.000
44	Contribution annuelle de l'Etat au fonds spécial de la caisse autonome de retraites des ouvriers mineurs	287.470.000
45	Contribution annuelle de l'Etat à la caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et aux caisses de retraites assimilées	4.205.000
46	Contribution annuelle de l'Etat à la caisse générale de garantie (fonds de majoration)	110.000.000
47	Subventions destinées à garantir à certains retraités de la loi du 5 avril 1928 modifiée sur les assurances sociales un minimum de pension annuelle de 500 fr.	800.000
48	Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. — Bonifications sur les pensions	Mémoire.
	Total pour la 7e partie	2.406.916.000
	8e partie. — Subventions.	
49	Participation de la France au fonctionnement de l'organisme permanent pour la réglementation internationale du travail	Mémoire.
50	Recherches relatives aux maladies professionnelles et aux accidents du travail	346.700
51	Aide aux travailleurs émigrants	300.000
52	Subventions aux centres de reclassement professionnel des chômeurs et de promotion ouvrière	10.000.000
53	Encouragement aux sociétés ouvrières et aux fédérations de sociétés ouvrières de production et de crédit	150.000
	Total pour la 8e partie	10.796.700
	9e partie. — Dépenses diverses.	
54	Secours personnels à divers titres	100.000
55	Réparations civiles d'accidents du travail. — Honoraires des médecins	230.000
56	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
57	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
58	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	330.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	1.000.000
	4e partie. — Personnel	267.643.300
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	93.113.000
	6e partie. — Travaux	1.800.000
	7e partie. — Charges sociales	2.406.916.000
	8e partie. — Subventions	10.796.700
	9e partie. — Dépenses diverses	330.000
	Total pour le travail	2.781.629.000
	SERVICES D'ALSACE ET DE LORRAINE	
	4e partie. — Personnel.	
59	Services extérieurs des assurances sociales d'Alsace et de Lorraine. — Traitements	410.500
60	Services extérieurs des assurances sociales d'Alsace et de Lorraine. — Indemnités diverses	4.000
61	Indemnités compensatrices des fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine	77.200
62	Indemnités de résidence	25.000
	Total pour la 4e partie	516.700
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
63	Remboursement de frais	6.000
64	Matériel des offices supérieurs départementaux et des offices d'assurances sociales. — Frais de procédure	100.000
65	Payements à faire à d'autres administrations publiques	4.000
66	Indemnités de repliement et de séparation	90.000
	Total pour la 5e partie	200.000
	7e partie. — Charges sociales.	
67	Allocations familiales	28.000
68	Allocations viagères aux auxiliaires	Mémoire.
	Total pour la 7e partie	28.000
	9e partie. — Dépenses diverses.	
69	Avances aux institutions d'assurances sociales pour le payement des traitements et pensions de leur personnel	1.500.000
70	Avances par l'Etat de prestations d'assurances sociales	18.000.000
71	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
72	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	19.500.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	516.700
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	200.000
	7e partie. — Charges sociales	28.000
	9e partie. — Dépenses diverses	19.500.000
	Total pour les services d'Alsace et de Lorraine	20.274.700
	Total pour le travail	2.801.903.700
	Colonies.	
	I. — DÉPENSES CIVILES ET PÉNITENTIAIRES	
	2e partie. — Dette viagère.	
1	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	300.000
2	Allocations complémentaires spéciales aux titulaires de pensions mixtes et à leurs ayants cause	30.000
	Total pour la 2e partie	330.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs
	4e partie. — Personnel.	
	a) Dépenses civiles.	
3	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel des services civils de l'administration centrale	10.646.700
4	Personnel de l'administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	731.000
5	Contrôle des chemins de fer coloniaux. — Traitements	271.000
6	Contrôle des chemins de fer coloniaux. — Indemnités et allocations diverses	86.900
7	Inspection des colonies	2.280.200
8	Soldes des inspecteurs généraux des colonies du cadre de réserve	499.600
9	Agence économique des colonies françaises. — Traitements	1.626.100
10	Agence économique des colonies françaises. — Indemnités et allocations diverses	2.300
11	Ecole nationale de la France d'outre-mer. — Traitements	320.100
12	Ecole nationale de la France d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	407.300
13	Ecole supérieure d'application d'agriculture tropicale. — Traitements	185.800
14	Ecole supérieure d'application d'agriculture tropicale. — Indemnités et allocations diverses	278.500
15	Enseignement complémentaire pour la formation des ingénieurs des mines des colonies. — Allocations au personnel enseignant	60.000
16	Musée de la France d'outre-mer. — Traitements	589.000
17	Musée de la France d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	16.800
18	Services administratifs coloniaux des ports de commerce. — Traitements	1.161.200
19	Services administratifs coloniaux des ports de commerce. — Indemnités et allocations diverses	38.200
20	Indemnités de résidence	2.043.000
21	Congés de longue durée pour tuberculose	20.000
22	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 2 juin 1941	Mémoire.
23	Personnel du service assurant l'application de la loi du 13 août 1940	107.800
	Total pour les dépenses civiles	21.673.500
	b) Dépenses pénitentiaires.	
24	Services pénitentiaires coloniaux. — Traitements	10.602.800
25	Services pénitentiaires coloniaux. — Indemnités et allocations diverses	2.491.600
	Total pour les dépenses pénitentiaires.	13.097.400
	Total pour la 4e partie	34.770.900
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
	a) Dépenses civiles.	
26	Remboursement de frais	171.600
27	Indemnités de repliement et de séparation	1.350.000
28	Remboursement à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	5.132.700
29	Remboursement à l'Imprimerie nationale	342.200
30	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	1.500.000
31	Matériel de l'administration centrale	2.569.600
32	Matériel du contrôle des chemins de fer coloniaux	20.000
33	Inspection des colonies. — Dépenses spéciales.	15.000
34	Matériel de l'agence économique des colonies françaises	2.274.300
35	Matériel du service assurant l'application de la loi du 13 août 1940	40.000
36	Matériel de l'école nationale de la France d'outre-mer	200.000
37	Matériel de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale	310.000
38	Matériel du musée permanent de la France d'outre-mer	570.000
39	Matériel des services administratifs coloniaux des ports de commerce	168.300
	Total pour les dépenses civiles	14.693.700
	b) Dépenses pénitentiaires.	
40	Services pénitentiaires coloniaux. — Hôpitaux	3.355.500
41	Services pénitentiaires coloniaux. — Vivres	6.000.000
42	Services pénitentiaires coloniaux. — Habillement et couchage	1.980.900
43	Services pénitentiaires coloniaux. — Frais de transport	2.500.000
44	Services pénitentiaires coloniaux. — Matériel.	3.150.000
	Total pour les dépenses pénitentiaires.	16.986.400
	Total pour la 5e partie	31.680.100
	6e partie. — Travaux.	
	Dépenses civiles.	
	a) Travaux financés entièrement par l'Etat.	
45	Installations radio-électriques aux colonies	Mémoire.
	b) Travaux exécutés avec une participation financière de l'Etat.	
46	Subvention à l'Afrique occidentale française pour l'achèvement des travaux du barrage du Niger et des canaux principaux	40.000.000
	Total pour la 6e partie	40.000.000
	7e partie. — Charges sociales.	
	Dépenses civiles.	
47	Allocations familiales	1.100.000
48	Attribution au personnel auxiliaire des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	18.000
	Total pour la 7e partie	1.118.000
	8e partie. — Subventions.	
	Dépenses civiles.	
	a) Subventions de fonctionnement à divers organismes.	
49	Subvention au budget du protectorat des îles Wallis	300.000
50	Subvention au budget spécial des Nouvelles-Hébrides	4.656.200
51	Subvention extraordinaire au budget du condominium des Nouvelles-Hébrides	100.000
52	Subvention au budget local de la Guyane	4.202.000
53	Subvention au budget du territoire de l'Inini.	1.710.000
54	Subvention au budget local de Saint-Pierre et Miquelon	7.000.000
55	Subvention exceptionnelle au territoire du Togo	2.500.000
56	Subvention pour organiser la lutte contre la trypanosomiase et la lèpre	6.500.000
57	Subventions extraordinaires et avances remboursables au budget de l'Afrique équatoriale française pour le service des emprunts autorisés par diverses lois	65.732.100
58	Subvention exceptionnelle à la Côte française des Somalis	10.000.000
59	Subventions à des compagnies de navigation aérienne coloniale	Mémoire.
60	Subventions aux œuvres sociales privées aux colonies	3.000.000
61	Subvention au bureau d'études géologiques et minières coloniales	50.000
62	Fondation métropolitaine à la cité universitaire d'Hanoï	1.000.000
	b) Subventions diverses.	
63	Contribution de l'Etat au fonds de solidarité coloniale	40.000.000
64	Primes aux producteurs de sucres coloniaux.	75.000.000
65	Bourses d'enseignement et de voyages. — Remises de frais d'études	20.000
66	Garantie d'intérêts aux chemins de fer coloniaux	3.243.900
67	Subvention à l'Afrique équatoriale française pour versement à la Banque de l'Afrique occidentale	4.719.200
	Total pour la 8e partie	229.721.400

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	9e partie. — Dépenses diverses.	
68	Frais d'hospitalisation dans les établissements de la guerre	10.000
69	Secours	50.000
70	Dépenses administratives de la caisse intercoloniale de retraites (art. 71 de la loi du 14 avril 1924)	1.783.200
71	Services pénitentiaires coloniaux. — Frais de police secrète	9.000
72	Frais d'instance et de justice. — Réparations civiles	55.000
73	Dépenses de recrutement et d'envoi dans la métropole des travailleurs coloniaux	Mémoire.
74	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
75	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
76	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	1.907.200
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	330.000
	4e partie. — Personnel	31.770.900
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	31.680.100
	6e partie — Travaux	40.000.000
	7e partie. — Charges sociales	1.118.000
	8e partie. — Subventions	229.724.400
	9e partie. — Dépenses diverses	1.907.200
	Total pour les dépenses civiles et pénitentiaires	339.530.600
	II. — DÉPENSES MILITAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
77	Etat-major des colonies et services. — Soldes et traitements	6.620.000
78	Solde de l'armée. — Personnel officier	284.500.000
79	Solde de l'armée. — Personnel non officier	1.017.900.000
80	Solde de réforme des militaires indigènes coloniaux	100.000
	Totaux pour la 4e partie	1.309.120.000
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	
81	Instruction des cadres et de la troupe	12.345.000
82	Transport du personnel militaire	120.000.000
83	Alimentation de la troupe	400.000.000
84	Habillement, campement, couchage et ameublement	285.000.000
85	Moyens de transport dans les corps de troupe	40.195.000
86	Fonctionnement du service de l'artillerie	160.000.000
87	Fonctionnement du service de santé	48.700.000
88	Transport du matériel de l'aéronautique	Mémoire.
	Totaux pour la 5e partie	1.066.240.000
	6e partie. — Constructions et matériels neufs	
89	Constructions neuves	200.000.000
90	Equipement défensif des colonies	500.000.000
	Totaux pour la 6e partie	700.000.000
	7e partie. — Charges sociales.	
91	Allocations familiales	53.000.000
	9e partie. — Dépenses diverses.	
92	Entretien en France du personnel de relève des militaires du service de santé des troupes coloniales placés hors cadres à la disposition des services locaux des colonies	5.070.000
93	Dépenses diverses	730.000
94	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
95	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Totaux pour la 9e partie	5.800.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	1.309.120.000
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	1.066.240.000
	6e partie. — Constructions et matériels neufs	700.000.000
	7e partie. — Charges sociales	53.000.000
	9e partie. — Dépenses diverses	5.800.000
	Total pour les dépenses militaires	3.134.160.000
	Total pour les colonies	3.473.690.600
	Agriculture.	
	2e partie. — Dette viagère.	
1	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	3.500.000
2	Pensions et bonifications de pensions de retraites des brigadiers et gardes communaux domanialisés et des gardes forestiers auxiliaires	980.600
	Total pour la 2e partie	4.480.600
	4e partie. — Personnel.	
3	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale. — Salaires	14.612.800
4	Indemnités et allocations diverses. — Indemnités horaires du personnel de l'administration centrale	1.218.300
5	Indemnités de résidence	15.748.100
6	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	550.000
7	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 2 juin 1941	800.000
8	Application de la loi du 11 octobre 1940 sur le travail féminin	30.000
9	Dépenses de surveillance, de contrôle et de vérification des opérations de courses	Mémoire.
10	Traitements et salaires du personnel de l'inspection centrale de l'agriculture et des directions des services agricoles	13.547.600
11	Production agricole. — Services extérieurs. — Emoluments	14.053.200
12	Indemnités du personnel de l'inspection générale de l'agriculture et des directions des services agricoles	2.071.200
13	Traitements du personnel de l'institut national agronomique et des écoles nationales d'agriculture	6.785.300
14	Traitements du personnel des écoles d'agriculture, des écoles d'enseignement ménager agricole et des établissements divers	10.959.100
15	Indemnités et allocations diverses du personnel des établissements d'enseignement agricole et d'élevage et des établissements divers	2.871.800
16	Traitements et allocations du personnel des stations et laboratoires de recherches agronomiques	5.868.700
17	Indemnités et allocations diverses au personnel des stations et laboratoires de recherches agronomiques	115.000
18	Service du contrôle des allocations familiales agricoles. — Traitements et salaires	Mémoire.
19	Service du contrôle des allocations familiales agricoles. — Indemnités diverses	Mémoire.
20	Statistique et contrôle des importations de produits contingentés. — Traitements et salaires	933.600
21	Statistique et contrôle des importations de produits contingentés. — Indemnités et allocations diverses	50.000
22	Service de la protection des végétaux. — Traitements et salaires	3.001.600
23	Service de la protection des végétaux. — Indemnités diverses	62.000
24	Traitements des inspecteurs des associations agricoles et des institutions de crédit et du personnel du secrétariat de l'inspection	117.500
25	Indemnités aux inspecteurs des associations agricoles et des institutions de crédit. — Frais de fonctionnement du secrétariat	9.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
26	Traitements du personnel des écoles nationales vétérinaires et du laboratoire national....	4.828.000
27	Indemnités et allocations diverses au personnel des écoles nationales vétérinaires et du laboratoire national	43.300
28	Traitements du personnel des services sanitaires vétérinaires	4.176.000
29	Services sanitaires vétérinaires. — Indemnités et dépenses diverses	97.900
30	Service de la répression des fraudes. — Traitements	5.204.900
31	Service de la répression des fraudes. — Indemnités diverses	160.700
32	Traitements du personnel des haras.....	19.893.500
33	Indemnités et allocations diverses du personnel des haras	1.196.700
34	Traitements du personnel de l'hydraulique et du génie rural.....	30.667.400
35	Indemnités et allocations diverses au personnel de l'hydraulique et du génie rural.....	2.320.200
36	Surveillance et contrôle des compagnies concessionnaires de travaux d'hydraulique agricole	43.400
37	Traitements du personnel des eaux et forêts et du personnel de l'enseignement forestier.	116.424.500
38	Indemnités diverses au personnel des eaux et forêts et au personnel de l'enseignement forestier	9.666.700
	Totaux pour la 4e partie	288.193.300
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
39	Mérite agricole et médailles agricoles.....	10.000
40	Matériel et impressions de l'administration centrale	2.850.800
41	Payements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	1.491.500
42	Payements à l'imprimerie nationale.....	1.776.500
43	Matériel de l'inspection générale de l'agriculture et des directions des services agricoles.	3.212.800
44	Production agricole. — Frais de fonctionnement	2.900.000
45	Consommations en nature dans les établissements relevant du secrétariat d'Etat à l'agriculture	1.000.000
46	Indemnités pour frais de déplacements	45.893.500
47	Indemnités de repliement et de séparation..	4.426.000
48	Dépenses de repliement. — Matériel pour le fonctionnement des services et règlement des réquisitions	1.863.000
49	Part contributive de l'Etat dans les dépenses de matériel de l'institut national agronomique et des écoles nationales d'agriculture..	2.119.200
50	Matériel des écoles d'agriculture, des écoles d'enseignement ménager agricole et des écoles saisonnières	3.498.400
51	Matériel et dépenses diverses des stations et laboratoires de recherches agronomiques..	4.788.500
52	Service du contrôle des allocations familiales agricoles. — Matériel et dépenses diverses	Mémoire.
53	Frais d'expertises des exploitations agricoles concédées en application de la loi du 27 août 1940	Mémoire.
54	Frais d'établissement d'enquêtes statistiques.	7.100.000
55	Surveillance et contrôle des opérations de grainage des vers à soie	60.000
56	Inspection phytopathologique	300.000
57	Surveillance des fabriques de margarine et d'oléo-margarine	450.000
58	Matériel des écoles nationales vétérinaires et du laboratoire national.....	5.209.600
59	Service de la répression des fraudes. — Matériel, fonctionnement et dépenses diverses...	3.510.000
60	Contrôle à l'importation des semences fourragères	200.000
61	Service de la protection des végétaux. — Matériel et dépenses diverses. — Indemnités à des tiers.....	3.250.000
62	Frais de transport de la main-d'œuvre bénévole pour l'exécution de travaux agricoles..	1.000.000
63	Frais de transport, de manutention et d'entretien des matériels et animaux intéressant la production agricole.....	200.000
64	Centres nationaux et régionaux d'expérimentation	578.000
65	Soins et médicaments aux sous-agents des haras. — Habillement des sous-agents des haras. — Frais de bureau.....	1.479.100
66	Frais de transport des chevaux. — Frais de monte	845.000
67	Ferrure, sellerie, soins et médicaments aux chevaux. — Subventions à diverses écoles de maréchalerie.....	871.500
68	Nourriture des animaux (haras)	19.210.000
69	Remonte de haras.....	Mémoire.
70	Matériel et frais généraux des services de l'hydraulique et du génie rural.....	6.135.400
71	Police et surveillance des eaux non domaniales	840.000
72	Matériel et dépenses diverses du service des forêts, de la chasse et de la pêche. — Achat de matériel pour le développement des carburants forestiers.....	12.120.000
73	Approvisionnement en bois et en produits forestiers	30.000.000
74	Apprentissage agricole et horticole.....	5.000.000
75	Acquisition par l'Etat du domaine de Sully-sur-Loire	2.600.000
76	Commémoration du 300e anniversaire de la mort de Sully.....	275.000
	Total pour la 5e partie.....	177.366.800
	6e partie. — Travaux.	
	a) Travaux financés entièrement par l'Etat.	
77	Etablissements d'enseignement agricole et vétérinaire, stations et laboratoires de recherches agronomiques. — Travaux.....	8.000.000
78	Bâtiments des haras. — Frais de culture.....	1.750.000
79	Dépenses d'études et de travaux d'hydraulique et de génie rural à la charge de l'Etat.....	12.000.000
80	Travaux dans les forêts domaniales, les dunes et les parcs.....	13.500.000
81	Entretien des ouvrages édifiés pour la restauration et la conservation des terrains en montagne	11.000.000
82	Acquisition de forêts.....	2.000.000
83	Exploitations et aménagements.....	2.500.000
84	Frais d'exploitation dans les forêts domaniales de la région landaise.....	2.510.500
85	Exploitations et aménagements en Alsace et en Lorraine	1.000.000
86	Conservation et régie des bois non soumis au régime forestier. — Forêts de protection....	5.000
87	Contribution de l'Etat aux mesures de protection contre les incendies de forêts en dehors des forêts domaniales.....	340.000
88	Chasse	1.000.000
89	Pêche et pisciculture	1.500.000
	b) Travaux exécutés avec une participation financière de l'Etat.	
90	Subvention pour la construction et l'aménagement d'abattoirs régionaux et communaux	Mémoire.
91	Subventions à diverses collectivités et aux sociétés d'assurances mutuelles contre les incendies de forêts	550.000
92	Subventions pour améliorations pastorales et forestières	1.000.000
	Total pour la 6e partie	58.685.500
	7e partie. — Charges sociales.	
93	Allocations familiales	30.894.900
94	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940.....	200.000
95	Bonifications d'intérêt mises à la charge de l'Etat par l'article 8 de la loi du 5 août 1920 sur les prêts aux pensionnés militaires et victimes civiles de la guerre.....	637.500
96	Application du décret-loi du 24 mai 1938 concernant le domaine retraite.....	50.000
97	Subventions spéciales aux sociétés d'assurances mutuelles agricoles contre les accidents du travail en faveur des exploitants qui travaillent d'ordinaire seuls ou avec les membres de leurs familles.....	4.500.000
98	Subvention de l'Etat au titre de l'assurance sociale agricole	126.000.000
99	Participation de l'Etat aux allocations et primes payées par les caisses de compensation d'allocations familiales agricoles.....	1.475.000.000
100	Bourses	3.635.400
	Total pour la 7e partie.....	1.640.917.800

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	8e partie. — Subventions.	
	a) Subventions de fonctionnement à divers organismes.	
101	Application de la loi du 2 décembre 1940 relative à l'organisation corporative de l'agriculture. — Frais de fonctionnement.....	15.000.000
102	Subventions aux sociétés d'assurances mutuelles agricoles (bétail, incendie, accidents). — Frais de fonctionnement de la commission de répartition. — Médailles.....	2.000.000
103	Subventions pour recherches intéressant l'agriculture	300.000
104	Subventions aux divers organismes intéressant l'agriculture	2.450.100
105	Participation de la France aux dépenses de fonctionnement de divers organismes internationaux	1.673.300
106	Frais d'organisation et de fonctionnement de la vulgarisation et de l'information éducatives. — Contribution au fonctionnement de la cinématographie agricole	700.000
107	Fonctionnement du comité national des appellations d'origine contrôlées. — Subvention et propagande	4.000.000
108	Encouragement relatif aux utilisations nouvelles du bois et des produits forestiers.....	2.696.400
	b) Subventions diverses.	
109	Subventions aux sociétés d'assurances mutuelles agricoles contre la grêle, au fonds de garantie ainsi qu'aux petits exploitants assurés contre la grêle. — Bonification d'intérêts. — Frais de fonctionnement de la commission de répartition. — Participation financière aux expériences faites en vue de prévenir les orages à grêle.....	1.647.300
110	Subventions forfaitaire pour le développement de jardins ouvriers	30.000.000
111	Encouragement à divers organismes et manifestations agricoles	5.977.800
112	Recherches et essais intéressant les engrais potassiques	Mémoire.
113	Missions. — Congrès. — Expositions et manifestations internationales d'intérêt général..	250.000
114	Primes à la sériciculture.....	800.000
115	Primes à la culture du lin et subventions aux recherches pour l'amélioration de la qualité des fibres textiles.....	Mémoire.
116	Primes à la culture du chanvre et subventions aux recherches pour l'amélioration de la qualité des fibres textiles.....	Mémoire.
117	Encouragement à la culture de la laine.....	Mémoire.
118	Primes à la reconstitution des oliveraies.....	4.000.000
119	Organisation, recherches et propagande en faveur de la viticulture.....	1.000.000
120	Encouragement à la production du cidre.....	50.000
121	Application des lois du 2 juillet 1935 tendant à l'organisation du marché du lait et du 16 avril 1935 tendant à l'organisation et à l'assainissement du marché de la viande....	Mémoire.
122	Prophylaxie des maladies contagieuses des animaux. — Contrôle de la salubrité des viandes. — Amélioration de la recherche scientifique vétérinaire. — Indemnités pour abatages d'animaux	5.076.500
123	Encouragements à l'industrie chevaline et mulassière	Mémoire.
124	Recherches et vulgarisation de procédés concernant l'hydraulique et le génie rural....	170.000
125	Machines agricoles. — Subventions.....	6.000.000
126	Allocation aux sociétés coopératives visées par la loi du 20 août 1940 de subventions pour l'achat d'épépineuses mobiles.....	Mémoire.
127	Garantie d'intérêts aux entreprises d'hydraulique agricole	250.000
128	Exécution de la loi sur le soutien de la production gemmière et l'organisation des marchés des produits résineux. — Développement des débouchés. — Aménagement scientifique et technique de la production	150.200
129	Réserves naturelles. — Protection de la flore et de la faune.....	150.000
130	Subventions pour la pisciculture.....	Mémoire.
131	Subventions pour l'amélioration de la chasse.	2.500.000
132	Primes d'encouragement à l'utilisation des bois français	Mémoire.
	Total pour la 8e partie.....	87.442.100

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	9e partie. — Dépenses diverses.	
133	Secours	4.269.200
134	Impositions sur les forêts domaniales.....	17.500.000
135	Droits d'usage. — Frais d'instance. — Indemnités à des tiers. — Accidents du travail...	400.000
136	Remboursements sur produits divers des forêts	415.000
137	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
138	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
139	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	Total pour la 9e partie.....	22.614.200
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	4.480.600
	4e partie. — Personnel	288.193.300
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	177.366.800
	6e partie. — Travaux.	58.685.500
	7e partie. — Charges sociales.....	1.640.917.800
	8e partie. — Subventions	87.442.100
	9e partie. — Dépenses diverses.....	22.614.200
	Total pour l'agriculture.....	2.279.700.300
	Ravitaillement.	
	2e partie. — Dette viagère.	
1	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	20.000
	4e partie. — Personnel.	
2	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale.....	26.335.300
3	Administration centrale. — Allocations et indemnités diverses	3.709.700
4	Inspection générale du ravitaillement. — Traitements et salaires	902.300
5	Inspection générale du ravitaillement. — Allocations et indemnités diverses.....	15.000
6	Bureau central des recherches et laboratoires. — Traitements et salaires	4.156.000
7	Bureau central des recherches et laboratoires. — Allocations et indemnités diverses.....	60.100
8	Personnels des services extérieurs. — Traitements et salaires.....	309.092.800
9	Personnels des services extérieurs. — Allocations et indemnités diverses	35.020.000
10	Indemnités de résidence.....	25.000.000
11	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	20.000
12	Missions à l'étranger.....	500.000
	Totaux pour la 4e partie.....	404.810.900
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
13	Frais de fonctionnement de l'administration centrale	4.010.000
14	Travaux d'impressions	8.000.000
15	Dépenses de communications télégraphiques et téléphoniques	15.000.000
16	Frais de fonctionnement de l'inspection générale du ravitaillement.....	320.000
17	Frais de fonctionnement du bureau central des recherches et laboratoires.....	1.500.000
18	Frais de fonctionnement des services extérieurs	46.407.000
19	Frais de déplacements et de missions	30.000.000
20	Bureau central des recherches et laboratoires. — Services extérieurs du ravitaillement. — Dépenses de matériel non renouvelables..	2.570.000
21	Indemnités de repliement et de séparation...	8.125.000
22	Dépenses de repliement. — Frais de matériel pour le fonctionnement des services	1.300.000
23	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	2.500.000
	Total pour la 5e partie.....	119.762.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	7e partie. — Charges sociales.	
24	Allocations familiales	15.500.000
	8e partie. — Subventions.	
25	Subventions aux bureaux de répartition du ravitaillement et dépenses de fonctionnement des comités centraux de ravitaillement et de leurs organes régionaux et départementaux ainsi que des comités consultatifs régionaux et départementaux	77.000.000
26	Application de la loi du 19 juillet 1933 et des lois modificatives sur la défense du marché du blé	Mémoire.
27	Primes afférentes aux contrats de culture (loi du 9 février 1941)	440.000.000
28	Application des mesures de restriction. — Subventions aux départements et aux communes	110.000.000
	Total pour la 8e partie	627.000.000
	9e partie. — Dépenses diverses.	
29	Réparations civiles et frais de justice	1.000.000
30	Confection et mise en place des imprimés nécessaires à l'exécution des mesures de restriction	75.000.000
31	Secours	342.000
32	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
33	Emplois de fonds provenant de legs et de donations	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	76.342.000
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	20.000
	4e partie. — Personnel	404.810.900
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services	119.762.000
	7e partie. — Charges sociales	15.500.000
	8e partie. — Subventions	627.000.000
	9e partie. — Dépenses diverses	76.342.000
	Total pour le ravitaillement	1.243.434.900
	Communications.	
	TRAVAUX ET TRANSPORTS	
	2e partie. — Dette viagère.	
1	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pensionn	5.000.000
	4e partie. — Personnel.	
2	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale	8.357.300
3	Allocations et indemnités diverses du personnel de l'administration centrale	501.000
4	Fonctionnaires appartenant aux cadres des services extérieurs, détachés à l'administration centrale, aux conseils et aux comités. — Traitements	2.333.900
5	Fonctionnaires appartenant aux cadres des services extérieurs, détachés à l'administration centrale, aux conseils et aux comités. — Allocations et indemnités diverses	36.100
6	Ecole polytechnique. — Traitements et salaires. — Indemnités et allocations diverses	11.200.000
7	Ecole nationale des ponts et chaussées. — Traitements et salaires	1.538.100
8	Ecole nationale des ponts et chaussées. — Allocations et indemnités diverses	350.900
9	Institut géographique national. — Traitements et salaires	20.653.700
10	Institut géographique national. — Allocations et indemnités diverses	412.200
11	Ingénieurs des ponts et chaussées. — Traitements	20.034.900
12	Ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées). — Traitements	47.808.200
13	Adjoints techniques des ponts et chaussées. — Traitements	22.350.000
14	Agents de bureau et auxiliaires des ponts et chaussées. — Traitements et salaires	9.690.900

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
15	Personnel des ponts et chaussées du cadre latéral	Mémoire.
16	Officiers de port du service maritime. — Traitements	3.256.600
17	Personnel des ports maritimes de commerce (éclusiers, etc.). — Traitements et suppléments de traitements	4.418.500
18	Personnel des phares et balises. — Traitements et suppléments de traitements	7.983.100
19	Personnel de la navigation intérieure (éclusiers, etc.). — Traitements et suppléments de traitements	29.241.900
20	Personnel non spécialisé du contrôle des transports. — Traitements	1.881.200
21	Personnel spécialisé du contrôle des transports — Traitements	8.048.800
22	Organismes centraux de chemins de fer prévus par les décrets-lois et la convention du 31 août 1937. — Dépenses de personnel	959.100
23	Jetons de présence des administrateurs représentant l'Etat au conseil d'administration et au comité de direction de la Société nationale des chemins de fer	60.000
24	Personnel du service d'études générales. — Traitements et indemnités	432.000
25	Musée permanent des travaux publics. — Dépenses de personnel	51.600
26	Commissariat technique à la reconstruction immobilière. — Traitements et salaires	28.000.000
27	Commissariat technique à la reconstruction immobilière. — Indemnités	10.000.000
28	Gardes des communications. — Traitements et indemnités	43.462.900
29	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	500.000
30	Indemnités de résidence	21.150.800
31	Indemnités spéciales aux fonctionnaires, agents et ouvriers d'Alsace et de Lorraine	600.000
32	Indemnités aux fonctionnaires chargés du contrôle des ports maritimes et des outillages des voies navigables et des ports maritimes	46.900
33	Frais spéciaux d'assurance des ouvriers des services des ponts et chaussées en Alsace et Lorraine	Mémoire.
34	Bonifications des pensions de retraite des cantonniers de l'Etat et indemnités aux garde-ports sortis de fonctions	100.000
35	Cantonniers. — Salaires et indemnités diverses. — Allocations aux veuves et orphelins	233.770.000
36	Application de la loi du 11 octobre 1940 sur le travail féminin	60.000
37	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 2 juin 1941	900.000
	Total pour la 4e partie	539.888.100
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
38	Officiers de port du service maritime. — Remboursement de frais	491.000
39	Personnel des ports maritimes de commerce (éclusiers, etc.). — Remboursement de frais	171.300
40	Personnel des phares et balises. — Remboursement de frais	859.200
41	Personnel de la navigation intérieure (éclusiers, etc.). — Remboursement de frais	959.000
42	Personnel du contrôle des chemins de fer. — Remboursement de frais	9.300
43	Institut géographique national. — Remboursement de frais	9.305.500
44	Frais généraux des services des ponts et chaussées	5.230.900
45	Frais généraux du service de contrôle et de surveillance des transports	1.300.000
46	Frais de représentation aux congrès	41.000
47	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale, des conseils, des comités et des services centraux installés dans les bâtiments du ministère	2.421.100
48	Dépenses de matériel des services de contrôle des chemins de fer installés dans les bâtiments du ministère	456.900
49	Impressions et publications du secrétariat général des travaux et transports	1.462.400
50	Payements à l'Imprimerie nationale	1.500.000
51	Indemnités de repliement et de séparation	12.800.000
52	Dépenses de repliement. — Règlement des réquisitions	1.000.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
53	Institut géographique national. — Matériel et dépenses diverses	33.306.300
54	Frais des bureaux des services des ponts et chaussées	6.500.000
55	Construction, acquisition, aménagement et entretien d'immeubles destinés aux services des ponts et chaussées	799.500
56	Frais de fonctionnement des services des ponts et chaussées	171.000
57	Remplacement, réparation et fonctionnement des véhicules automobiles de transport de personnel	18.500.000
58	Service d'études générales. — Frais de matériel	60.000
59	Musée permanent des travaux publics. — Frais de matériel	390.000
60	Matériel et dépenses diverses du service du tourisme	100.000
61	Commissariat technique à la reconstruction immobilière. — Matériel	11.000.000
62	Ecole polytechnique. — Matériel	8.500.000
63	Ecole nationale des ponts et chaussées. — Matériel et dépenses diverses	856.000
64	Gardes des communications. — Matériel et dépenses diverses	22.379.500
65	Frais de correspondance télégraphique et téléphonique	2.500.000
66	Médailles aux cantonniers et agents inférieurs de l'administration des travaux et transports et aux agents de chemins de fer	20.000
67	Participation de la France aux dépenses d'organismes internationaux intéressant le secrétariat d'Etat aux communications	50.000
68	Organismes centraux de transport. — Dépenses de matériel	100.000
69	Dépenses de fonctionnement des comités techniques départementaux des transports	Mémoire.
69 *bis*	Remboursements divers à la Société nationale des chemins de fer français, aux compagnies de navigation et aux autres entreprises de transports de France et des territoires français d'outre-mer	2.000.000
	Total pour la 5e partie	115.239.900
	6e partie. — Travaux.	
70	Routes et ponts. — Entretien et améliorations. — Réparations ordinaires	830.000.000
71	Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations ordinaires	100.000.000
72	Travaux d'extension du port de Strasbourg	Mémoire.
73	Ports maritimes. — Entretien et réparations ordinaires	98.000.000
74	Phares, balises et signaux divers. — Entretien et réparations ordinaires	18.000.000
75	Etudes et travaux de chemins de fer exécutés par l'Etat	450.000
76	Etudes et travaux de chemins de fer exécutés par l'Etat sur les fonds avancés par la Société nationale des chemins de fer français en exécution des conventions	50.000
77	Etudes et travaux de chemins de fer exécutés par l'Etat sur les fonds avancés par la Société nationale des chemins de fer français pour l'aménagement de la haute Dordogne (loi du 31 juillet 1920, art. 133)	600.000
78	Réparation des dommages de guerre et reconstitution des voies ferrées d'intérêt local	500.000
79	Travaux de défense contre les eaux	28.000.000
80	Subventions pour travaux de défense contre la mer	8.000.000
	Total pour la 6e partie	1.083.600.000
	7e partie. — Charges sociales.	
81	Allocations familiales	81.250.000
82	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	120.000
	Total pour la 7e partie	81.370.000
	8e partie. — Subventions.	
83	Frais d'examens de capacité pour la conduite des automobiles	1.250.000
84	Amélioration de la sécurité routière	260.000
85	Contribution au développement du tourisme, du thermalisme et du climatisme. — Aménagement des centres de moyen et de petit tourisme	3.500.000
86	Entretien des chaussées de Paris	20.000.000
87	Subvention exceptionnelle pour la couverture du déficit d'exploitation des sociétés de transport de la région parisienne	150.000.000
88	Dépenses relatives à l'attribution et à l'exploitation du matériel fluvial rhénan remis à la France en exécution de l'article 357 du traité de Versailles	Mémoire.
89	Subventions aux ports autonomes	9.945.000
90	Subvention due à la Société nationale des chemins de fer français en exécution de l'article 18 de la convention du 31 août 1937	Mémoire.
91	Insuffisance d'exploitation des chemins de fer secondaires d'intérêt général	9.000.000
92	Insuffisance du produit de l'exploitation des chemins de fer concédés placés sous séquestre ou frappés de déchéance	5.700.000
93	Subventions annuelles aux entreprises de chemins de fer d'intérêt local et de tramways	21.000.000
94	Subventions annuelles aux départements et aux communes pour l'exploitation de services publics réguliers de transports par automobiles	500.000
95	Subventions à l'Algérie pour les dépenses de chemins de fer	1.890.000
96	Subventions diverses	23.000
	Total pour la 8e partie	223.068.000
	9e partie. — Dépenses diverses.	
97	Frais de changement de résidence, secours au personnel en activité	362.000
98	Secours aux anciens fonctionnaires et agents. — Allocations à des sociétés et œuvres	285.000
99	Honoraires d'avoués et d'avocats. — Frais judiciaires autres que ceux relatifs aux expropriations et aux règlements des travaux et des dommages résultant de leur exécution	100.000
100	Remboursement d'avances pour les travaux d'amélioration des ports maritimes et des prestations en nature des voies navigables et des ports maritimes	4.561.800
101	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer français des pensions et rentes d'accidents acquises avant le 11 novembre 1918 sur l'ancien réseau d'Alsace et de Lorraine	4.000.000
102	Retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways. — Versements à effectuer par l'Etat en exécution des lois des 22 juillet 1922 et 31 mars 1928	500.000
103	Participation de l'Etat à la constitution de retraites en faveur des agents des grands réseaux de chemins de fer, révoqués à la suite de la grève de 1920, sans droit à pension et non réintégrés	1.100.000
104	Indemnités compensatrices aux agents et ouvriers des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine	6.000.000
105	Ecole polytechnique. — Dépenses diverses	400.000
106	Institut géographique national. — Reconstitution des stocks	8.000.000
107	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
108	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
109	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 9e partie	25.308.800
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	5.000.000
	4e partie. — Personnel	539.888.100
	5e partie. — Matériel	145.239.900
	6e partie. — Travaux	1.083.600.000
	7e partie. — Charges sociales	81.370.000
	8e partie. — Subventions	223.068.000
	9e partie. — Dépenses diverses	25.308.800
	Total pour les travaux et transports	2.103.474.800

RÉCAPITULATION

SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
	francs.
1re partie. — Dette publique.	
Economie nationale et finances	18.580.679.700
2e partie. — Dette viagère.	
Présidence du conseil	6.900
Vice-présidence du conseil: Alsace et Lorraine	440.000
Economie nationale et finances	12.047.354.200
Justice	2.700.000
Affaires étrangères	800.000
Intérieur:	
Intérieur	6.900.000
Anciens combattants	3.960.050.000
Famille et santé	1.000.000
Guerre	233.387.000
Marine:	
Marine nationale	33.900.000
Marine marchande	1.166.700
Education nationale: Instruction publique	20.100.000
Aviation	4.585.200
Production industrielle	1.000.000
Travail: Travail	1.000.000
Colonies: Dépenses civiles et pénitentiaires	330.000
Agriculture	4.480.600
Ravitaillement	20.000
Communications	5.000.000
Total pour la 2e partie	16.321.220.600
3e partie. — Pouvoirs publics.	
Economie nationale et finances	127.780.000
4e partie. — Personnel.	
Présidence du conseil	1.459.900
Vice-présidence du conseil:	
Dépenses administratives	13.471.500
Information	27.381.500
Alsace et Lorraine	2.801.600
Economie nationale et finances	5.117.097.400
Justice	318.944.200
Affaires étrangères	151.575.800
Intérieur:	
Intérieur	1.331.760.900
Alsace et Lorraine	24.965.900
Anciens combattants	126.191.100
Commissariat général aux questions juives	19.996.200
Famille et santé	41.258.000
Guerre	6.888.269.000
Marine:	
Marine nationale	2.643.482.400
Marine marchande	72.310.500
Education nationale:	
Instruction publique	4.360.414.800
Alsace et Lorraine	101.348.700
Education générale et sports	217.437.200
Jeunesse	364.587.700
Beaux-arts	47.006.600
Aviation	1.419.481.600
Production industrielle	173.123.200
Travail:	
Travail	267.613.300
Alsace et Lorraine	546.700
Colonies:	
Dépenses civiles et pénitentiaires	34.770.900
Dépenses militaires	1.209.120.000
Agriculture	283.193.300
Ravitaillement	401.810.900
Communications	539.888.100
Total pour la 4e partie	26.312.311.900
5e partie. — Matériel et fonctionnement des services.	
Présidence du conseil	1.741.700
Vice-présidence du conseil:	
Dépenses administratives	17.621.500
Information	108.024.000
Alsace et Lorraine	1.268.000
Economie nationale et finances	1.649.191.900
Justice	131.345.800
Affaires étrangères	76.408.300
Intérieur:	
Intérieur	634.570.000
Alsace et Lorraine	9.502.300
Anciens combattants	268.441.100
Commissariat général aux questions juives	9.160.000
Famille et santé	24.707.500
Guerre	5.321.326.000
Marine:	
Marine nationale	2.690.424.200
Marine marchande	16.458.900
Education nationale:	
Instruction publique	337.701.600
Alsace et Lorraine	32.044.200
Education générale et sports	35.150.000
Jeunesse	1.787.686.200
Beaux-arts	21.964.300
Aviation	1.576.054.200
Production industrielle	110.955.600
Travail:	
Travail	93.113.000
Alsace et Lorraine	200.000
Colonies:	
Dépenses civiles et pénitentiaires	31.680.100
Dépenses militaires	1.066.240.000
Agriculture	177.366.800
Ravitaillement	119.762.000
Communications	115.239.900
Total pour la 5e partie	16.469.885.100
6e partie. — Travaux.	
Economie nationale et finances	1.713.000
Justice	1.219.200
Affaires étrangères	23.764.900
Famille et santé	17.000.000
Guerre	2.000.000.000
Marine: marine nationale	1.469.350.000
Education nationale:	
Instruction publique	15.631.000
Education générale et sports	130.000.000
Jeunesse	7.000.000
Beaux-arts	108.342.200
Aviation	3.032.400.000
Production industrielle	600.000
Travail: travail	1.800.000
Colonies:	
Dépenses civiles et pénitentiaires	40.000.000
Dépenses militaires	700.000.000
Agriculture	58.685.500
Communications	1.083.600.000
Total pour la 6e partie	8.691.105.800
7e partie. — Charges sociales.	
Présidence du conseil	120.000
Vice-présidence du conseil:	
Dépenses administratives	100.000
Information	1.473.300
Alsace-Lorraine	72.200
Economie nationale et finances	150.000.000
Justice	38.481.700
Affaires étrangères	786.200
Intérieur:	
Intérieur	33.532.600
Alsace et Lorraine	705.400
Anciens combattants	5.710.700
Commissariat général aux questions juives	744.000
Famille et santé	1.889.786.900
Guerre	522.270.000
Marine:	
Marine nationale	92.200.000
Marine marchande	324.576.900
Education nationale:	
Instruction publique	354.794.400
Alsace et Lorraine	3.623.000
Education générale et sports	4.000.000
Jeunesse	13.482.000
Beaux-arts	4.208.700
Aviation	115.767.000
Production industrielle	12.527.500
Travail:	
Travail	2.406.946.000
Alsace et Lorraine	28.000
Colonies:	
Dépenses civiles et pénitentiaires	1.118.000
Dépenses militaires	53.000.000
Agriculture	1.640.917.800
Ravitaillement	15.500.000
Communications	81.370.000
Total pour la 7e partie	7.766.631.300

SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
	francs.
8e partie. — Subventions.	
Présidence du conseil	160.000.000
Vice-présidence du conseil	100.000
Information	120.000.000
Alsace et Lorraine	Mémoire.
Economie nationale et finances	320.758.000
Justice	662.500
Affaires étrangères	777.976.800
Intérieur:	
Intérieur	3.984.538.000
Alsace et Lorraine	31.793.300
Anciens combattants	140.000.000
Famille et santé	80.617.500
Marine: Marine marchande	507.484.500
Education nationale:	
Instruction publique	116.868.400
Alsace et Lorraine	3.182 200
Education générale et sports	65.850.000
Jeunesse	73.765.000
Beaux-arts	125.757.500
Aviation	2.555.000
Production industrielle	205.245.600
Travail	10.796.700
Colonies. — Dépenses civiles et pénitentiaires	229.724.400
Agriculture	87.442 100
Ravitaillement	627.000.000
Communications	223.068.000
Total pour la 8e partie	7.895.184.900
9e partie. — Dépenses diverses.	
Présidence du conseil	31.012.000
Vice-présidence du conseil:	
Dépenses administratives	162.000.000
Information	100.000
Alsace et Lorraine	196.300
Economie nationale et finances	1.615.763.000
Justice	109.284.300
Affaires étrangères	22.457.800
Intérieur:	
Intérieur	30.850.000
Alsace et Lorraine	Mémoire.
Anciens combattants	13.880.900
Commissariat aux questions juives	Mémoire.
Famille et santé	117.500
Guerre	1.154.527.000
Marine:	
Marine nationale	23.413.600
Marine marchande	17.009.000
Education nationale:	
Instruction publique	2.841.500
Alsace et Lorraine	310.200
Education générale et sports	10.740.000
Jeunesse	21.030.000
Beaux-arts	148.600
Aviation	3.000.000
Production industrielle	275.000
Travail:	
Travail	330.000
Alsace et Lorraine	19.500.000
Colonies:	
Dépenses civiles et pénitentiaires	1.907.200
Dépenses militaires	5.800.000
Agriculture	22.614.200
Ravitaillement	76.342.000
Communications	25.308.800
Total pour la 9e partie	3.373.788.900
RECAPITULATION GENERALE	
Première partie. — Dette publique	18.580.679.700
Deuxième partie. — Dette viagère	16.324.220.600
Troisième partie. — Pouvoirs publics	127.780.000
Quatrième partie. — Personnel	26.342.311.900
Cinquième partie. — Matériel et fonctionnement des services	16.460.885.100
Sixième partie. — Travaux	8.691.105.800
Septième partie. — Charges sociales	7.766.631.300
Huitième partie. — Subventions	7.895.184.900
Neuvième partie. — Dépenses diverses	3.373.788.900
Total général	105.562.588.200

Etat B. — *Tableau indiquant la répartition des contributions à la charge des colonies, autres territoires et services autonomes pour l'année 1942.*

SERVICES	DÉPENSES militaires de la métropole et de l'aéronautique militaire aux colonies.	DÉPENSES civiles de l'administration centrale et des services administratifs coloniaux des ports de commerce.	DÉPENSES administratives de la caisse intercoloniale des retraites.	DÉPENSES d'entretien de l'agence économique des colonies françaises.	DÉPENSES d'entretien de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale et de la section technique d'agriculture coloniale.	DÉPENSES d'entretien du musée de la France d'outre-mer.	DÉPENSES de contrôle des chemins de fer coloniaux et ports coloniaux
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — *Colonies.*							
Indochine	50.000.000	1.917.000	705.200	1.420.400	532.900	482.000	78.000
Afrique occidentale française	40.000.000	2.676.000	357.200	1.020.500	382.500	346.000	78.000
Afrique équatoriale française	»	531.000	181.000	265.000	99.400	90.000	8.000
Madagascar	7.000.000	1.534.000	186.500	636.000	238.600	215.900	15.000
Martinique	1.000.000	74.000	54.900	137.700	51.600	46.700	»
Réunion	1.000.000	62.000	54.900	129.000	48.400	43.700	»
Guyane	»	600	35.500	39.100	14.600	13.300	»
Guadeloupe	1.000.000	49.000	54.900	115.000	43.000	39.000	»
Nouvelle-Calédonie	»	600	35.500	47.000	18.000	16.300	»
Etablissements français dans l'Inde	»	15.400	»	19.100	7.000	6.500	»
Etablissements français dans l'Océanie	»	600	8.300	27.900	10.500	9.500	»
Côte française des Somalis	»	6.100	7.300	14.100	5.200	4.800	»
Saint-Pierre et Miquelon	»	100	3.200	900	400	300	»
II. — *Autres territoires.*							
Togo	»	»	44.200	131.500	49.400	44.700	4.000
Cameroun	»	203.600	54.600	248.400	93.500	84.300	9.000
III							
Chemin de fer et port de la Réunion	»	»	»	»	»	»	80.000
Totaux	100.000.000	7.070.000	1.783.200	4.251.600	1.595.000	1.443.000	272.000

(2e Supplément.)

Etat C. — *Tableau des voies et moyens applicables au budget ordinaire de l'exercice 1942.*

CHAPITRES	DESIGNATION DES RECETTES	MONTANT des RECETTES
		francs.
	I. — PRODUITS RECOUVRABLES EN FRANCE	
	§ 1er. — IMPOTS ET MONOPOLES.	
	1° Produits des contributions directes.	
1	Contributions directes, centimes d'Etat et taxes assimilées aux contributions directes.	12.170.000.000
2	Contribution nationale extraordinaire et impôts cédulaires (retenue à la source)	6.200.000.000
	Total	18.370.000.000
	2° Produits de l'enregistrement.	
	Mutations:	
	Mutations à titre onéreux:	
	Meubles:	
5	Valeurs mobilières	985.554.000
6	Créances, rentes, prix d'offices	38.792.000
7	Fonds de commerce	302.574.000
8	Meubles corporels	304.300.000
9	Immeubles et droits immobiliers	2.566.406.000
10	Mutations à titre gratuit: Entre vifs (donations)	188.260.000
11	Taxe représentative du droit d'accroissement	2.216.000
12	Autres conventions et actes civils, administratifs et de l'état civil	1.010.184.000
13	Actes judiciaires et extrajudiciaires	131.118.000
14	Hypothèques	126.758.000
15	Taxes sur les capitaux assurés par les compagnies d'assurances contre l'incendie	48.314.000
16	Pénalités (droits et demi-droits en sus, amendes)	16.582.000
17	Recettes diverses	4.496.000
	Total	5.725.884.000
	3° Produits du timbre.	
18	Timbre unique	742.652.000
19	Actes et écrits sujets au timbre de dimension.	319.014.000
20	Affiches	874.000
21	Contrats d'assurances	475.808.000
22	Contrats de transports	66.104.000
23	Permis de conduire et récépissés de mise en circulation des automobiles	2.693.000
24	Passeports et visas de passeports	2.202.000
25	Carte d'identité des étrangers	48.026.000
26	Permis de chasse	15.292.000
27	Chèques	34.360.000
28	Billets de banque	10.813.000
29	Valeurs mobilières	454.290.000
30	Pénalités (amendes de contravention)	1.066.000
31	Recettes diverses	5.068.000
	Total	2.178.352.000
	4° Produits de l'impôt sur les opérations de bourse.	
32	Impôt sur les opérations traitées dans les bourses de valeur et pénalités	169.366.000
33	Impôt sur les opérations traitées dans les bourses de commerce	Mémoire.
33 *bis*	Taxe exceptionnelle sur la plus-value des valeurs mobilières	100.000.000
	Total	269.366.000
	5° Produit de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers.	
34	Revenus des valeurs mobilières, etc	6.011.740.000
35	Revenus des créances, dépôts et cautionnements	585.768.000
	Total	6.597.508.000
	6° Produits des douanes.	
36	Droits à l'importation	2.372.732.000
37	Droits de sortie	11.389.000
38	Droits de navigation	13.344.000
39	Autres droits et recettes accessoires	11.707.000
40	Amendes et confiscations	11.074.000
	Total	2.426.246.000
	7° Produits des contributions indirectes.	
	Droits sur les boissons:	
41	Vins, cidres, poirés et hydromels	1.726.700.000
42	Jus de fruits et de légumes	860.000
43	Droits sur les alcools	2.864.000.000
44	Taxe sur la vanilline	7.954.000
45	Impôt sur le prix des places et des transports par chemins de fer	Mémoire.
46	Taxe sur les spectacles et les divertissements.	Mémoire.
47	Impôt sur les jeux de hasard dans les cercles.	Mémoire.
48	Taxe sur les vélocipèdes	250.000.000
49	Taxes sur les automobiles	Mémoire.
50	Taxe sur les transports publics de marchandises par route	Mémoire.
51	Taxe sur les transports publics de voyageurs.	Mémoire.
52	Taxe sur les transports privés de marchandises	Mémoire.
53	Taxe sur les huiles de houille	618.000
54	Impôt sur le ferro-cérium	15.741.000
55	Taxe à la mouture	120.000.000
	Droits divers et recettes à différents titres:	
56	Licences aux débitants de boissons, distillateurs, etc	48.804.000
57	Garantie des matières d'or et d'argent	29.000.000
58	Cartes à jouer	20.468.000
59	Amendes, confiscations et droits sur acquits non rentrés	42.424.000
60	Autres droits et recettes à différents titres.	486.846.000
	Total	5.613.448.000
	8° Taxes indirectes spéciales.	
61	Bières	133.351.000
62	Sels	182.810.000
63	Chicorée et succédanés du café	Mémoire.
64	Vinaigres et acides acétiques	5.553.000
65	Alcools dénaturés	Mémoire.
66	Benzols	25.896.000
67	Gaz carbonique liquide	41.026.000
68	Alcools livrés à la carburation	Mémoire.
69	Lampes réceptrices de radiodiffusion	15.000.000
	Total	403.636.000
	9° Produit de la taxe sur le chiffre d'affaires.	
70	Taxe à la production	14.743.894.000
71	Taxe sur le chiffre d'affaires (ancien régime).	277.202.000
72	Taxes à l'abatage	495.614.000
73	Taxe sur les charbons	363.558.000
74	Taxe sur les conserves alimentaires	135.782.000
75	Taxes sur les eaux minérales	18.886.000
	Total	16.034.936.000
	10° Produit de la taxe sur les transactions.	
76	Taxe sur les transactions	7.090.290.000
	11° Produits des sucres et de la saccharine.	
77	Produits recouvrés par l'administration des douanes	68.594.500
78	Produits recouvrés par l'administration des contributions indirectes	1.418.450.000
	Total	1.487.044.500

(2e *Supplément.* — **Fin.**)

CHAPITRES	DESIGNATION DES RECETTES	MONTANT des RECETTES
		francs.
	12° *Produits des monopoles.*	
79	Produits de l'impôt sur les briquets	29.700.000
80	Produit de la vente des poudres à feu	78.513.000
	Total	108.213.000
	RÉCAPITULATION DU PARAGRAPHE 1er	
	1° Contributions directes et taxes assimilées	18.370.000.000
	2° Produits de l'enregistrement	5.725.881.000
	3° Produits du timbre	2.178.352.000
	4° Impôt sur les opérations de bourse	269.366.000
	5° Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers	6.597.508.000
	6° Produits des douanes	2.426.246.000
	7° Produits des contributions indirectes	5.613.448.000
	8° Taxes indirectes spéciales	403.636.000
	9° Taxe sur le chiffre d'affaires	16.031.936.000
	10° Taxe sur les transactions	7.090.290.000
	11° Produits des sucres et de la saccharine	1.487.044.000
	12° Produits des monopoles	108.213.000
	Total	47.931.923.500
	Total pour le paragraphe 1er	66.301.923.500
	§ 2. — EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES	
81	Bénéfice résultant de la frappe des monnaies et excédent des recettes sur les dépenses de la fabrication des médailles	300.000.000
82	Excédent des recettes sur les dépenses de l'Imprimerie nationale	6.487.000
83	Excédent des recettes sur les dépenses du service des poudres	2.940.000
84	Produit brut de l'exploitation des manufactures nationales des Gobelins et de Sèvres	4.600.000
85	Bénéfices nets de l'exploitation des postes, télégraphes et téléphones affectés aux recettes du budget général	Mémoire.
86	Bénéfices de l'exploitation des chemins de fer en régie	3.400.000
87	Produits bruts de l'exploitation en régie des journaux officiels	23.175.500
88	Produit net de l'exploitation des mines de potasse d'Alsace	Mémoire.
89	Produit brut du service des eaux de Versailles et de Marly	11.000.000
	Total pour le paragraphe 2	351.602.500
	§ 3. — PRODUITS ET REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT	
90	Produits et revenus du domaine encaissés par les receveurs des domaines	1.322.991.000
91	Produits et revenus de titres ou valeurs appartenant à l'Etat du chef de ses participations financières	41.000.000
92	Produit des forêts encaissé par les trésoriers-payeurs généraux. — Coupes de bois et exploitations accidentelles vendues en bloc sur pied avec précomptage sur la possibilité; bois de chauffage fourni au service forestier	380.000.000
93	Produits des forêts encaissés par les receveurs des domaines. — Chasse, menus produits, etc	81.368.000
94	Produits réglés par virements de comptes	300.000
	Total pour le paragraphe 3	1.825.662.000
	§ 4. — PRODUITS DIVERS	
	Vice-présidence du conseil.	
1	Redevances pour frais de contrôle des films cinématographiques	Mémoire.
2	Recettes à provenir de l'exploitation de films cinématographiques	1.500.000
3	Recettes en atténuation de dépenses de réquisition	500.000
4	Droits d'usage sur les installations réceptrices de radiodiffusion	350.000.000

CHAPITRES	DESIGNATION DES RECETTES	MONTANT des RECETTES
		francs.
	Vice-présidence du conseil (Alsace-Lorraine).	
5	Subvention de la ville de Strasbourg aux frais d'entretien et aux dépenses de personnel du musée zoologique et des collections géognostico-paléontologiques	Mémoire.
6	Subvention du chapitre Saint-Thomas à l'université de Strasbourg pour concourir aux dépenses du personnel enseignant de la faculté de théologie protestante	Mémoire.
7	Taxes perçues en Alsace et Lorraine sur les examens des aspirants aux fonctions pastorales	Mémoire.
8	Remboursement des frais d'administration de l'institut d'assurances sociales invalidité et vieillesse et de la caisse d'assurance des employés d'Alsace et de Lorraine	249.440
8 *bis*	Produit des redevances pour occupation de constructions provisoires	2.000.000
9	Remboursement des avances accordées aux institutions d'assurances sociales pour le payement des traitements et pensions de leur personnel	1.500.000
10	Remboursement des avances faites pour le service des rentes d'assurances sociales	17.600.000
11	Remboursement par les communes d'Alsace et de Lorraine de la part qui leur incombe dans les pensions des anciens membres du corps enseignant, ainsi que de leurs veuves et orphelins	Mémoire.
	Economie nationale et finances.	
12	Recettes diverses des receveurs de l'enregistrement, des domaines et du timbre	1.000.000
13	Produit de la vente de papier spécial aux chambres de notaires	190.000
14	Reversement au Trésor par les conservateurs des hypothèques de la partie de leurs salaires bruts annuels dépassant le maximum prévu par l'article 17 de la loi du 31 mars 1931	Mémoire.
15	Contribution forfaitaire représentative des dépenses assumées par le Trésor pour l'exécution du service hypothécaire	8.486.000
16	Recouvrements de frais de justice, de frais de poursuites et d'instances	16.000.000
17	Recettes diverses des receveurs des douanes	4.548.042
18	Fonds reçus pour frais d'exercice des entrepôts (service des douanes) et pour frais de perception des taxes de péage	1.952.252
19	Redevances perçues en application des lois relatives à la fixation du prix légal du blé	1.350.000.000
20	Recettes diverses des receveurs des contributions indirectes	13.800.000
21	Majoration de 5 p. 100 du montant net de l'impôt sur les jeux de hasard dans les cercles pour frais de contrôle et d'encaissement	Mémoire.
22	Versement par les communes des dépenses du personnel des octrois et des frais d'impressions, de transports, etc... (Service des contributions indirectes)	1.800.000
23	Indemnités pour frais de surveillance des entrepôts de sucre. (Service des contributions indirectes)	400.000
24	Participation des communes aux dépenses du cadastre et recettes diverses du service du cadastre en Alsace et en Lorraine	Mémoire.
25	Versement des communes pour les dépenses de renouvellement, de revision et de conservation du cadastre et recettes diverses du service du cadastre	5.200.000
26	Versements des départements et communes pour frais de confection de rôles par le service des contributions directes	8.000.000
27	Remboursement des avances consenties aux communes d'Alsace et de Lorraine pour le renouvellement de leur cadastre	Mémoire.
28	Produit de la taxe additionnelle sur les vins, cidres, poirés, hydromels, bières, de la taxe additionnelle à la taxe à l'abatage et de la taxe additionnelle à la taxe à la mouture instituées par le décret du 31 mai 1938	27.500.000
29	Contribution des offices et établissements publics de l'Etat dotés de l'autonomie financière et des compagnies de navigation subventionnées, sociétés d'économie mixte, entreprises de toute nature ayant fait appel au concours financier de l'Etat	8.203.586

CHAPITRES	DESIGNATION DES RECETTES	MONTANT des RECETTES
		francs.
30	Remboursement des émoluments du commissaire du Gouvernement près le Crédit foncier d'Alsace et de Lorraine	Mémoire.
31	Remboursement des traitements et indemnités des commissaires du Gouvernement et des contrôleurs de l'Etat	264.000
32	Produit de la loterie nationale	Mémoire.
33	Recettes en atténuation des frais de trésorerie.	200.000.000
34	Produits accessoires du service de trésorerie.	120.000
35	Recettes en atténuation des dépenses de la dette flottante	621.100.000
36	Produits des bénéfices provenant de la cession des stocks de sécurité prévus par l'article 8 du décret du 2 mai 1938	50.000.000
37	Sommes perçues au titre de la loi allemande de conversion du 16 juillet 1925 par la caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine pour les valeurs composant son portefeuille	Mémoire.
38	Recettes à provenir de l'annulation par la caisse autonome d'amortissement d'obligations et de bons du Crédit national	Mémoire.
39	Remboursement par la Société nationale des chemins de fer français des frais de service des obligations amortissables émises pour le compte de l'ancien réseau de l'Etat	Mémoire.
40	Remboursement par la Société nationale des chemins de fer français de la part lui incombant dans la charge des emprunts contractés par le Trésor, en application du décret du 28 août 1937	244.000.000
41	Remboursement par l'administration des postes, télégraphes et téléphones des frais de gestion des bons et obligations émis pour son compte	550.000
42	Partage avec la Banque de France du produit de l'élévation du taux de l'escompte de 5 p. 100	Mémoire.
43	Part de l'Etat dans les redevances de la Banque de France	4.200.000
44	Intérêts des sommes attribuées à la caisse autonome d'amortissement en exécution de la loi du 7 avril 1930	Mémoire.
45	Part de l'Etat dans les intérêts des avances effectuées par le Crédit national en exécution de l'article 2 de la convention approuvée par la loi du 10 octobre 1919 et de la convention approuvée par l'article 64 de la loi de finances du 31 décembre 1937	40.000.000
46	Part de l'Etat dans les bénéfices réalisés par le Crédit national (art. 14 de la convention du 7 juillet 1919 ratifiée par la loi du 10 octobre 1919)	Mémoire.
47	Annuité due par l'Algérie pour le rachat des lignes de la Compagnie franco-algérienne	594.000
48	Annuité payée par le gouvernement grec pour le remboursement de la portion garantie par la France dans l'emprunt de 1833	Mémoire.
49	Produits ordinaires des recettes des finances	1.600.000
50	Produits des amendes et condamnations pécuniaires	100.000.000
51	Recettes à provenir de l'application de la loi du 21 octobre 1940 relative au contrôle des prix	400.000.000
52	Redevance de la vallée d'Andorre	960
53	Remboursement, par divers gouvernements étrangers, par l'Algérie et les colonies, des frais de confection et d'expédition de papiers timbrés et de timbres mobiles	Mémoire.
54	Prélèvement sur les fonds de réserve des caisses d'épargne pour frais de contrôle des opérations des caisses d'épargne privées	995.000
55	Impôt progressif sur le produit brut des jeux dans les casinos régis par la loi du 15 juin 1907	12.000.000
56	Prélèvement sur le pari mutuel	62.000.000
57	Restitutions au Trésor	200.000
58	Valeurs du Trésor restant à rembourser depuis plus de quatre ans	5.000.000
59	Reversement au Trésor par les trésoriers payeurs généraux et les receveurs des finances de la partie de leurs remises et commission annuelles dépassant les maxima réglementaires	1.500.000
60	Bénéfices provenant des gestions intérimaires des trésoreries générales et des recettes des finances	50.000
61	Produit de la majoration édictée en matière de contributions directes pour les versements d'acomptes effectués en retard	20.000.000
62	Ressources à provenir de l'application des règles relatives aux cumuls des rémunérations d'activité	1.000.000
63	Ressources à provenir de l'application des règles relatives au cumul des pensions et des rémunérations d'activité ou des pensions entre elles	1.500.000
64	Produit de la taxe prévue par l'article 3 de la loi du 12 juillet 1941	3.300.000
65	Remboursement partiel de l'indemnité pour dommages de guerre allouée aux sociétés dont une partie du capital social était détenue au 1er août 1914 par des nationaux de puissances ennemies	Mémoire.
66	Remboursement des avances faites aux sinistrés sur la dépréciation pour vétusté d'immeubles	1.815.959
67	Reversement à la suite de condamnation à la déchéance totale ou partielle du droit à indemnité pour dommages de guerre	Mémoire.
68	Valeur des rentes émises pour le payement des indemnités de dommages de guerre anciens départements, Alsace et Lorraine)	Mémoire
69	Intérêts à percevoir en exécution de l'article 5 de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre	715.716
70	Recettes à provenir de l'application des lois des 2 mai 1924 et 23 mars 1928 tendant à soumettre, en vue de leur examen ou de leur revision, certaines indemnités de dommages de guerre à des comités de préconciliation	2.000.000
71	Produit de la majoration de 1 p. 100 pour frais d'administration des versements effectués en vertu de l'article 87 de la loi du 30 mars 1929	15.000
72	Recouvrements poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor. — Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	50.000.000
73	Récupération et mobilisation des créances de l'Etat	475.000.000
74	Revision des marchés de guerre	15.000.000
75	Contribution de diverses administrations au fonds spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat	86.279.000
76	Remboursement par la caisse autonome de dépenses faites pour son compte	37.263.263
77	Annuités et intérêts reversés par la caisse des dépôts et consignations pour les avances faites par son intermédiaire pour le financement des travaux entrepris pour lutter contre le chômage	25.000.000
78	Part de la caisse d'amortissement dans le service des rentes 4 1/2 p. 100 1932 (tranche B) amortissables	400.750.000
79	Part de la caisse autonome dans l'amortissement de la dette des grands réseaux de chemins de fer (application de la convention du 12 novembre 1938)	1.000.000.000
80	Part de la caisse d'amortissement dans le service des rentes 5 p. 100 1939	75.756.250
81	Reversement par la caisse autonome du montant des coupons des titres de l'emprunt 7 p. 100 1924-1949 détenus par elle	40.000.000
82	Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations	150.000.000
83	Remboursement par l'Algérie, la Tunisie et le Maroc des prêts consentis par la caisse nationale de crédit en application du décret du 30 juin 1937 et du décret-loi du 24 mai 1938	8.700.000
84	Versement au budget général de l'excédent du fonds de réserve des caisses d'épargne	Mémoire.
85	Sommes acquises à l'Etat, en exécution de l'article 43 de la loi du 16 avril 1895 modifié par le décret du 30 octobre 1935	Mémoire.
86	Produits des renseignements de notoriété fournis par les services de renseignements pour le commerce extérieur	Mémoire.
87	Prélèvements sur les primes encaissées par le service de l'assurance-crédit pour les dépenses de fonctionnement de ce service	806.000
88	Remboursement par le fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne des frais de fonctionnement du bureau chargé au ministère de l'économie nationale et des finances du contrôle sur pièces des opérations des caisses d'épargne	400.000

CHAPITRES	DESIGNATION DES RECETTES	MONTANT des RECETTES
		francs.
89	Contribution aux frais de toute nature résultant de l'application du décret-loi du 25 août 1937 et des lois relatives au contrôle et à la surveillance de l'Etat en matière d'assurance	6.074.000
90	Annuités à verser par les sociétés de crédit immobilier, les caisses régionales de crédit agricole, les sociétés et offices publics d'habitations à bon marché pour l'amortissement des prêts consentis pour le compte de l'Etat par la caisse des dépôts et consignations	420.000.000
91	Annuités à verser par les sociétés de crédit immobilier, les caisses régionales de crédit agricole, les sociétés et offices publics d'habitations à bon marché pour l'amortissement des prêts consentis en application de la loi du 27 juillet 1934	3.900.000
92	Annuités et intérêts à verser par la caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition par l'Etat pour faciliter l'établissement et l'exploitation de réseaux ruraux d'électricité (loi du 2 août 1923)	33.800.000
93	Annuités à verser par la caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition en application des lois des 15 juillet 1928, 30 mars 1931 et 20 juillet 1932	74.500.000
94	Intérêts supplémentaires dus à l'Etat en application de la loi du 2 août 1923	Mémoire.
95	Annuités à verser par la caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition en application des lois des 4 août 1929 et 22 juillet 1932	29.500.000
96	Annuités à verser par divers pour les avances consenties en application des lois des 8 et 16 avril 1930	615.000
97	Annuités à verser par la caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition en application de la loi du 16 avril 1935	180.000
98	Annuités à verser par la caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition par l'Etat en application du décret du 24 mai 1938 relatif à l'amélioration du logement rural	Mémoire.
99	Annuités à verser par la caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition par l'Etat en application du décret du 24 mai 1938 relatif aux travaux d'équipement rural	1.200.000
100	Remboursements effectués par les départements pour les prêts à eux consentis en application des articles 142 et 143 de la loi de finances du 30 décembre 1928	31.000.000
	Justice.	
101	Excédent des recettes sur les dépenses de la Légion d'honneur	Mémoire.
102	Produits des maisons centrales de force et de correction et établissements assimilés	50.000.000
103	Récupération des sommes déboursées en réparation des dommages de guerre causes aux offices publics et ministériels	1.292.000
104	Recouvrement de la plus-value mise à la charge des officiers ministériels ayant bénéficié de la suppression d'un office dans les régions libérées	210.000
105	Produits consommés en nature dans les services extérieurs pénitentiaires	9.300.000
106	Intérêts à percevoir en vertu de l'article 15 de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre	413.000
	Affaires étrangères.	
107	Droits perçus sur les indemnités franco-mexicaines	25.000
108	Remboursement des dépenses de fonctionnement du secrétariat général de la commission interministérielle de l'immigration	Mémoire.
109	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires	10.000.000
	Intérieur.	
110	Remboursement des dépenses entraînées par les mesures de contrôle et d'assistance prises à l'égard des réfugiés sarrois	Mémoire.
111	Recettes diverses des bureaux de police en Alsace et en Lorraine	Mémoire.
112	Contingents des départements et des communes dans les dépenses faites pour leur police	42.000.000
113	Produit des services rétribués de la police	5.000.000
114	Vacations et rémunérations accessoires antérieurement perçues par les fonctionnaires de la police nationale	5.000.000
114 *bis*	Contribution de l'Algérie aux dépenses militaires	30.000.000
114 *ter*	Reversement par les caisses de compensation des allocations familiales dues aux réfugiés remis au travail	70.000.000
	Anciens combattants.	
115	Remboursement des appareils de prothèse livrés aux mutilés du travail par les centres d'appareillage des mutilés dépendant du secrétariat général des anciens combattants.	Mémoire.
116	Remboursement des frais d'entretien des pensionnaires de l'Institution nationale des invalides	395.000
117	Redevance pour l'emploi obligatoire des mutilés	10.000.000
	Famille et santé.	
118	Frais d'enquête pour autorisation de sérums thérapeutiques et divers produits d'origine organique	50.000
119	Revenus des lazarets et établissements sanitaires	1.385.633
120	Recettes de l'école des sourds-muets de Metz.	136.000
121	Produit des droits perçus pour les examens bactériologiques aux instituts bactériologiques de Strasbourg et de Metz	360.000
122	Remboursement par les familles et les collectivités des frais d'hospitalisation dans les sanatoria et les préventoria	1.700.000
123	Remboursement des frais de surveillance de sociétés et établissements divers dépendant du secrétariat d'Etat à la famille et à la santé	63.000
124	Remboursement par les asiles publics d'aliénés des frais de concours aux emplois de médecin-chef dans ces établissements	Mémoire.
125	Contribution des départements aux dépenses entraînées par le contrôle sur place des conditions d'application des lois d'assistance	2.068.890
126	Remboursement des frais de contrôle des organismes d'habitation à bon marché	422.500
127	Versements par les parents pour frais d'entretien des pupilles soumis à l'éducation forcée en Alsace et en Lorraine	Mémoire.
	Guerre.	
128	Versement au Trésor de la subvention accordée par la ville de Marseille à l'école d'application du service de santé colonial	15.000
129	Produit du travail des détenus dans les ateliers et pénitenciers militaires et recouvrement des frais de poursuites	150.000
130	Remboursement des frais de contrôle de fabrication de masques à gaz	Mémoire
131	Remboursement de la majoration de solde d'Algérie par les militaires effectuant un séjour dans la métropole	1.500.000
	Marine.	
132	Produit de la majoration affectant les cessions faites par la marine militaire	2.778.000

CHAPITRES	DESIGNATION DES RECETTES	MONTANT des RECETTES
		francs.
	Marine marchande.	
133	Droit de visite de sécurité de la navigation maritime	633.966
134	Remboursement des frais de contrôle technique des compagnies de navigation subventionnées	223.540
135	Remboursement des dépenses administratives du service des transports maritimes	13.025.395
136	Versements afférents aux dépenses de traitement, d'entretien et de rapatriement des marins du commerce	1.000.000
137	Produit de la vente des navires de pêche construits en exécution de la loi du 19 juin 1920 et produit des redevances versées par les concessionnaires d'immeubles, d'installations et d'outillage construits en exécution de la même loi	763.000
138	Produits de versements effectués par les demandeurs de concessions d'établissements de pêche qui s'adressent aux agents de la surveillance des pêches à terre pour la confection des croquis afférents à leur requête	8.000
139	Produits de l'exploitation des navires de la flotte en gérance	20.546.430
140	Retenues d'habillement effectuées sur la solde des agents chargés de la police de la navigation et des pêches et des agents du gardiennage	Mémoire.
141	Retenue de 0,5 p. 100 sur les marchés de la marine	2.600.000
	Education nationale.	
142	Produits universitaires	31.577.000
143	Subventions versées par les villes de plus de 150.000 habitants pour les dépenses de l'enseignement primaire	4.053.300
144	Produit des expéditions et des moulages de sceaux des archives de l'Etat	1.000
145	Contribution des départements pour le payement des traitements des archivistes départementaux	1.800.000
146	Remboursement par la ville de Marseille des dépenses résultant pour l'Etat de la création de la faculté de médecine	Mémoire.
147	Remboursement par les villes des dépenses résultant pour l'Etat du payement des traitements et indemnités réglementaires des bibliothécaires des bibliothèques municipales classées	835.719
148	Droit de vérification des thermomètres médicaux	1.800.000
149	Droit de vérification des alcoomètres et des densimètres	230.000
150	Produit du droit de dépôt des titres et diplômes d'ingénieurs	6.500
151	Contribution des communes d'Alsace et de Lorraine aux dépenses des écoles obligatoires de perfectionnement	Mémoire.
152	Contribution des départements et des villes aux dépenses de leurs écoles nationales d'arts et métiers et écoles nationales professionnelles	1.356.060
153	Reversement par le fonds commun des internats des traitements et indemnités de l'économe chargé de l'inspection générale des internats (loi et décret du 30 septembre 1940)	97.000
	Jeunesse.	
153 *bis*	Recettes et produits divers des écoles, des chantiers, des centres et des ateliers dépendant du secrétariat général à la jeunesse	Mémoire.
	Beaux-arts.	
154	Contribution des départements et des villes aux dépenses de leurs écoles nationales de dessin, des beaux-arts, d'art industriel et de leurs écoles nationales professionnelles	126.225
155	Contribution des villes aux dépenses des traitements des conservateurs et assistants des musées classés	442.409
156	Produit des droits d'examen pour l'obtention du certificat d'enseignement musical	Mémoire.
157	Produit des droits d'examen pour le certificat d'aptitude à l'exercice de la profession d'architecte (certificat créé par arrêté du 27 février 1941)	400.000
	Aviation.	
158	Taxes d'atterrissage sur les aérodromes de l'Etat	160.000
159	Droits d'usage perçus sur les aérodromes de l'Etat	110.000
160	Produit des locations de hangars abritant les avions en instance de réception	Mémoire.
161	Remboursement des frais de contrôle d'analyses et d'essais effectués par les services de l'aéronautique	60.000
162	Remboursement des frais de contrôle du trafic aérien à l'étranger des compagnies de navigation aérienne subventionnées	100.000
	Production industrielle.	
163	Avances aux sociétés coopératives d'artisans, aux banques populaires et aux unions artisanales de crédit	Mémoire.
164	Taxe sur les dépôts de dessins et modèles	190.000
165	Taxe de dépôt et de transfert des marques de fabrique et de commerce. — Droit de protection à l'étranger des marques de fabrique et de commerce	1.400.000
166	Taxes d'immatriculation au registre du commerce	5.400.000
167	Droit de vérification primitive des poids et mesures	1.600.000
168	Taxes diverses perçues par le service de la propriété industrielle en rémunération de services rendus au public	1.390.000
169	Redevances pour vérification, contrôle sur place et travaux de jaugeage effectués hors de leurs bureaux par les agents du service des poids et mesures sur la demande de particuliers	950.000
170	Remboursement des frais de mission des membres de la commission de métrologie usuelle	1.000
171	Remboursement des frais de surveillance de sociétés et établissements divers dépendant du secrétariat d'Etat à la production industrielle	45.000
172	Droit d'inscription des courtiers de commerce	500.000
173	Taxe des brevets d'invention	45.000.000
174	Redevances pour frais de contrôle des chemins de fer miniers	85.000
175	Remboursement des subventions accordées à des exploitations minières en application du décret-loi du 6 mai 1939, modifié par la loi du 15 novembre 1940	Mémoire.
176	Redevances pour frais de contrôle des distributions d'énergie électrique	9.000.000
177	Redevances pour frais de contrôle des concessions de forces hydrauliques	950.000
178	Redevances pour frais de contrôle de la production, du transport et de la distribution du gaz	2.000.000
179	Remboursement des frais d'homologation des gazogènes	100.000
180	Remboursement des frais d'organisation des séances de formation professionnelle des délégués mineurs	90.000
181	Remboursement des annuités versées par l'Etat aux organismes collectifs de transport d'énergie et aux entreprises d'énergie électrique concédées	650.000
182	Remboursement des annuités versées aux entreprises de forces hydrauliques	420.000
183	Remboursement des avances en capital accordées aux entreprises concessionnaires de forces hydrauliques en exécution de l'article 7 de la loi du 17 octobre 1919	20.410

CHAPITRES	DESIGNATION DES RECETTES	MONTANT des RECETTES
		francs.
184	Produit de la redevance prévue par l'article 3 de la convention du 7 juillet 1926 approuvée par la loi du 27 juillet 1927 relative à l'aménagement de la chute de Kembs sur le Rhin	Mémoire.
185	Remboursement des avances consenties à la régie autonome des pétroles	36.000.000
186	Produit des cessions faites à des particuliers et à l'industrie privée par les usines mécaniques de l'Etat	250.000.000
187	Produit des services remboursables du service des usines mécaniques de l'Etat	7.000.000
188	Remboursement d'avances consenties par l'Etat en vertu de contrats d'équipement	15.353.745
189	Redevances annuelles versées à l'Etat en vertu de contrats d'équipement et d'entretien d'usines	3.350.000
190	Recettes à provenir de la liquidation de groupement d'importation et de répartition	Mémoire.
191	Produit des amendes administratives prononcées en matière de répartition de produits industriels (loi du 9 mars 1941)	10.000.000
	Travail.	
192	Participation des employeurs aux frais généraux du recrutement de la main-d'œuvre étrangère	3.200.000
193	Redevances pour la rétribution des délégués mineurs	9.800.000
194	Remboursement par le fonds de dotation des sociétés de secours mutuels des frais de fonctionnement des services chargés au ministère du travail du contrôle sur pièces et sur place des sociétés de secours mutuels	103.342
195	Part des municipalités dans les dépenses de chômage	200.000.000
196	Redevances versées au Trésor par les employeurs pour inobservation du pourcentage obligatoire des démobilisés fixé en application de la loi du 13 septembre 1940 modifiée	Mémoire.
197	Remboursement par les exploitants de mines des primes d'assurances en cas d'accident, des indemnités d'incapacité temporaire et des frais médicaux et pharmaceutiques supportés par le Trésor, en exécution de la loi du 13 décembre 1912	200.000
198	Remboursement au Trésor des dépenses de fonctionnement du fonds de solidarité des employeurs pour la réparation des accidents du travail résultant de faits de guerre	Mémoire.
199	Remboursement par la caisse générale de garantie des frais d'administration de la direction générale et des services régionaux des assurances sociales	206.466.509
200	Avances aux sociétés coopératives de crédit pour les industries d'art	Mémoire.
201	Avances aux sociétés coopératives de crédit.	Mémoire.
	Colonies.	
202	Retenues sur la solde du personnel militaire et assimilé pour frais de traitement dans les hôpitaux	880.000
203	Remboursement des frais de traitement dans les hôpitaux des colonies	942.000
204	Contribution des colonies aux dépenses militaires de la métropole et aux dépenses de l'aéronautique militaires aux colonies	100.000.000
205	Contributions des colonies aux dépenses civiles de l'administration centrale des colonies et des services administratifs coloniaux des ports de commerce	7.070.000
206	Contribution des colonies aux dépenses d'entretien de la section technique d'agriculture coloniale et de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale	1.595.000
207	Contribution des colonies aux dépenses d'entretien du musée permanent des colonies	1.443.200
208	Contribution des colonies aux dépenses d'entretien de l'agence économique des colonies françaises	4.251.000
209	Remboursement forfaitaire par les colonies des dépenses de relève des officiers du corps de santé et des infirmiers placés hors cadres pour être mis à la disposition des services locaux	5.052.200
210	Remboursement forfaitaire par les colonies des frais de formation des officiers géodésiens mis hors cadres à la disposition des services locaux	14.000
211	Versement de l'excédent des recettes d'exploitation du chemin de fer et du port de la Réunion	Mémoire.
212	Participation de l'Afrique occidentale française, en tant que garante, au déficit d'exploitation du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis pour l'exercice 1933	314.761
213	Produit du travail des condamnés transportés à la Guyane	950.000
214	Remboursement des frais de contrôle, de surveillance et de règlement de comptes financiers des compagnies de chemin de fer relevant du ministère des colonies	431.300
215	Droit d'expédition des actes de l'état civil et droits divers perçus à l'occasion des légalisations ou visas délivrés par le ministère des colonies	34.000
216	Remboursement par les colonies des frais de transport et d'entretien de leurs condamnés.	6.850.000
217	Remboursement par les colonies et pays à mandats des dépenses administratives de la caisse intercoloniale des retraites	1.783.200
218	Remboursement par l'administration du chemin de fer et du port de la Réunion de l'avance de 2.400.000 fr. accordée par la loi du 30 juin 1931	160.000
219	Produits de location, et d'aliénation, du domaine pénitentiaire de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie et à la Guyane	33.000
220	Remboursement par l'Algérie, le Maroc et la Tunisie du montant des primes versées par la métropole aux producteurs coloniaux de sucres dirigés sur l'Afrique du Nord	Mémoire.
	Agriculture	
221	Droit additionnel sur les permis de chasse (loi du 28 février 1934, art. 9)	1.000.000
222	Versement au Trésor des bénéfices d'exploitation réalisés par les établissements d'enseignement dépendant du ministère de l'agriculture	5.500
223	Reversements de frais de nourriture dans les écoles vétérinaires	56.500
224	Droits de visite et d'inspection du bétail et des viandes	2.534.485
225	Produit du concours général agricole et des concours d'animaux reproducteurs	Mémoire.
226	Contribution des départements, communes et établissements publics aux frais de garderie et administration des forêts soumises au régime forestier	24.000.000
227	Recouvrement des frais de gestion des bois des particuliers et des sociétés	30.000
228	Remboursement à l'Etat, par le département de la Loire, des avances faites pour l'achèvement du canal d'irrigation du Forez	137.115
229	Taxe sur les déclarations d'appellation d'origine	50.000
230	Droits d'inspection des taureaux reproducteurs et des étalons privés en Alsace et en Lorraine	Mémoire.
231	Produits des établissements d'enseignement agricole en Alsace et en Lorraine	Mémoire.
232	Frais de pension des animaux hospitalisés dans les écoles nationales vétérinaires	110.000
233	Contribution des départements, communes, associations syndicales et particuliers dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle pour l'étude et la vérification des projets d'hydraulique et de génie rural, pour la direction des travaux et pour l'entretien des cours d'eau et barrages-réservoirs	Mémoire.

CHAPITRES	DESIGNATION DES RECETTES	MONTANT des RECETTES
		francs.
234	Droit d'examen de maréchalerie dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle	Mémoire.
235	Redevance pour frais de surveillance des fabriques de margarine et d'oléo-margarine	450.000
236	Produits des analyses, travaux scientifiques et des abonnements au service des avertissements concernant l'agriculture	200.000
237	Recettes à provenir de la vente des récoltes et produits divers des stations et laboratoires dépendant du ministère de l'agriculture	1.362.500
238	Taxe pour essais d'appareils à la station centrale d'essais de machines du ministère de l'agriculture	7.000
239	Versement des frais de contrôle et d'analyse des semences fourragères importées en France	200.000
240	Recettes à provenir de l'application de la loi du 25 mars 1941 organisant la protection des végétaux	750.000
241	Remboursement des frais de contrôle phytosanitaire à l'importation	600.000
242	Remboursement des frais de surveillance de sociétés et établissements divers dépendant du ministère de l'agriculture	46.200
243	Remboursement des dépenses de fonctionnement des conservations des forêts pour l'approvisionnement en bois et en produits forestiers	30.000.000
244	Salaires des gardes des forêts recouvrés sur les copropriétaires, les usagers, etc.	20.000
245	Frais d'adjudication des produits en bois encaissés tant par les trésoriers-payeurs généraux que par les receveurs des domaines	4.000.000
246	Frais des adjudications concernant les forêts, autres que les adjudications de produits en bois	420.000
247	Taxe supplémentaire sur les adjudications de coupes de bois	10.000.000
248	Remboursement des frais de contrôle et de surveillance des opérations de grainage des vers à soie	60.000
249	Produit de la redevance des sels de potasse d'Alsace	Mémoire.
250	Remboursement des frais d'aménagement des bois des communes et établissements publics	10.000
251	Remboursement des avances faites aux communes pour la construction de chemins forestiers	15.000
252	Produit des redevances et amendes prévues par les lois sur la viticulture et le commerce des vins	900.000
253	Produit de la redevance sur les vins à appellation d'origine contrôlée	13.000.000
254	Intérêts des avances faites aux communes pour la construction de chemins forestiers	10.000
255	Remboursement par la caisse nationale de crédit agricole et par l'office interprofessionnel des céréales des dépenses mises à leur charge par le décret-loi du 17 juin 1938	1.589.000
	Ravitaillement.	
256	Produit des taxes sur les légumes secs et autres denrées susceptibles d'être produites sous le régime des contrats de culture	80.000.000
	Travaux et transports.	
257	Redevances pour frais de contrôle et de surveillance des chemins de fer en France	23.800.000
258	Redevances pour frais d'inspection des contrôles locaux de l'exploitation et du travail des voies ferrées d'intérêt local	150.000
259	Recettes à provenir du service des transports routiers d'intérêt national	Mémoire.
260	Remboursement des frais de contrôle des ports autonomes et des outillages des voies navigables et des ports maritimes	450.000
261	Contribution des collectivités locales aux travaux d'aménagement du système d'endiguement et d'assainissement des plaines de l'Isère, du Drac et de la Romanche (loi du 27 juillet 1930)	1.000.000
262	Remboursement des frais de contrôle des concessions de travaux d'entretien et d'exploitation des voies navigables	5.000
263	Droit d'entrée au musée permanent des travaux publics	Mémoire.
264	Redevances et partage des bénéfices des concessions d'outillage public dans les ports maritimes	146.320
265	Reversements, par les compagnies de chemins de fer et par la Société nationale des chemins de fer français, d'excédents sur annuités payées par l'Etat	Mémoire.
266	Reversements sur les subventions accordées aux entreprises de chemins de fer d'intérêt local et de tramways	Mémoire.
267	Reversements par la Société nationale des chemins de fer français de provisions perçues en trop pour pose de doubles voies	Mémoire.
268	Taxe pour la délivrance de certificats d'immatriculation, de copie du registre d'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, de certificats de jaugeage, de permis de navigation et de certificats de capacité pour la conduite des bateaux à propulsion mécanique	60.000
269	Contribution aux dépenses d'entretien de la section commune de la Sarre canalisée	Mémoire.
270	Taxe pour le franchissement de nuit des écluses, élévateurs et ponts mobiles	Mémoire.
271	Remboursement des frais de séjour et de déplacements des agents chargés du jaugeage ou du rejaugeage des bateaux de navigation intérieure	6.500
272	Versement par la Société nationale des chemins de fer français des charges correspondant au capital industriel de l'ancien réseau de l'Etat au 31 décembre 1910	35.685.000
273	Fonds versés par la Société nationale des chemins de fer français en exécution des conventions de 1883, 192. et 1937	100.000
274	Fonds versés par la Société nationale des chemins de fer français pour l'aménagement de la haute Dordogne	600.000
275	Remboursement des frais de fonctionnement des organismes centraux de chemins de fer prévus par le décret et la convention du 31 août 1937	1.019.150
276	Remboursement des frais de jaugeage et de visite des bateaux du Rhin	Mémoire.
277	Avances remboursables faites à l'Etat pour l'amélioration et l'extension des ports maritimes	Mémoire.
278	Versement au Trésor des indemnités dues pour incorporation de terrains du domaine public national au domaine des chemins de fer ou au domaine public communal ou départemental	Mémoire.
279	Produit du matériel fluvial rhénan remis à la France en exécution de l'article 357 du Traité de Versailles	Mémoire.
280	Produit des droits afférents aux formalités de réception des automobiles et motocyclettes	26.000
281	Reversement par les compagnies de chemins de fer secondaires des avances à elles faites pour garanties d'intérêts	Mémoire.
282	Versement au Trésor des produits du placement des fonds de réserve constitués par prélèvement sur les primes des anciens réseaux de l'Etat et d'Alsace et de Lorraine	100.000
283	Versement au Trésor de l'annuité représentative des charges de capital d'établissement du réseau d'Alsace et de Lorraine pour les dépenses effectuées de 1871 à 1921	51.553.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES RECETTES	MONTANT des RECETTES
		francs.
284	Remboursement au Trésor de frais de déplacement et de bureau des services des ponts et chaussées par prélèvement sur le fonds commun institué par la loi du 5 octobre 1941	Mémoire.
285	Annuité due par la Société nationale des chemins de fer français pour règlement du matériel roulant dit « Matériel R. O. D. » de l'ancienne compagnie du Nord	3.932.000
286	Part revenant à l'Etat dans le produit net d'exploitation du chemin de fer de Somain à Anzin et à la frontière belge	Mémoire.
	Postes, télégraphes et téléphones.	
287	Contribution de l'administration des postes, télégraphes et téléphones aux retraites de son personnel soumis au régime général des pensions civiles	220.000.000
288	Remboursement, par l'administration des postes, télégraphes et téléphones, des charges d'amortissement de ses bons et obligations amortissables	299.000.000
289	Remboursement, par l'administration des postes, télégraphes et téléphones, des dépenses prévues au budget général pour l'amélioration de la situation de son personnel	503.000.000
290	Contribution forfaitaire de la radiodiffusion aux charges des pensions du personnel	100.000
	Caisse nationale d'épargne.	
291	Remboursement, par la caisse nationale d'épargne, des dépenses prévues au budget général pour l'amélioration de la situation de son personnel	2.000.000
292	Excédent des recettes sur les dépenses du budget annexe de la caisse nationale d'épargne	557.764.700
	Divers services.	
293	Retenues pour pensions civiles et militaires	700.000.000
294	Remboursement de frais de scolarité, de pensions et de trousseaux par les anciens élèves des écoles du Gouvernement qui quittent prématurément le service de l'Etat	750.000
295	Pensions et trousseaux des élèves des écoles du Gouvernement	3.084.000
296	Droits d'inscription pour les examens, de diplômes et de scolarité perçus dans différentes écoles du Gouvernement	1.730.000
297	Produit de la vente des publications du Gouvernement	1.272.000
298	Retenues de logement effectuées sur les émoluments de fonctionnaires et officiers logés dans les immeubles appartenant à l'Etat ou loués par l'Etat	5.542.418
299	Taxe additionnelle à la taxe de séjour	1.500.000
300	Reversement de fonds sur les dépenses des ministères	34.000.000
301	Recettes accidentelles à différents titres	620.000.000
302	Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public	Mémoire.
303	Produits de legs et de donations attribués à l'Etat ou à diverses administrations publiques	Mémoire.
304	Réintégration au budget général des recettes des établissements dont l'autonomie a été supprimée par le décret du 20 mars 1939	12.423.900
305	Versement au Trésor des jetons de présence et indemnités des administrateurs représentant l'Etat dans les sociétés d'économie mixte	355.000
306	Redevances pour licences de fabrication de matériel dont la propriété industrielle appartient à l'Etat	Mémoire.
307	Recettes à provenir de l'application de la loi du 13 août 1940 et des lois subséquentes	Mémoire.
308	Produits des ventes de fournitures et des locations de matériel effectuées par la délégation générale à l'équipement national et le commissariat général à la lutte contre le chômage	14.000.000
309	Remboursements des vivres répartis sur certains chantiers par la délégation générale à l'équipement national et le commissariat général à la lutte contre le chômage	28.000.000
310	Remboursement par les employeurs des cotisations patronales aux allocations familiales afférentes à la main-d'œuvre prêtée par la délégation générale à l'équipement national et le commissariat général à la lutte contre le chômage	3.000.000
311	Rémunération des tâches exécutées par la délégation générale à l'équipement national et le commissariat général à la lutte contre le chômage	20.000.000
312	Participation des collectivités aux travaux entrepris par la délégation générale à l'équipement national et le commissariat général à la lutte contre le chômage	80.000.000
313	Recettes du service de la main-d'œuvre nationale et étrangère	200.000.000
314	Recettes du service de la main-d'œuvre indigène et coloniale	70.000.000
	Total pour le paragraphe 4	11.493.640.174
	II. — PRODUITS RECOUVRABLES EN ALGERIE	
	PRODUITS ET REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT	
	Produits du domaine autre que le domaine forestier.	
315	Aliénation d'objets mobiliers (provenant des ministères de la guerre et de la marine et du service des manufactures de l'Etat)	5.000.000
316	Aliénations d'immeubles (provenant des ministères de la guerre et de la marine, des services des poudres et des manufactures de l'Etat)	17.000.000
	Total	22.000.000
	PRODUITS DIVERS	
317	Produit du travail des détenus dans les ateliers et pénitentiers militaires en Algérie	17.000
318	Retenues et autres produits recouvrés en vertu de la loi du 14 avril 1924 en Algérie	15.000.000
	Total	15.017.000
	Total pour les produits recouvrables en Algérie	37.017.000
	RECAPITULATION	
	I. — *Produits recouvrables en France:*	
	§ 1er. — Impôts et monopoles	66.304.923.500
	§ 2. — Exploitations industrielles	351.602.500
	§ 3. — Produits et revenus du domaine de l'Etat	1.828.662.000
	§ 4. — Produits divers	11.493.640.174
	II. — *Produits recouvrables en Algérie*	37.017.000
	Total pour les voies et moyens applicables au budget ordinaire de l'exercice 1942	80.015.845.174

Etat D. — *Tableau par service et par chapitre des dépenses du budget extraordinaire de l'exercice 1942*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	PREMIERE SECTION	
	LIQUIDATION DES DEPENSES RESULTANT DES HOSTILITES	
	Vice-présidence du conseil.	
	IV. — COMMISSARIAT AU RECLASSEMENT DES PRISONNIERS DE GUERRE RAPATRIÉS	
L A	Commissariat au reclassement des prisonniers de guerre rapatriés. — Traitements et salaires	10.098.600
L B	Commissariat au reclassement des prisonniers de guerre rapatriés. — Collaboration extérieure	2.120.000
L C	Commissariat au reclassement des prisonniers de guerre rapatriés. — Allocations familiales	765.000
L D	Commissariat au reclassement des prisonniers de guerre rapatriés. — Indemnités de résidence	765.000
L E	Commissariat au reclassement des prisonniers de guerre rapatriés. — Matériel	1.950.000
L F	Commissariat au reclassement des prisonniers de guerre rapatriés. — Impressions	3.000.000
L G	Commissariat au reclassement des prisonniers de guerre rapatriés. — Frais de missions et de déplacements	1.400.000
L H	Commissariat au reclassement des prisonniers de guerre rapatriés. — Remboursement de frais divers	8.400.000
	Total pour la vice-présidence du conseil	28.498.600
	Economie nationale et finances.	
L A	Frais à la charge du Trésor résultant de la limitation du prix de vente du pain	3.200.000.000
	Affaires étrangères.	
L A	Service diplomatique des prisonniers de guerre	10.200.000
L B	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour les affaires étrangères	10.200.000
	Intérieur.	
L A	Police nationale. — Personnel des camps d'internés et corps des agents de surveillance. — Salaires	85.400.300
L B	Police nationale. — Personnel des camps d'internés et corps des agents de surveillance. — Indemnités	29.626.400
L C	Direction des réfugiés. — Traitements et salaires	961.800
L D	Services départementaux des réfugiés	27.865.200
L E	Frais de déplacement pour la surveillance des camps d'internés	250.000
L F	Corps des agents de surveillance. — Frais de déménagement	500.000
L G	Surveillance et hébergement des étrangers indésirables et des individus dangereux pour l'ordre public. — Aménagement et entretien des camps d'internés	11.000.000
L H	Corps des agents de surveillance. — Matériel	4.000.000
L I	Secours aux familles des internés administratifs	30.000.000
L J	Surveillance et hébergement des étrangers indésirables et des individus dangereux pour l'ordre public. — Dépenses d'hébergement et d'entretien des internés	285.000.000
L K	Surveillance et hébergement des étrangers indésirables et des individus dangereux pour l'ordre public. — Dépenses de transport des internés et de rapatriement ou d'émigration des étrangers indésirables	3.000.000
L L	Personnel des camps d'internés et corps des agents de surveillance. — Equipement et armement. — Habillement	18.000.000
L M	Direction des réfugiés. — Matériel et frais de fonctionnement du service central	800.000
L N	Services départementaux des réfugiés. — Matériel et frais de fonctionnement	558.000.000
L O	Subventions aux collectivités locales atteintes par les événements de guerre	80.000.000
L P	Allocations en espèces aux réfugiés	2.527.000.000
L Q	Subvention à l'Algérie pour le remboursement partiel des dépenses relatives aux compagnies de travailleurs étrangers	18.500.000
L R	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour l'intérieur	3.682.903.700
	Famille et santé.	
L A	Dépenses de personnel et de matériel des services départementaux des allocations militaires	1.250.000
L B	Rémunération des greffiers ou secrétaires des commissions cantonales des allocations militaires	100.000
L C	Allocations aux familles dont les soutiens indispensables sont mobilisés ou dans un camp de jeunesse	6.440.000.000
L D	Fournitures d'imprimés aux services des allocations militaires	500.000
L E	Frais de déplacement des membres des commissions d'allocations militaires	175.000
L F	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la famille et la santé	6.442.025.000
	Guerre.	
L A	Délégations de solde. — Dépenses de solde résultant des hostilités	3.125.000.000
L B	Application des lois sur le dégagement des cadres et les congés d'armistice	148.000.000
L C	Subsistances	250.000.000
L D	Habillement et campement	14.728.000
L E	Couchage et ameublement	160.000.000
L F	Service de santé	458.800.000
L G	Matériel de l'artillerie	200.000.000
L H	Matériel du génie	497.000.000
L I	Remonte	5.000.000
L J	Travaux de l'artillerie	Mémoire.
L K	Chemins de fer et routes	Mémoire.
L L	Secours aux prisonniers de guerre français	2.350.000.000
L M	Subvention au budget annexe des essences pour liquidation des dépenses de guerre	Mémoire.
L N	Transports	Mémoire.
L O	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la guerre	7.208.528.000
	Marine.	
	I. — MARINE NATIONALE	
L A	Vivres et indemnités représentatives	500.000
L B	Service de l'habillement, du couchage et du casernement	Mémoire.
L C	Service des approvisionnements de la flotte	350.000.000
L D	Intendance maritime. — Travaux immobiliers. — Réservoirs	5.000.000
L E	Service des industries navales. — Gros outillage	90.000.000
L F	Service des industries navales (constructions navales et armes navales). — Liquidations et résiliations des marchés de guerre	150.000.000
L G	Travaux maritimes. — Travaux neufs	Mémoire.
L H	Aéronautique navale. — Bases. — Terrains. — Travaux neufs	Mémoire.
L I	Subvention au budget annexe des essences pour liquidation des dépenses de guerre	Mémoire.
	Total pour la marine nationale	595.500.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	II. — MARINE MARCHANDE	
L J	Achat, construction et réparations de navires.	Mémoire.
	RECAPITULATION	
	I. — Marine nationale	595.500.000
	II. — Marine marchande	Mémoire.
	Total pour la marine	595.500.000
	Education nationale.	
	I. — SERVICES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	
L A	Lycées de garçons. — Dépenses exceptionnelles. — Matériel	8.800.000
L B	Constructions scolaires de l'enseignement secondaire. — Dépenses exceptionnelles	5.000.000
L C	Dépenses exceptionnelles de matériel et de remise en état des établissements d'enseignement technique	6.500.000
L D	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour les services de l'instruction publique	20.300.000
	Aviation.	
L A	Recherches. — Etudes et expériences. — Réalisation de prototypes	Mémoire.
L B	Matériel de série de l'armée de l'air	Mémoire.
L B *bis*	Matériel de série. — Aéronautique navale	Mémoire.
L C	Installations industrielles. — Liquidation	Mémoire.
L D	Travaux et installations	308.000.000
L D *bis*	Travaux et installations. — Aéronautique navale	Mémoire.
L E	Travaux et installations techniques. — Dépenses de première installation	Mémoire.
L F	Subvention au budget annexe des essences pour liquidation des dépenses de guerre	Mémoire.
L G	Délégation de solde aux familles des militaires officiers et non officiers tués, disparus ou prisonniers	33.665.000
L H	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour l'aviation	341.665.000
	Production industrielle.	
L A	Services de liquidation des marchés. — Personnel temporaire des cadres supérieurs en fonctions hors de l'administration centrale. — Traitements et salaires	6.031.900
L B	Services de liquidation des marchés. — Personnel temporaire des cadres supérieurs en fonctions hors de l'administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	2.039.700
L C	Personnel du service des usines mécaniques de l'Etat et du service des fabrications dans l'industrie. — Traitements et salaires	70.360.500
L D	Personnel des usines mécaniques de l'Etat et du service des fabrications dans l'industrie. — Indemnités et allocations diverses	2.336.800
L E	Services de liquidation des marchés. — Usines mécaniques de l'Etat. — Service des fabrications dans l'industrie. — Traitements et salaires	72.176.100
L F	Services de liquidation des marchés. — Usines mécaniques de l'Etat. — Service des fabrications dans l'industrie. — Indemnités et allocations diverses	1.837.000
L G	Services administratifs de liquidation des contrats d'équipement d'usines et de fournitures de stocks. — Traitements et salaires	2.970.100
L H	Personnel ouvrier des usines mécaniques de l'Etat et du service des fabrications dans l'industrie. — Salaires et indemnités	458.811.700
L I	Services de liquidation des marchés. — Indemnités de résidence	7.202.000
L J	Usines mécaniques de l'Etat. — Service des fabrications dans l'industrie. — Services administratifs de liquidation des contrats d'équipement d'usines et de fournitures de stocks. — Indemnités de résidence	6.749.500
L K	Service de liquidation des marchés. — Allocations familiales	5.850.600
L L	Usines mécaniques de l'Etat. — Service des fabrications dans l'industrie. — Services administratifs de liquidation des contrats d'équipement d'usines et de fournitures de stocks. — Allocations familiales	5.968.200
L M	Service de liquidation des marchés. — Usines mécaniques de l'Etat. — Service des fabrications dans l'industrie. — Remboursement de frais	5.594.200
I N	Services administratifs de liquidation des contrats d'équipement d'usines et de fournitures de stocks. — Remboursement de frais	300.000
L O	Indemnités de repliement et de séparation	2.306.000
L P	Dépenses nécessaires au fonctionnement des services repliés. — Réquisitions	1.220.000
L Q	Services de liquidation des marchés. — Usines mécaniques de l'Etat. — Services de fabrications dans l'industrie. — Matériel et dépenses diverses	2.000.000
L R	Usines mécaniques de l'Etat. — Service des fabrications dans l'industrie. — Matériel et dépenses diverses	1.575.000
L S	Services administratifs de liquidation des contrats d'équipement d'usines et de fournitures de stocks. — Matériel et dépenses diverses	280.000
L T	Frais généraux des établissements	97.970.000
L U	Contrats de fournitures d'équipement et d'entretien d'usines non résiliés en exécution de la loi du 20 juillet 1940	226.200.000
L V	Liquidation des contrats de fournitures, fabrications et travaux	3.000.000.000
L W	Œuvres sociales	1.350.000
L X	Subvention au budget annexe du service industriel des poudreries nationales pour la liquidation des dépenses de guerre (travaux, fournitures, transports)	50.000.000
L Y	Subvention au budget annexe du service industriel des poudreries nationales pour la continuation des contrats d'équipement non résiliés	80.000.000
L Z	Subvention au budget annexe du service industriel des poudreries nationales pour l'entretien des établissements non utilisés pour les fabrications	54.000.000
L Z A	Subvention à la pêche maritime pour achat de carburant	144.000.000
L Z B	Subvention à la production de cuivre électrolytique	50.000.000
L Z C	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
L Z D	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la production industrielle	4.359.129.300
	Travail.	
L A	Application de la loi du 17 novembre 1941 relative à la dotation des comités sociaux	500.000.000
	Communications.	
	TRAVAUX ET TRANSPORTS	
L A	Institut géographique national. — Liquidation des créances de l'ancien service géographique de l'armée	20.000.000
L B	Dépenses nécessitées par le fonctionnement des transports routiers dans les départements	10.000.000
L C	Réparation des dégradations anormales des voies navigables résultant de l'occupation	80.000.000
L D	Réparation des dégradations anormales subies du fait de la guerre et de l'occupation par les chemins départementaux et communaux	3.000.000
L E	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour les travaux et transports	113.000.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	RECAPITULATION	
	Vice-présidence du conseil	28.498.600
	Economie nationale et finances	3.200.000.000
	Affaires étrangères	10.200.000
	Intérieur	3.682.903.700
	Famille et santé	6.442.025.000
	Guerre	7.208.528.000
	Marine :	
	Marine nationale	595.500.000
	Marine marchande	Mémoire.
	Instruction publique	20.300.000
	Aviation	341.665.000
	Production industrielle	4.359.129.300
	Travail	500.000.000
	Communications. — Travaux et transports	113.000.000
	Total pour la 1re section	26.501.749.600
	DEUXIEME SECTION	
	TRAVAUX ET LUTTE CONTRE LE CHOMAGE	
	Economie nationale et finances.	
A	Achèvement des programmes de grands travaux	350.000.000
B	Achat ou construction d'immeubles à l'usage des services financiers. — Travaux à l'administration centrale	6.000.000
C	Délégation générale à l'équipement national. — Dépenses de personnel	10.450.000
D	Délégation générale à l'équipement national. — Matériel et dépenses diverses	4.900.000
E	Personnel des services centraux des chantiers. — Emoluments, salaires et indemnités	3.900.000
F	Personnel des services extérieurs des chantiers. — Emoluments, salaires et indemnités	1.425.000
G	Services centraux des chantiers. — Matériel et dépenses diverses	2.300.000
H	Services extérieurs des chantiers. — Matériel et dépenses diverses	1.029.000
I	Chantiers. — Salaires et frais de fonctionnement	350.000.000
J	Chantiers. — Matériel, achats	22.000.000
K	Travaux entrepris par les collectivités pour la résorption du chômage local	62.500.000
L	Ravitaillement des chantiers	7.500.000
M	Dépenses du service social des chantiers	1.000.000
N	Réparations civiles et accidents du travail	4.500.000
O	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
P	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour l'économie nationale et les finances	827.504.000
	Intérieur.	
K	Subventions pour travaux d'intérêt local et pour aide exceptionnelle aux associations reconnues d'utilité publique	30.000.000
B	Subventions aux départements pour les travaux neufs ou de grosses réparations des chemins départementaux (décret-loi du 14 juin 1938) et aux communes pour l'achèvement du réseau vicinal (loi du 12 mars 1880 et désenclavement)	20.000.000
C	Subventions aux départements pour l'aménagement des chemins départementaux (décret-loi du 14 juin 1938)	40.000.000
D	Subventions aux départements en vue de faciliter le classement dans le réseau des chemins départementaux des chemins vicinaux utilisés pour un trafic général	5.000.000
E	Subventions aux associations syndicales constituées en vue de faciliter l'aménagement des lotissements défectueux	2.000.000
F	Subvention pour la construction et l'amélioration de pistes transsahariennes	15.000.000
G	Service des approvisionnements en matériaux contingentés. — Personnel. — Salaires	1.206.000
H	Service des approvisionnements en matériaux contingentés. — Frais de déplacements	200.000
I	Service des approvisionnements en matériaux contingentés. — Matériel	500.000
J	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour les services de l'intérieur.	113.906.000
	Marine.	
	II. — MARINE MARCHANDE.	
A	Construction de cargos à moteurs	Mémoire.
B	Achat, construction et réparations de navires.	100.000.000
	Total pour la marine	100.000.000
	Education nationale.	
	I. — SERVICES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	
A	Enseignement supérieur. — Travaux et aménagements	Mémoire.
B	Enseignement secondaire. — Travaux neufs et grosses réparations	2.000.000
C	Enseignement primaire. — Subventions pour construction, grosses réparations, travaux complémentaires et appropriations d'écoles et revisions des subventions déjà allouées	25.000.000
D	Enseignement technique. — Travaux neufs et grosses réparations	10.000.000
E	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour les services de l'instruction publique	37.000.000
	III. — EDUCATION GÉNÉRALE ET SPORTS	
A	Construction et aménagement du centre national d'éducation générale et sportive	40.000.000
B	Construction et aménagement des centres régionaux d'éducation générale et sportive et aménagement des centres provisoires	80.000.000
C	Travaux d'équipement et matériel d'éducation générale et des sports du territoire	370.000.000
D	Construction et aménagement de la maison nationale des sports	Mémoire.
E	Frais d'étude et de contrôle des travaux d'équipement	7.000.000
F	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour l'éducation générale et les sports	497.000.000
	Total général pour l'éducation nationale	534.000.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	Jeunesse.	
A	Travail des jeunes. — Dépenses de personnel de l'administration centrale et des services extérieurs	25.000.000
B	Travail des jeunes. — Dépenses d'encadrement	236.050.000
C	Travail des jeunes. — Matériel	295.836.000
D	Travail des jeunes. — Entretien et allocations	496.000.000
E	Travail des jeunes. — Subventions aux personnes morales	18.000.000
F	Ecoles de cadres et camps de vacances	50.000.000
G	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la jeunesse	1.120.886.000
	Beaux-arts.	
A	Bâtiments civils et palais nationaux	30.000.000
B	Monuments historiques. — Monuments appartenant à l'Etat	20.000.000
C	Monuments historiques. — Monuments n'appartenant pas à l'Etat	35.000.000
D	Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de la guerre 1939-1940	50.000.000
E	Grands travaux de décoration et de restauration d'œuvres d'art	4.000.000
F	Enseignement et manufactures nationales	1.500.000
G	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour les beaux-arts	140.500.000
	Production industrielle.	
A	Frais de recherches et de prospections minières	12.000.000
B	Prospection, extraction et utilisation de la tourbe	10.000.000
C	Plan national de ravitaillement en carburants	140.500.000
D	Recherches et prospections minières. — Mesures préparatoires d'exploitation, d'équipement et d'outillage	60.000.000
E	Fabrications et travaux. — Achat de matières premières et de matières de fabrications des usines mécaniques de l'Etat	100.000.000
F	Achèvement des programmes de grands travaux. — Réédition des feuilles de la carte géologique de la France (décret du 21 mai 1936)	Mémoire.
G	Construction de lignes électriques d'interconnexion	Mémoire.
H	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la production industrielle	322.500.000
	Travail.	
A	Lutte contre le chômage. — Personnel du service central. — Emoluments, salaires et indemnités	2.905.000
B	Lutte contre le chômage. — Personnel des services extérieurs. — Emoluments. — Salaires et indemnités	2.000.000
C	Lutte contre le chômage. — Service central. — Matériel. — Fonctionnement des services et dépenses diverses	500.000
D	Lutte contre le chômage. — Services extérieurs. — Fonctionnement des services et dépenses diverses	3.025.000
E	Centres de reclassement. — Salaires et frais de fonctionnement	70.000.000
F	Centres de reclassement. — Matériel. — Achats	1.750.000
G	Rééducation artisanale des chômeurs	30.000.000
H	Services de reclassement des réfugiés	6.400.000
I	Main-d'œuvre étrangère. — Personnel d'encadrement équipes du service social	56.297.300
J	Main-d'œuvre étrangère. — Entretien des travailleurs	282.500.000
K	Main-d'œuvre étrangère. — Matériel et dépenses diverses	25.824.000
L	Main-d'œuvre indigène. — Personnel d'encadrement	17.607.500
M	Main-d'œuvre indigène. — Entretien des travailleurs. — Matériel et dépenses diverses	165.000.000
N	Main-d'œuvre nationale en voie de reclassement. — Personnel d'encadrement	22.350.000
O	Main-d'œuvre nationale en voie de reclassement. — Dépenses de matériel et d'entretien	47.925.000
P	Fonctionnement du service de distribution des denrées	20.000.000
Q	Réparations civiles. — Accidents du travail	2.000.000
R	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
S	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour le travail	696.083.800
	Agriculture	
A	Subventions pour études et travaux d'hydraulique et de génie rural	325.000.000
B	Réparation des destructions causées par les inondations dans les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude	7.000.000
C	Travaux d'amélioration dans les forêts domaniales	50.000.000
D	Subventions exceptionnelles pour améliorations pastorales et forestières	10.000.000
E	Travaux de restauration et de reboisement en montagne	40.000.000
F	Reboisement	50.000.000
G	Reconstruction des immeubles détruits par la guerre et reconstitution des matériels disparus	5.000.000
H	Equipement en matériel des chantiers forestiers	15.000.000
I	Etablissement des prévisions de ressources en viande	5.000.000
J	Subventions aux groupements interprofessionnels de répartition des produits indispensables à l'agriculture	17.000.000
K	Mission de restauration paysanne. — Personnel	7.600.000
L	Centre d'adaptation agricole. — Personnel	2.000.000
M	Réquisition des adultes et service civique rural. — Personnel	2.250.000
N	Mission de restauration paysanne. — Frais de bureau, de correspondance et de secrétariat	4.251.000
O	Mission de restauration paysanne. — Frais de déplacements	1.100.000
P	Subventions pour frais d'installation, d'aménagement et de fonctionnement des centres d'adaptation agricole	19.280.000
Q	Fonctionnement des centres de requis. — Dépenses diverses	16.500.000
R	Centres de service civique rural. — Service médical et dépenses diverses	13.200.000
S	Primes de formation professionnelle accélérée	2.000.000
T	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour l'agriculture	592.190.000
	Ravitaillement	
A	Magasin d'approvisionnement et centres de congélation	10.000.000
	Communications.	
	TRAVAUX ET TRANSPORTS	
A	Amélioration des grands itinéraires routiers (loi du 5 octobre 1940)	600.000.000
B	Construction, acquisition et aménagement d'immeubles	30.000.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
C	Routes nationales. — Constructions, rescindement d'immeubles et amélioration.....	106.000.000
D	Ponts, constructions et grosses réparations..	8.500.000
E	Passages à niveau (loi du 5 octobre 1940)....	10.000.000
F	Etudes et travaux du chemin de fer Méditerranée-Niger	3.000.000
G	Canaux et rivières. — Travaux de déblaiement et de remise en état.....	200.000.000
H	Travaux d'équipement des voies navigables (loi du 5 octobre 1940)	20.000.000
I	Voies de navigation intérieure. — Etablissement. — Amélioration et restauration.....	60.000.000
J	Travaux d'équipement des ports maritimes. — Part de l'Etat (loi du 5 octobre 1940).....	200.000.000
K	Construction de parcs de stockages au voisinage de certains grands ports.....	Mémoire.
L	Construction d'une forme de radoub au port de Marseille.....	50.000.000
M	Ports maritimes. — Extension, amélioration et restauration	90.000.000
N	Ports de pêche. — Extension, amélioration et restauration	Mémoire.
O	Phares, balises et signaux divers. — Amélioration, extension et restauration.....	6.000.000
P	Construction du musée permanent des travaux publics.....	Mémoire.
Q	Construction de dépôts d'hydrocarbures.....	Mémoire.
R	Subventions allouées par l'Etat pour l'exécution des travaux d'intérêt local visés par la loi du 11 octobre 1940 (décret du 13 mai 1941)	18.800.000
S	Reconstruction des ouvrages d'art (loi du 5 octobre 1940).....	250.000.000
T	Travaux de déblaiement et d'arasement dans les localités atteintes par faits de guerre....	200.000.000
U	Réparation des dégâts causés par les inondations d'octobre 1940 dans les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude (loi du 11 novembre 1940).....	25.000.000
V	Commissariat technique à la reconstruction immobilière. — Etablissement de plans d'aménagement	21.100.000
W	Commissariat technique à la reconstruction immobilière. — Subvention aux associations syndicales de remembrement et de reconstruction	5.000.000
X	Commissariat à la reconstruction immobilière. — Application de l'article 61 de la loi du 11 octobre 1940	18.000.000
Y	Achèvement de programmes de grands travaux	Mémoire.
Z A	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
Z B	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
	Total pour les travaux et transports..	1.921.700.000
	RECAPITULATION	
	Economie nationale et finances.....	827.504.000
	Intérieur	113.906.000
	Marine. — Marine marchande.....	100.000.000
	Education nationale:	
	Instruction publique	37.000.000
	Education générale et sports.....	497.000.000
	Jeunesse	1.120.886.000
	Beaux-Arts	110.500.000
	Production industrielle.....	322.500.000
	Travail	696.083.800
	Agriculture	592.190.000
	Ravitaillement	10.000.000
	Communications. — Travaux et transports....	1.921.700.000
	Total pour la 2e section.....	6.379.269.800

Etat E. — *Tableau, par service, des autorisations d'engagement accordées aux secrétaires d'Etat, pour l'exercice 1942, au titre de la 2e section du budget extraordinaire (travaux et lutte contre le chômage).*

SERVICES	MONTANT des autorisations.
	francs.
Economie nationale et finances.	
Achat ou construction d'immeubles à l'usage des services financiers. — Travaux à l'administration centrale	20.000.000
Intérieur.	
Subventions aux départements pour les travaux neufs ou de grosses réparations des chemins départementaux (décret-loi du 14 juin 1938 et décret du 25 octobre 1938) et aux communes pour l'achèvement du réseau vicinal (loi du 12 mars 1880) et désenclavement	30.000.000
Subventions aux départements pour l'aménagement de leurs chemins départementaux (décret-loi du 14 juin 1938 et décret du 25 octobre 1938).....	50.000.000
Total pour l'intérieur.....	80.000.000
Marine. — Marine marchande.	
Achat, constructions et réparations de navires.....	100.000.000
Instruction publique.	
Constructions scolaires de l'enseignement primaire. — Subventions pour constructions, grosses réparations, travaux complémentaires, appropriations d'écoles et revision des subventions déjà allouées.	25.000.000
Agriculture.	
Subventions pour études et travaux d'hydraulique et de génie rural.....	800.000.000
Communications.	
Travaux de déblaiement et d'arasement à exécuter dans les localités atteintes par faits de guerre....	200.000.000
Total pour l'état E.....	1.225.000.000

Etat F. — *Tableau des recettes et des dépenses des budgets annexes pour l'exercice 1942.*

CHAPITRES	RECETTES	MONTANT des RECETTES
		francs.
	Radiodiffusion nationale	
1	Subvention du budget général	315.006.500
2	Part de l'Etat dans le produit de la publicité	200.000
3	Produits des publications radiophoniques de l'Etat	16.000.000
4	Dons et legs	Mémoire.
5	Recettes d'ordre et produits divers	7.600.000
6	Produits de placement au Trésor des sommes versées au fonds de réserve	Mémoire.
7	Prélèvement autorisé sur le fonds de réserve	Mémoire.

CHAPITRES	DÉPENSES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	Radiodiffusion nationale	
	DETTE PUBLIQUE	
1	Remboursement au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones des charges du capital investi en travaux de premier établissement de radiodiffusion	10.302.600
	DETTE VIAGÈRE	
2	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	100.000
	PERSONNEL	
3	Administration centrale. — Personnel titulaire. — Traitements	5.892.700
4	Services extérieurs et régionaux. — Personnel titulaire. — Traitements	20.612.000
5	Centre de formation et de perfectionnement. — Personnel titulaire. — Traitements	237.900
6	Personnel de collaboration. — Emoluments	19.082.800
7	Rétribution du personnel auxiliaire temporaire	14.850.000
8	Administration centrale. — Indemnités éventuelles	1.400.000
9	Services extérieurs et régionaux. — Centre de formation et de perfectionnement. — Indemnités éventuelles	2.929.500
10	Personnel de collaboration. — Indemnités éventuelles	525.000
11	Indemnités de résidence. — Personnel titulaire	3.374.600
12	Contribution forfaitaire aux charges de pension du personnel	Mémoire.
13	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	90.000
14	Application de la loi du 11 octobre 1940 sur le travail féminin	50.000
15	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 2 juin 1941	100.000
	MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES	
16	Dépenses d'entretien des locaux et du matériel. — Transports	60.000.000
17	Imprimerie nationale. — Commandes d'imprimés	2.500.000
18	Indemnités de repliement et de séparation	15.000.000
19	Dépenses exceptionnelles. — Matériel (dépenses de repliement et de réquisition)	3.000.000
20	Dépenses de programmes. — Emissions directes et collaborateurs occasionnels	55.000.000
21	Dépenses de programmes. — Emissions extérieures, retransmissions et matériel	8.000.000
22	Publications. — Publicité	16.850.000
23	Contributions diverses	7.500.000
24	Frais de réception	250.000
25	Frais d'exploitation des postes placés sous le contrôle de l'Etat	12.600.000
26	Remboursement au budget annexé des postes, télégraphes et téléphones du prix de certains services rendus par cette administration	17.000.000
	TRAVAUX	
27	Travaux de programme. — Bâtiments	20.000.000
28	Travaux de programme. — Outillage	22.000.000
29	Dépenses de reconstruction	12.700.000
30	Achat de matériel complémentaire	2.500.000
	CHARGES SOCIALES	
31	Allocations familiales	3.000.000
	SUBVENTIONS	
32	Secours et subventions à des sociétés de personnel de la radiodiffusion nationale	450.000

CHAPITRES	RECETTES	MONTANT des RECETTES
		francs.
	Total pour la radiodiffusion nationale.	338.806.500
	Monnaies et médailles.	
1	Remboursement des frais de fabrication des monnaies d'or français et produit des tolérances en faible sur le titre et le poids de ces monnaies	Mémoire.
2	Prélèvement sur le compte d'entretien de la circulation monétaire	21.400.000
3	Produit brut de l'émission des monnaies françaises d'argent et de billon	2.280.000.000
4	Produit de la fabrication des monnaies étrangères, coloniales et de pays de protectorat	34.550.000
5	Produit de la vente des médailles (y compris les droits d'auteur)	7.000.000
6	Produit des fabrications annexes (plaques de contrôle pour vélocipèdes, estampilles pour briquets, poinçons, etc.)	300.000
7	Produit de la vente ou de la transformation du métal provenant des pièces de billon retirées de la circulation	75.000.000
8	Recettes accidentelles (droits d'essais, droits sur les certificats délivrés aux essayeurs du commerce, etc.)	100.000
9	Recettes sur fonds de concours	Mémoire.
10	Recettes sur exercices périmés	Mémoire.
11	Recettes sur exercices clos	Mémoire.
	Total pour les monnaies et médailles	2.418.350.000

CHAPITRES	DÉPENSES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	DÉPENSES DIVERSES	
33	Frais judiciaires. — Indemnités ou rentes pour dommages causés à des tiers. — Conseils juridiques. — Soins médicaux	400.000
34	Conférences ou organismes internationaux. — Participation de l'administration française aux dépenses de l'union internationale de radiodiffusion	280.000
35	Versement au fonds de réserve	Mémoire
36	Versement au budget général	Mémoire
37	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire
38	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire
39	Dépenses des exercices clos	Mémoire
	Total pour la radiodiffusion nationale.	338.806.500
	Monnaies et médailles.	
	PERSONNEL	
1	Personnel commissionné	2.200.000
2	Indemnités au personnel commissionné	210.000
3	Indemnités de résidence	3.260.000
4	Salaires	15.200.000
5	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois du 14 août et du 23 octobre 1940 et de la loi du 2 juin 1941	Mémoire.
6	Application de la loi du 11 octobre 1940 sur le travail féminin	Mémoire.
	MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES	
7	Remboursement de frais	180.000
8	Entretien des bureaux et du matériel	380.000
9	Impressions à commander à l'Imprimerie nationale	40.000
10	Affranchissements, taxes, abonnements et communications téléphoniques et entretien du matériel téléphonique	50.000
11	Entretien des ateliers et du matériel d'exploitation	9.390.000
12	Matériel neuf et installations nouvelles	2.850.000
13	Fabrication des monnaies	92.400.000
14	Fabrication des médailles	3.500.000
15	Fabrications annexes (plaques de contrôle pour vélocipèdes, estampilles pour briquets, poinçons, etc.)	150.000
	CHARGES SOCIALES	
16	Allocations familiales	1.200.000
17	Assistance aux ouvriers atteints de maladie ou victimes d'accidents du travail	252.000
	DÉPENSES DIVERSES	
18	Secours	48.000
19	Retrait des monnaies françaises démonétisées.	100.000.000
20	Application au fonds d'entretien de la circulation monétaire	Mémoire.
21	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
22	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
23	Revalorisation du fonds de roulement	Mémoire.
	Total	231.310.000
24	Application au Trésor de l'excédent des recettes sur les dépenses	2.187.040.000
	Total pour les monnaies et médailles.	2.418.350.000

CHAPITRES	RECETTES	MONTANT des RECETTES
		francs.
	Imprimerie nationale.	
1	Produit des impressions exécutées pour le compte des ministères et administrations publiques	180.000.000
2	Produit des impressions exécutées pour le compte des particuliers	500.000
3	Produit des prêts de caractères aux imprimeurs	69.000
4	Produit de la vente du *Bulletin des lois*, du *Bulletin des arrêts de la cour de cassation* (numéros antérieurs à 1926) et des ouvrages formant le fonds de l'Imprimerie nationale	40.000
5	Produit des impressions gratuites consenties en faveur d'auteurs par le ministère de l'éducation nationale	2.000
6	Produit des fournitures des journaux à souches	517.000
7	Produit de la vente des fascicules des brevets d'invention	30.000
8	Produit des recettes diverses	1.600.000
9	Restes à recouvrer sur les exercices clos	Mémoire.
	Total pour l'Imprimerie nationale	182.758.000
	Légion d'honneur.	
1	Arrérages des rentes sur le grand livre de la dette publique	3.752.800
2	Rentes dues par suite de la cession des chefs-lieux de cohortes à certains départements	6.800
3	Produit du domaine d'Ecouen	70.000
4	Pension et trousseaux des élèves des maisons d'éducation	1.310.000
5	Remboursement par les dames et par certains agents du personnel subalterne des maisons d'éducation des frais de logement et de nourriture	438.400
6	Produits consommés en nature dans les maisons d'éducation	220.000
7	Produits divers	800.000
8	Produits des brevets de nomination et de promotion dans l'ordre. — Droit de chancellerie pour port de décorations étrangères et de décorations coloniales	2.000.000

CHAPITRES	DEPENSES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	Imprimerie nationale.	
	PERSONNEL	
1	Traitements du personnel commissionné	4.005.000
2	Salaires du personnel non commissionné	130.000
3	Indemnités et allocations diverses	320.000
4	Indemnités de résidence	692.000
5	Salaires des ouvriers, ouvrières, garçons d'atelier et apprentis	34.418.000
6	Indemnités et allocations diverses du personnel ouvrier	2.634.000
7	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois du 14 août et du 23 octobre 1940 et de la loi du 2 juin 1941	50.000
8	Application de la loi du 11 octobre 1940 sur le travail féminin	Mémoire.
	MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES	
9	Matériel	312.000
10	Entretien des bâtiments et fournitures pour réparations	400.000
11	Entretien, réparation, renouvellement du matériel d'exploitation	2.441.000
12	Chauffage, éclairage et force motrice	1.968.000
13	Approvisionnement pour le service des ateliers et dépenses remboursables	123.500.000
	CHARGES SOCIALES	
14	Allocations familiales	2.150.000
15	Assistance aux ouvriers atteints de maladie ou victimes d'accidents du travail	1.060.000
	SUBVENTIONS	
16	Subventions	2.137.000
	DÉPENSES DIVERSES	
17	Secours	24.000
18	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
19	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total	176.271.000
20	Excédent des recettes sur les dépenses à verser au Trésor	6.487.000
	Total pour l'Imprimerie nationale	182.758.000
	Légion d'honneur.	
	DETTE VIAGÈRE	
1	Traitements des membres de l'ordre et des médaillés militaires	175.000.000
	PERSONNEL	
2	Grande chancellerie. — Traitements	1.660.100
3	Grande chancellerie. — Indemnités diverses	136.800
4	Maisons d'éducation. — Traitements	4.179.900
5	Maisons d'éducation. — Allocations aux professeurs externes de l'enseignement supérieur. — Indemnités diverses	160.700
6	Indemnités de résidence	325.100
	MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES	
7	Grande chancellerie. — Matériel	439.000
8	Fournitures faites par divers administrations et services	402.000

CHAPITRES	RECETTES	MONTANT des RECETTES
		francs.
9	Supplément à la dotation	180.736.000
10	Remboursement par les membres de la Légion d'honneur et par les médaillés militaires du prix de leurs décorations	650.000
11	Produit des rentes avec affectation spéciale (legs et donations)	88.000
12	Fonds de concours pour les dépenses de la Légion d'honneur	Mémoire.
	Total pour la Légion d'honneur	190.072.600
	Service industriel des poudreries nationales.	
	1re section. — Recettes ordinaires	
1	Produits des cessions aux divers services consommateurs et à divers	119.160.000
2	Recettes accessoires	840.000
3	Prélèvements sur le fonds de réserve pour couvrir les déficits éventuels de l'exploitation	Mémoire.
4	Avances du Trésor pour couvrir les déficits éventuels de l'exploitation	Mémoire.
5	Avances du Trésor à court terme (art. 7 de la loi de finances du 30 mars 1912)	Mémoire.
6	Prélèvement sur le fonds d'amortissement pour renouvellement des bâtiments, machines et outillages	1.000.000
7	Prélèvement sur le fonds de réserve pour création de bâtiments, machines et outillages...	6.000.000
	Total pour la 1re section. — Recettes ordinaires	127.000.000
	2e section. — Recettes extraordinaires	
8	Subvention du budget général pour la liquidation des dépenses de guerre (travaux, fournitures, transports)	50.000.000
9	Subvention du budget général pour la continuation des contrats d'équipement non résiliés	80.000.000
10	Subvention du budget général pour l'entretien des établissements non utilisés pour les fabrications	54.000.000
	Total pour la 2e section. — Recettes extraordinaires	184.000.000
	RECAPITULATION	
	1re section. — Recettes ordinaires	127.000.000
	2e section. — Recettes extraordinaires	184.000.000
	Total pour le service industriel des poudreries nationales	311.000.000

CHAPITRES	DÉPENSES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
9	Frais relatifs au domaine d'Ecouen	12.100
10	Maison d'éducation. — Matériel	5.193.100
11	Maison d'éducation. — Entretien des bâtiments de la Légion d'honneur	1.800.000
12	Indemnités de repliement et de séparation	125.900
	CHARGES SOCIALES	
13	Allocations pour charges de famille	129.900
14	Allocations viagères aux auxiliaires	17.400
	DÉPENSES DIVERSES	
15	Maisons d'éducation. — Produit à consommer en nature	220.000
16	Secours	162.600
17	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	20.000
18	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
19	Dépenses de la Légion d'honneur effectuées sur fonds de concours	Mémoire.
20	Emploi de rentes avec affectation spéciale (legs et donations)	88.000
	Total pour la Légion d'honneur	190.072.600
	Service industriel des poudreries nationales.	
	1re section. — Dépenses ordinaires	
1	Personnel du service industriel des poudreries nationales et de l'agence comptable. — Traitements, salaires et indemnités	51.880.000
2	Matériel et dépenses diverses	63.000.000
3	Versement au fonds d'amortissement	2.180.000
4	Travaux	7.000.000
5	Remboursement de l'avance du Trésor à court terme (art. 7 de la loi de finances du 30 mars 1912)	Mémoire.
6	Remboursement au Trésor des avances consenties pour couvrir les déficits d'exploitation	Mémoire.
7	Versement au fonds de réserve	Mémoire.
8	Versement au budget général de l'excédent des recettes	2.940.000
9	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
10	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section. — Dépenses ordinaires	127.000.000
	2e section. — Dépenses extraordinaires.	
11	Liquidation des dépenses de guerre	50.000.000
12	Contrats d'équipement non résiliés en exécution de la loi du 20 juillet 1940	80.000.000
13	Entretien des établissements non utilisés pour les fabrications	54.000.000
	Total pour la 2e section. — Dépenses extraordinaires	184.000.000
	RECAPITULATION	
	1re section. — Dépenses ordinaires	127.000.000
	2e section. — Dépenses extraordinaires	184.000.000
	Total pour le service industriel des poudreries nationales	311.000.000

CHAPITRES	RECETTES	MONTANT des RECETTES
		francs.
	Services des essences.	
	1re section. — Recettes ordinaires.	
1	Produit des cessions aux services consommateurs et divers.	941.000.000
2	Recettes accessoires.	1.000.000
3	Prélèvement sur le fonds de réserve pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation.	Mémoire.
4	Avances du Trésor pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation:	Mémoire.
5	Avances du Trésor à court terme (art. 7 de la loi de finances du 30 mars 1912)	Mémoire.
	Total pour la 1re section	942.000.000
	2e section. — Recettes extraordinaires.	
6	Prélèvement sur le fonds d'amortissement pour couvrir le renouvellement de bâtiments, machines, outillages et emballages en service ainsi que les grosses réparations	4.500.000
7	Prélèvement sur le fonds de réserve pour couvrir les créations de bâtiments, achats de machines, outillages et emballages en service	4.500.000
8	Subvention du budget général pour couvrir les travaux, installations neufs intéressant la défense nationale ainsi que l'entretien des installations réservées.	60.000.000
9	Subvention du budget général pour la liquidation des dépenses de guerre	Mémoire.
	Total pour la 2e section	69.000.000
	RECAPITULATION	
	1re section. — Recettes ordinaires	942.000.000
	2e section. — Recettes extraordinaires	69.000.000
	Total pour le service des essences	1.011.000.000
	Ecole centrale.	
1	Produits de la scolarité	5.113.000
2	Recettes diverses	977.200
3	Recettes sur exercices clos	Mémoire.
4	Prélèvement sur la réserve	Mémoire.
	Total pour l'Ecole centrale	6.390.200
	Postes, télégraphes et téléphones.	
	1re section. — Recettes ordinaires	
	RECETTES D'EXPLOITATION PROPREMENT DITES	
1	Recettes postales	3.373.000.000
2	Recettes télégraphiques et radiotélégraphiques	323.000.000
3	Recettes téléphoniques	1.985.000.000
4	Recettes des services financiers	364.000.000
	RECETTES DIVERSES	
5	Versements opérés par diverses administrations publiques	697.000.000
6	Remboursement, par les autorités d'occupation, des services rendus par l'administration des postes, télégraphes et téléphones	Mémoire.
7	Intérêt de sommes mises à la disposition du Trésor	43.000.000
8	Produits des ateliers	1.000.000
9	Produits divers	10.000.000

CHAPITRES	DÉPENSES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	Service des essences.	
	1re section. — Dépenses ordinaires.	
1	Soldes, traitements, salaires et indemnités du personnel du service des essences aux armées	13.011.400
2	Matériel	923.988.600
3	Versement au fonds d'amortissement	5.000.000
4	Remboursement des avances du Trésor à court terme	Mémoire.
5	Remboursement des avances du Trésor pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation.	Mémoire.
6	Versement au fonds de réserve des excédents de recettes	Mémoire.
7	Versement au Trésor de l'excédent de recettes.	Mémoire.
8	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
9	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	942.000.000
	2e section. — Dépenses extraordinaires.	
10	Renouvellement et création de bâtiments, machines et outillages	9.000.000
11	Travaux et installations neufs intéressant la défense nationale et les installations	60.000.000
12	Liquidation des dépenses de guerre	Mémoire.
13	Dépenses des exercices périmés	Mémoire.
14	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 2e section	69.000.000
	RECAPITULATION	
	1re section. — Dépenses ordinaires	942.000.000
	2e section. — Dépenses extraordinaires	69.000.000
	Total pour le service des essences	1.011.000.000
	Ecole centrale.	
1	Personnel. — Traitements et salaires	3.679.448
2	Indemnités, allocations diverses, prêts d'honneur	980.030
3	Personnel temporaire, salaires (concours d'admission et remplacement du personnel prisonnier)	124.500
4	Dépenses matérielles	1.092.000
5	Remboursement de l'avance de l'Etat	500.000
6	Versement à la réserve	14.222
	Total pour l'Ecole centrale	6.390.200
	Postes, télégraphes et téléphones.	
	1re section. — Dépenses ordinaires.	
	DETTE PUBLIQUE	
1	Service des bons et obligations amortissables et des avances du Trésor	651.150.000
	DETTE VIAGÈRE	
2	Pensions et compléments de pensions	31.600.000
3	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	21.000.000
	PERSONNEL	
4	Administration centrale. — Traitements	27.956.000
5	Inspection générale. — Traitements	1.926.000
6	Services d'études et enseignement. — Traitements	18.073.000

CHAPITRES	RECETTES	MONTANT des RECETTES
		francs.
10	Remboursement des avances faites aux inspecteurs agents principaux de surveillance pour achats d'automobiles et de motocyclettes ..	Mémoire.
11	Produits des ventes d'objets mobiliers réformés et des rebuts	1.850.000
12	Remboursement d'avances consenties aux fonctionnaires en instance de pension	21.000.000
13	Retenue sur le traitement d'agents ou fonctionnaires logés.....	3.000.000
14	Dons et legs	8.000
15	Produits des placements de fonds	10.900.000
16	Prélèvement sur le fonds d'amortissement ..	Mémoire.
17	Prélèvement sur le fonds de réserve	Mémoire.
18	Avances destinées à couvrir le déficit d'exploitation	427.322.200

CHAPITRES	DÉPENSES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
7	Ateliers et dépôt central du matériel. — Imprimerie des timbres-postes. — Traitements.	16.531.000
8	Service des directions. — Traitements.....	94.991.000
9	Service intérieur des bureaux. — Traitements.	1.244.499.000
10	Etablissements de facteur-receveur. — Traitements	85.575.000
11	Service de la distribution. — Traitements.....	477.323.000
12	Services d'acheminement des correspondances. — Traitements	134.182.000
13	Services techniques spécialisés. — Traitements	38.370.000
14	Lignes, installations électriques et service automobile. — Traitements.....	336.586.000
15	Services des locaux. — Traitements.....	14.655.000
16	Services extérieurs. — Rétribution du personnel auxiliaire permanent.....	201.005.000
17	Rémunération des gérants de bureaux secondaires	22.489.000
18	Services extérieurs. — Rétribution du personnel auxiliaire temporaire.....	587.427.000
19	Indemnités de résidence	315.484.000
20	Indemnités éventuelles et spéciales.....	282.881.000
21	Allocations aux agents en congé de longue durée	17.268.000
22	Remboursement au budget général de certaines dépenses prévues pour l'amélioration de la situation des fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones.....	500.000.000
23	Contribution au fonds spécial de retraites des ouvriers de l'Etat	883.500
24	Contribution du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones aux pensions civiles de son personnel	220.000.000
25	Application de la loi du 11 octobre 1940 sur le travail féminin.....	1.800.000
26	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 2 juin 1941.....	4.000.000
	MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES	
27	Dépenses de repliement. — Frais de matériel pour le fonctionnement des services.....	1.000.000
28	Indemnités de repliement et de séparation....	55.837.500
29	Administration centrale. — Locaux. — Mobilier. — Fournitures.....	3.312.000
30	Services extérieurs. — Chauffage et éclairage. — Mobilier. — Fournitures.....	166.114.000
31	Services extérieurs. — Entretien et aménagement des locaux	29.091.000
32	Travaux confiés à l'imprimerie nationale.....	88.892.000
33	Loyers.	53.921.000
34	Matériel postal.	55.000.000
35	Matériel électrique	139.479.000
36	Rattachement des abonnés au téléphone et travaux d'extension s'y rapportant	134.900.000
37	Transport des correspondances, du matériel et du personnel	724.500.000
	CHARGES SOCIALES	
38	Allocations familiales des personnels titulaire et auxiliaire permanent.	208.200.000
39	Allocations familiales du personnel auxiliaire temporaire.	41.850.000
40	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940.....	2.100.000
	SUBVENTIONS	
41	Subventions de fonctionnement à divers organismes	400.000
	DÉPENSES DIVERSES	
42	Secours.	1.087.000
43	Service médical	4.143.000
44	Frais judiciaires et indemnités ou rentes pour dommages causés à des tiers.....	1.581.000
45	Indemnités pour pertes et spoliations d'objets confiés à la poste.....	450.000
46	Conférences et organismes internationaux....	416.000
47	Frais de change	4.000
48	Remboursements.	711.000
49	Dépenses sur exercices clos.....	Mémoire.

CHAPITRES	RECETTES	MONTANT des RECETTES
		francs.
	Total pour la 1re section (recettes ordinaires)	7.260.080.200
	2e section. — Recettes extraordinaires.	
	RECETTES A CHARGE DE REMBOURSEMENT OU D'AMORTISSEMENT	
19	Avances du Trésor à titre remboursable	476.000.000
20	Produit de l'émission des bons et obligations amortissables	Mémoire.
21	Avances instituées par l'article 58 de la loi du 31 mars 1932	Mémoire.
22	Avances des départements pour l'établissement du téléphone automatique rural	Mémoire.
	RECETTES A TITRE DÉFINITIF	
23	Remboursement au budget annexe des dépenses effectuées par application de la loi du 8 avril 1935, sur l'organisation de la défense passive et de la loi du 5 octobre 1940, relative aux travaux de reconstruction	57.000.000
24	Fonds de concours et contribution des abonnés au téléphone aux frais d'installation de leurs postes et de leurs lignes	Mémoire.
25	Produits des ventes d'objets mobiliers et recettes diverses	Mémoire.
	RECETTES D'ORDRE	
26	Prélèvements sur le fonds d'amortissement	Mémoire.
27	Prélèvements sur le fonds de réserve	Mémoire.
	Total pour la 2e section (recettes extraordinaires)	533.000.000
	3e section. — Remboursement du budget général au budget annexe.	
28	Remboursement au budget annexe du paiement des pensions des anciens fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones d'Alsace et de Lorraine	30.000
	RECAPITULATION	
	Recettes ordinaires	7.260.080.200
	Recettes extraordinaires	533.000.000
	Remboursement du budget général au budget annexe	30.000
	Total pour les postes, télégraphes et téléphones	7.793.110.200

CHAPITRES	DÉPENSES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
50	Dépenses sur exercices périmés	Mémoire.
51	Emploi de fonds provenant de legs ou donations	8.000
52	Versement au fonds d'amortissement (loi du 30 juin 1923, art. 72)	Mémoire.
53	Versement au fonds de réserve	Mémoire.
54	Versement au budget général	Mémoire.
	Total pour la 1re section (dépenses ordinaires)	7.260.080.200
	2e section. — Dépenses extraordinaires.	
55	Exécution des travaux. — Rétribution de la main-d'œuvre exceptionnelle	12.000.000
56	Exécution des travaux. — Allocations familiales de la main-d'œuvre exceptionnelle	3.000.000
57	Travaux de programme. — Bâtiments	56.000.000
58	Travaux de programme. — Matériel postal	5.600.000
59	Travaux de programme. — Matériel électrique et radioélectrique	237.500.000
60	Travaux complémentaires de premier établissement. — Bâtiments	3.450.000
61	Travaux complémentaires de premier établissement. — Matériel postal	26.750.000
62	Travaux complémentaires de premier établissement. — Matériel électrique et radioélectrique	62.700.000
63	Remboursement des avances instituées par l'article 58 de la loi du 31 mars 1932	16.000.000
64	Remboursement au budget général des dépenses prévues pour l'amélioration de la situation des fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones	3.000.000
65	Dépenses sur exercices clos	Mémoire.
66	Dépenses sur exercices périmés	Mémoire.
	RECONSTRUCTION	
67 R	Travaux de reconstruction. — Exécution des travaux. — Rétributions de la main-d'œuvre exceptionnelle	2.500.000
68 R	Travaux de reconstruction. — Exécution des travaux. — Allocations familiales de la main-d'œuvre exceptionnelle	2.300.000
69 R	Travaux de reconstruction. — Transport et emballage du matériel	500.000
70 R	Travaux de reconstruction. — Travaux de programme. — Bâtiments	5.500.000
71 R	Travaux de reconstruction. — Travaux de programme. — Matériel postal	3.000.000
72 R	Travaux de reconstruction. — Travaux de programme. — Matériel électrique et radioélectrique	28.200.000
73 R	Travaux complémentaires de reconstruction	15.000.000
	Total pour la 2e section (dépenses extraordinaires)	533.000.000
	3e section. — Dépense à la charge du budget général.	
74	Payement des pensions des anciens fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones d'Alsace et de Lorraine	30.000
	RECAPITULATION	
	1re section. — Dépenses ordinaires	7.260.080.200
	2e section. — Dépenses extraordinaires	533.000.000
	3e section. — Dépenses à la charge du budget général	30.000
	Total pour les postes, télégraphes et téléphones	7.793.110.200

CHAPITRES	RECETTES	MONTANT des RECETTES
		francs.
	Caisse nationale d'épargne.	
1	Arrérages et primes d'amortissement des valeurs appartenant à la caisse nationale d'épargne.	1.289.885.000
2	Revenus des immeubles appartenant à la caisse nationale d'épargne	1.287.900
3	Intérêts des fonds conservés en compte courant par la caisse des dépôts et consignations	6.000.000
4	Droits perçus pour avances sur pensions	2.700.000
5	Droits divers et recettes accessoires	120.000
6	Retenues pour congés, absences ou mesures disciplinaires	15.000
7	Produit de la prescription trentenaire	2.900.000
8	Prélèvements sur les fonds de la dotation pour achat, appropriation ou construction d'immeubles.	500.000
9	Dons et legs	Mémoire.
	Total pour la caisse nationale d'épargne	1.303.407.900
	RECAPITULATION	
	Radiodiffusion	338.806.500
	Monnaies et médailles	2.418.350.000
	Imprimerie nationale	182.758.000
	Légion d'honneur	190.072.600
	Service industriel des poudreries nationales	311.000.000
	Service industriel des essences	1.011.000.000
	Ecole centrale	6.390.200
	Postes, télégraphes et téléphones	7.793.110.200
	Caisse nationale d'épargne	1.303.407.900
	Total de l'état F	13.554.895.400

CHAPITRES	DÉPENSES	MONTANT des CRÉDITS
		francs.
	Caisse nationale d'épargne.	
	DETTE PUBLIQUE	
1	Intérêts à servir aux déposants	678.000.000
	PERSONNEL	
2	Direction centrale. — Traitements et salaires.	2.739.600
3	Services extérieurs. — Traitements et salaires.	13.680.600
4	Direction centrale. — Rémunération d'auxiliaires temporaires.	90.100
5	Services extérieurs. — Rémunération d'auxiliaires temporaires.	3.946.700
6	Indemnités de résidence	2.783.500
7	Direction centrale. — Indemnités diverses	83.660
8	Services extérieurs. — Indemnités diverses	2.367.000
9	Allocations aux agents en congé de longue durée.	73.900
10	Application de la loi du 11 octobre 1940 concernant le travail féminin	50 000
11	Application des lois du 17 juillet 1940 modifiées par les lois des 14 août et 23 octobre 1940 et de la loi du 2 juin 1941	20.900
12	Remboursement au budget général des dépenses prévues pour l'amélioration de la situation des fonctionnaires.	2.000.000
	MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES	
13	Direction centrale. — Matériel.	1.738.800
14	Travaux exécutés par l'Imprimerie nationale	3.000.000
15	Services extérieurs. — Matériel	908.300
16	Contributions et remises	31.180.000
17	Achat et appropriation ou construction d'immeubles	500.000
18	Frais de missions et d'enquêtes	23.500
19	Frais de correspondance télégraphique	2.000
20	Indemnités de repliement et de séparation	100.000
21	Dépenses de repliement. — Règlement des locations et réquisitions	5.300
	CHARGES SOCIALES	
22	Allocations familiales.	497.700
23	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	40.000
	DÉPENSES DIVERSES	
24	Dépenses diverses et accidentelles	60.000
25	Contribution de la caisse nationale d'épargne à l'Institut international de l'épargne, à Milan.	Mémoire.
26	Secours	12.400
27	Fonds provenant de la prescription trentenaire et à verser à la caisse des dépôts et consignations.	1.710.000
28	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
29	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
30	Emplois de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
	Total.	745.643.200
31	Versement au budget général de l'excédent des recettes sur les dépenses	557.764.700
	Total pour la caisse nationale d'épargne	1.303.407.900
	RECAPITULATION	
	Radiodiffusion	338.806.500
	Monnaies et médailles	2.418.350.000
	Imprimerie nationale	182.758.000
	Légion d'honneur	190.072.600
	Service industriel des poudreries nationales	311.000.000
	Service industriel des essences	1.011.000.000
	Ecole centrale	6.390.200
	Postes, télégraphes et téléphones	7.793.110.200
	Caisse nationale d'épargne	1.303.407.900
	Total de l'état F	13.554.893.400

Etat G. — *Programme général des travaux de la radiodiffusion nationale.*

NATURE DES DÉPENSES	AUTORISATIONS d'engagement.	CRÉDITS DE PAYEMENTS obtenus		CRÉDITS de payements ouverts sur l'exercice 1942 par la présente loi.	CHARGE MAXIMA incombant aux exercices	
		sur les exercices antérieurs à 1941.	sur l'exercice 1941.		1943.	1944 et suivants.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
1re SECTION. — *Bâtiments.*						
Terrains et bâtiments pour les opérations ci-après:						
Emetteur de Paris-Mondial	103.345.552	25.506.443	5.000.000	10.000.000	30.000.000	32.839.109
Emetteur du poste national	2.621.307	851.505	»	»	500.000	1.269.802
Emetteur de Bordeaux	4.615.067	105.267	2.000.000	»	2.000.000	509.800
Emetteur de Limoges	3.622.179	102.832	2.000.000	»	1.000.000	519.347
Emetteur de Strasbourg	18.202	18.202	»	»	»	»
Emetteur de Grenoble	7.877	7.877	»	»	»	»
Emetteur de Montpellier	200.000	200.000	»	»	»	»
Maison de la Radio de Paris (1re tranche)	118.378.711	10.000.000	13.000.000	»	30.000.000	65.378.711
Maison de la Radio de Marseille	35.000.000	5.000.000	5.000.000	»	15.000.000	10.000.000
Maison de la Radio de Lyon	5.000.000	600.000	4.400.000	»	»	»
Maison de la Radio de Toulouse	1.553.940	400.000	600.000	»	553.940	»
Maison de la Radio de Strasbourg	300.000	300.000	»	»	»	»
Maison de la Radio de Bordeaux	98.151	98.151	»	»	»	»
Maison de la Radio de Lille	88.169	88.169	»	»	»	»
Maison de la Radio de Limoges	100.000	100.000	»	»	»	»
Maison de la Radio de Rennes	100.000	20.000	»	»	80.000	»
Maison de la Radio de Rouen	100.000	10.000	»	»	90.000	»
Maison de la Radio de Dijon	100.000	10.000	»	»	90.000	»
Maison de la Radio de Bourges	100.000	10.000	»	»	90.000	»
Station expérimentale de télévision à Paris	10.956	10.956	»	»	»	»
Emetteur de télévision à Marseille	5.000.000	»	1.000.000	»	2.000.000	2.000.000
Emetteurs à ondes moyennes et pavillons d'habitations complémentaires	35.027.000	7.882.178	1.000.000	»	10.000.000	16.144.822
Afrique du Nord. — Terrains et bâtiments	10.000.000	»	»	10.000.000	»	»
Totaux pour la 1re section: Bâtiments.	325.387.111	51.321.580	34.000.000	20.000.000	91.403.940	128.661.591
2e SECTION. — *Outillage.*						
Construction et installation d'émetteurs à Paris-Mondial	137.526.453	57.357.864	10.000.000	2.600.000	30.000.000	37.568.589
Construction et installation d'émetteurs à Paris-National	4.849.726	3.836.358	»	1.013.000	368	»
Construction et installation d'émetteurs à Bordeaux	3.384.940	3.237.000	»	147.940	»	»
Construction et installation d'émetteurs à Limoges	3.889.387	3.115.060	»	»	774.327	»
Construction et installation d'émetteurs à Grenoble	1.713.292	1.227.682	»	170.000	315.610	»
Construction et installation d'émetteurs à Montpellier	1.420.023	1.200.000	220.023	»	»	»
Construction et installation d'émetteurs à Tunis	3.776.037	1.976.037	600.000	200.000	1.000.000	»
Equipement des autres stations à ondes moyennes	882.874	882.874	»	»	»	»
Equipement des maisons de la Radio et installations fixes de transmission et de prise de son	55.000.000	10.594.415	879.977	3.500.000	10.000.000	30.025.608
Matériel mobile de prise de son	6.000.000	2.516.921	500.000	1.172.060	1.000.000	811.019
Installation d'émetteurs supplémentaires et synchronisations diverses	22.300.000	21.000.000	»	»	1.300.000	»
Emetteur de télévision à Marseille	4.000.000	102.107	1.000.000	1.297.000	703.000	897.893
Câbles reliant émetteurs aux studios	4.100.000	1.900.000	1.200.000	»	1.000.000	»
Câbles reliant le centre de modulation à divers studios de Paris	500.000	200.000	300.000	»	»	»
Réseau synchronisé	7.800.000	»	»	3.000.000	2.000.000	2.800.000
Emetteurs ondes très courtes	3.000.000	»	»	1.500.000	1.000.000	500.000
Emetteurs supplémentaires à ondes moyennes de faible puissance	15.000.000	»	»	3.900.000	4.000.000	7.100.000
Studio de télévision à Paris	3.000.000	»	»	1.500.000	1.000.000	500.000
Afrique du Nord:						
Emetteur d'Alger	15.000.000	»	»	1.000.000	4.000.000	10.000.000
Emetteur de Rabat	15.000.000	»	»	1.000.000	4.000.000	10.000.000
Totaux pour la 2e Section: Outillage	308.142.732	109.146.318	14.700.000	22.000.000	62.093.305	100.203.109
RECAPITULATION						
1re Section. — Bâtiments	325.387.111	51.321.580	34.000.000	20.000.000	91.403.940	128.661.591
2e Section. — Outillage	308.142.732	109.146.318	14.700.000	22.000.000	62.093.305	100.203.109
Totaux généraux	633.529.843	160.467.898	48.700.000	42.000.000	153.497.245	228.864.700

Etat H. — *Tableau des créations, transformations et suppressions d'emplois de fonctionnaires titulaires pour lesquelles des modifications de crédits sont prévues dans la loi de finances.*

MINISTÈRES OU SERVICES	SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS		CRÉATION D'EMPLOIS
		Emplois anciens.	Emplois nouveaux.	
Vice-présidence du conseil.				
Commissaires au pouvoir.....	1	1	»	11 secrétaires des commissaires au pouvoir.
Service de l'information.				
Administration centrale, cadre administratif.	1	4 chefs de service. 3 chefs de service adjoints. 5 sous-chefs de section. 4 commis d'ordre et de comptabilité principaux. 3 commis d'ordre et de comptabilité.	4 directeurs. 4 sous-directeurs. 3 chefs de section. 1 chef surveillant.	
Inspection et contrôle de la presse.	1	34 rédacteurs principaux ou censeurs principaux. 5 rédacteurs ou censeurs.	2 inspecteurs. 2 inspecteurs adjoints. 10 contrôleurs chefs. 45 contrôleurs principaux. 3 contrôleurs.	
Inspection de l'information et de la propagande.	1	1	»	1 inspecteur général. 3 inspecteurs.
Collaborateurs techniques de conception.	1	1	»	14 collaborateurs techniques de conception.
Agents techniques d'exécution..	1	1	»	21 agents techniques d'exécution.
Inspection et contrôle de la presse.	1	5 chefs de section. 12 sous-chefs de section. 90 censeurs principaux. 20 censeurs.	6 inspecteurs. 2 inspecteurs adjoints. 12 contrôleurs chefs. 85 contrôleurs principaux. 35 contrôleurs.	
Service de la propagande.....	1	»	»	11 délégués régionaux. 80 délégués départementaux.
Economie nationale et finances.				
Administration centrale.....	1	»	»	1 chef de bureau. 2 sous-chefs de bureau.
Contrôle des changes.....	1	1	»	1 chef de bureau (*a*). 2 sous-chefs de bureau (*a*).
Commissaires-contrôleurs des assurances.	1	1	»	1 commissaire-contrôleur principal. 10 commissaires-contrôleurs.
Contrôle des dépenses engagées.	1	1	1	3 contrôleurs des dépenses engagées. 7 contrôleurs adjoints principaux et contrôleurs adjoints des dépenses engagées.

(*a*) Emplois dont la rémunération est couverte par des versements de l'office des changes rattachés selon la procédure des fonds de concours.

MINISTÈRES OU SERVICES	SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS		CRÉATION D'EMPLOIS
		Emplois anciens.	Emplois nouveaux.	
Justice.				
Conseil d'Etat.....	Néant.	Néant.	Néant.	1 rédacteur.
Affaires étrangères.				
Administration centrale.....	Néant.	1 chef de section.	1 inspecteur général spécial des œuvres françaises à l'étranger.	
Intérieur.				
Administration centrale	Néant.	2 commis.	2 chefs de groupe.	2 sous-directeurs. 4 chefs. 8 sous-chefs. 25 rédacteurs. 20 commis. 6 dactylographes. 10 gardiens de bureau.
Bureaux télégraphiques et téléphoniques.	Néant.	Néant.	Néant.	2 contrôleurs. 6 commis. 4 agents manipulants.
Administration préfectorale	Néant.	Néant.	Néant.	2 préfets. 3 sous-préfets.
Bureaux des préfectures	9 chefs de division.	Néant.	Néant.	126 chefs de bureau. 343 rédacteurs. 172 commis.
Police nationale	Néant.	Néant.	Néant.	1 contrôleur général (1). 27 commissaires divisionnaires (2). 34 commissaires principaux de 1re, 2e ou 3e classe (3). 132 commissaires de 1re, 2e, 3e et 4e classe (4). 140 inspecteurs principaux. 690 inspecteurs (5). 12 commandants des gardiens de la paix. 667 officiers de paix.
Polices régionales d'Etat (a).....	Néant.	Néant.	Néant.	11 secrétaires principaux. 411 secrétaires. 100 inspecteurs principaux. 90 inspecteurs chefs. 215 inspecteurs sous-chefs. 120 inspecteurs. 210 brigadiers chefs. 540 brigadiers. 4.745 gardiens de la paix. 5 brigadiers comptables. 10 gardiens de la paix secrétaires. 220 agents spéciaux.

(a) Ces créations d'emplois sont en grande partie compensées par des suppressions qui apparaissent dans les budgets communaux.
(1) A titre temporaire.
(2) Dont 2 à titre temporaire.
(3) Dont 4 commissaires principaux de 3e classe à titre temporaire.
(4) Dont 5 commissaires de 4e classe à titre temporaire.
(5) Dont 30 à titre temporaire.

MINISTÈRES OU SERVICES	SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS		CRÉATION D'EMPLOIS
		Emplois anciens.	Emplois nouveaux.	
Famille et santé.				
Administration centrale	»	1 rédacteur. 1 commis d'ordre et de comptabilité.	2 chefs de groupe.	
Laboratoires du secrétariat d'Etat.	»	2 assistants titulaires.	1 chef de travaux.	
Guerre.				
Administration centrale	»	8 commis d'ordre et de comptabilité.	8 chefs de groupe.	1 sous-chef. 1 commis.
Marine.				
Administration centrale de la marine marchande.	»	»	»	1 sous-directeur.
Direction centrale des transports maritimes.	»	»	»	1 chef. 2 sous-chefs. 1 commis.
Instruction publique.				
Administration académique	»	»	12 commis (1).	1 chef du service intérieur de la Sorbonne.
Université de Paris.....	»	»	»	10 assistants.
Universités des départements ..	»	»	»	20 assistants.
Ecole normale supérieure	»	»	»	1 chef de travaux.
Ecole normale supérieure de l'enseignement technique.	»	1 secrétaire bibliothécaire.	1 sous-directeur.	
Enseignement primaire élémentaire.	»	12 instituteurs intérimaires (1).	»	
Education générale et sports.				
Administration centrale.....	»	1 sous-directeur.	1 directeur.	8 commis. 7 sténodactylographes.
Inspection de l'éducation générale et des sports.	»	5 inspecteurs (départements).	5 inspecteurs (Seine et Seine-et-Oise).	50 inspecteurs.
Professeurs d'éducation physique et sportive.	»	25 professeurs (départements).	25 professeurs (Seine et Seine-et-Oise).	100 professeurs.
Moniteurs d'éducation physique et sportive.	»	»	»	20 moniteurs chefs. 80 moniteurs.
Centre national d'éducation générale et sportive.	»	»	»	1 médecin. 2 économes. 3 sous-économes. 10 instructeurs techniques.
Centres régionaux d'éducation générale et sportive.	»	»	»	15 sous-économes. 5 adjoints d'économat.
Jeunesse.				
Administration centrale.....	8 conseillers techniques.	»	»	2 chefs de groupe. 15 commis.
Chantiers de la jeunesse.....	»	»	»	49 commissaires. 49 commissaires adjoints 299 commissaires assistants, 93 chefs de groupe 690 commis. 395 chefs ouvriers.

(1) Transformation d'emplois.

MINISTÈRES OU SERVICES	SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS		CRÉATIONS D'EMPLOIS
		Emplois anciens.	Emplois nouveaux.	
Beaux arts.				
Ecole nationale supérieure des beaux-arts.	»	»	»	1 professeur 4e catégorie (1).
Conservatoire national de musique et d'art dramatique.	1 accompagnateur.	»	»	4 professeurs.
Ecole nationale d'art des départements.	»	»	»	1 conservateur. 1 professeur.
Manufacture nationale de Sèvres.	1 mouleur réparcur. 1 couleur de moules. 1 polisseur.			
Services d'architecture.....	»	2 inspecteurs des monuments historiques.	2 inspecteurs principaux des monuments historiques.	1 inspecteur général des monuments historiques. 1 inspecteur des monuments historiques. 2 ingénieurs. 3 surveillants cyclistes.
Services des eaux de Versailles et de Marly.	1 garde des eaux.	»	»	1 inspecteur. 2 sous-inspecteurs. 3 vérificateurs-contrôleurs.
Aviation.				
Administration centrale	»	1 chef de bureau. 2 commis d'ordre du cadre latéral.	1 sous-directeur. 2 chefs de groupe.	2 gardiens de bureau. 1 ingénieur des travaux immobiliers de l'aéronautique.
Services, établissements extérieurs et formations.	352 emplois.	»	»	5 météorologistes principaux. 10 météorologistes.

(1) Création à compter du 1er octobre 1942.

MINISTÈRES OU SERVICES	SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS		CRÉATION D'EMPLOIS
		Emplois anciens.	Emplois nouveaux.	
Production industrielle.				
Administration centrale.....	1 sous-chef de bureau. 1 rédacteur. 1 commis d'ordre et de comptabilité. 10 dames sténodactylographes. 1 employée d'administration.			
Services extérieurs.....	»	1 chef de travaux.	1 ingénieur en chef.	1 professeur. 1 concierge. 40 garçons de laboratoires.
Travail.				
Administration centrale, contrôle général des assurances sociales.	1 contrôleur (réalisable à la première vacance). 1 contrôleur adjoint.	»	»	4 vérificateurs. 1 chef de service.
Inspection du travail et de la main-d'œuvre.	13 inspecteurs adjoints. 3 contrôleurs. 4 contrôleurs vérificateurs. 3 commis d'inspection. 2 secrétaires. 1 homme de service.			
Services régionaux des assurances sociales.	4 sous-directeurs. 45 commis. 6 sténodactylo-mécanographes.	6 directeurs faisant fonction d'inspecteurs. 5 chefs de section-inspecteurs.	11 inspecteurs.	
Agriculture.				
Administration centrale.....	»	»	1 sous-directeur.	1 directeur. 2 sous-chefs de bureau. 7 rédacteurs. 2 commis.
Inspection générale.....	»	»	»	1 inspecteur général.
Production agricole.....	»	»	»	54 chefs de section.
Ecoles d'agriculture et écoles d'enseignement ménager agricole.....	»	»	»	6 directrices. 6 professeurs.
Service de la main-d'œuvre agricole.	1 chef-adjoint de service. 3 contrôleurs du service central. 3 contrôleurs des allocations familiales agricoles.	1 chef de service.	»	
Répression des fraudes.....	1 inspecteur général.	»	»	1 directeur de laboratoire. 2 chefs de travaux.
Haras	»	»	»	21 palefreniers.
Forêts	»	»	»	1 commis principal de classe exceptionnelle. 30 commis. 50 brigadiers domaniaux. 100 gardes domaniaux.

MINISTÈRES OU SERVICES	SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS		CRÉATION D'EMPLOIS
		Emplois anciens.	Emplois nouveaux.	
Travaux et transports.				
Administration centrale.....	1 commis.	—	—	2 sous-directeurs. 1 chef de bureau. 3 rédacteurs.
Ecole nationale des ponts et chaussées.	—	1 ingénieur en chef des ponts et chaussées.	1 inspecteur général des ponts et chaussées.	2 chaires.
Ingénieurs des ponts et chaussées.	—	—	—	2 inspecteurs généraux de 2e classe.
Service d'études générales.....	1 ingénieur T. P. E.	—	—	1 chef de bureau (*a*). 3 chargés de mission (*a*). 2 rédacteurs. 1 commis. 1 sténodactylographe.
Radiodiffusion nationale.				
Administration centrale.....	—	—	—	1 sous-directeur. 1 ingénieur en chef. 1 chef de bureau. 1 inspecteur du contrôle. 5 ingénieurs de la radiodiffusion nationale. 3 sous-chefs de bureau. 1 fondé de pouvoirs. 8 rédacteurs. 1 chef du service intérieur. 2 dessinateurs. 7 adjoints administratifs. 10 adjoints techniques. 10 commis d'ordre.
Services extérieurs et régionaux.	—	25 contrôleurs, contrôleurs adjoints ou vérificateurs des installations radiophoniques. 110 contrôleurs adjoints ou vérificateurs des installations radiophoniques. 65 contrôleurs, contrôleurs adjoints ou vérificateurs des postes récepteurs radioélectriques.	25 contrôleurs, contrôleurs adjoints ou vérificateurs des travaux radioélectriques. 110 contrôleurs adjoints ou vérificateurs des travaux radioélectriques. 65 contrôleurs des postes récepteurs radioélectriques.	12 ingénieurs des travaux radioélectriques. 1 contrôleur principal des services radiophoniques. 20 contrôleurs adjoints ou vérificateurs des postes récepteurs radioélectriques. 10 contrôleurs des redevances radiophoniques. 15 contrôleurs adjoints ou vérificateurs des redevances radiophoniques. 2 agents principaux des travaux radioélectriques. 10 agents des travaux radioélectriques. 10 commis d'ordre.
Centre de formation et de perfectionnement.	—	—	—	1 ingénieur des travaux radioélectriques. 6 élèves ingénieurs.
Monnaies et médailles.....	—	2 commis d'ordre. 1 commis d'atelier.	1 chef mécanicien. 1 chef ouvrier.	
Imprimerie nationale.....	—	1 correcteur. 1 préposé surveillant. 3 commis d'ordre.	1 prote. 3 sous-protes.	1 ingénieur.
Postes, télégraphes et téléphones.				
Administration centrale.....	—	1 ingénieur ordinaire.	1 ingénieur en chef ou ordinaire.	3 ingénieurs en chef. 1 ingénieur en chef ou ordinaire.
	Cadre normal			
Services extérieurs.....	133 dames employées. 26 manutentionnaires. 40 commis masculins. 80 agents manipulants. 6 brigadiers chargeurs. 60 chargeurs. 40 facteurs des postes. 10 contrôleurs. 2 agents des lignes.	1 ingénieur en chef. 5 contrôleurs principaux. 2 facteurs receveurs. 4 plantons auxiliaires. 5 ouvriers d'état de 1re catégorie.	1 inspecteur général ou inspecteur général adjoint ou ingénieur en chef. 5 chefs de bureau de tri de 3e classe. 2 receveurs de 6e classe. 4 plantons titulaires. 4 ouvriers d'état de 3e catégorie. 1 contremaître.	

(*a*) A titre temporaire.

MINISTÈRES OU SERVICES	SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS		CRÉATION D'EMPLOIS
		Emplois anciens.	Emplois nouveaux.	
	Cadre latéral.			
Services extérieurs (*suite*).....	1 expéditionnaire. 3 aides. 30 dames employées. 1 gérante de cabine. 50 agents manipulants. 6 manutentionnaires. 8 plantons titulaires. 12 chargeurs. 40 facteurs adultes des télégraphes. 120 facteurs des postes. 2 gardiens d'entrepôt. 25 courriers auxiliaires.	2	1	2 comptables centralisateurs régionaux (*a*). 2 directeurs régionaux (*a*). 12 ingénieurs en chef ou ordinaires (*a*). 9 inspecteurs (*a*). 1 inspecteur général adjoint ou ingénieur en chef. 8 sous-ingénieurs. 9 agents instructeurs. 1 commis principal ou commis d'ordre et de comptabilité. 9 contrôleurs adjoints ou commis ou surnuméraires masculins. 19 contrôleurs et contrôleurs principaux des I. E. M. 1 receveur de 6e classe. 18 rédacteurs (*a*). 10 rédacteurs élèves. 101 vérificateurs des I. E. M. 5 facteurs receveurs. 10 agents des installations extérieures. 10 conducteurs de travaux des installations. 2 contrôleurs du service automobile.

(*a*) Conséquence de la régionalisation des services administratifs des postes, télégraphes et téléphones (application de la loi du 28 août 1941).

Etat I. — *Tableau indiquant les chapitres où s'imputent les dépenses obligatoires acquittées en plusieurs échéances au vu d'un titre permanent, et susceptibles, pour ce motif, d'excéder le montant des crédits.*

NUMÉROS des chapitres.	LIBELLÉS
	Economie nationale et finances.
1	Rentes perpétuelles.
2	Rentes amortissables.
34	Rachat de concessions de canaux.
39	Payement par annuités des indemnités de dommages de guerre (titres amortissables en 15 ans).
41	Service des emprunts autorisés par l'article 26 de la loi du 10 juillet 1933.
47	Service des bons du Trésor.
48	Service des obligations du Trésor 3 1/2 et 4 p. 100 1936.
50	Compensations accordées aux petits rentiers.
51	Suppression, sous certaines conditions, du prélèvement de 10 p. 100.
52	Intérêts des avances des trésoriers-payeurs généraux, fonds libres des communes et comptes courants divers.
54	Financement des dépenses non couvertes par des recettes permanentes.
66	Pensions militaires.
67	Pensions civiles.
70	Majorations pour tous titulaires ayant élevé jusqu'à l'âge de 16 ans un nombre d'enfants égal ou supérieur à trois.
71	Allocations familiales.
73	Allocations aux veuves sans pension.
76	Allocations temporaires aux petits retraités de l'Etat.
77	Indemnité temporaire de cherté de vie aux petits retraités de l'Etat.
78	Indemnités aux fonctionnaires civils et militaires, agents et ouvriers de l'Etat, retraités.
79	Pensions d'invalidité.
83	Pensions du personnel des cultes du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.
	Intérieur
	ANCIENS COMBATTANTS
1	Retraite du combattant.
2	Allocations provisoires d'attente (loi du 31 mars 1919 et lois subséquentes).
6	Allocations spéciales supplémentaires aux grands invalides et allocations du grand mutilé de guerre.
8	Indemnité temporaire aux tuberculeux pensionnés à 100 0/0 non hospitalisés.
	Famille et santé.
LC	Allocations aux familles nécessiteuses dont les soutiens indispensables sont mobilisés ou dans un camp de jeunesse.

Etat J. — *Etat donnant la répartition, par catégories de dépenses et pour chacun des quatre programmes de dépenses d'établissement de la Société nationale des chemins de fer français:*

1° *Des engagements effectués en vertu d'autorisations antérieures, compte tenu des remaniements et des réévaluations;*
2° *Des autorisations nouvelles d'engagements accordées à partir de 1942;*
3° *Des autorisations de payement accordées pour cet exercice.*

PROGRAMMES	DÉPENSES autorisées par des lois antérieures compte tenu des remaniements et évaluations.	DÉPENSES nouvelles à engager.	ENSEMBLE des dépenses engagées ou à engager.	SOMMES dont le payement est prévu jusqu'au 31 décembre 1941	SOMMES RESTANT A PAYER	
					en 1942.	au cours des exercices suivants.
	millions de francs	millions de francs	millions de francs	millions de francs	millions de francs	millions de francs
I — *Programme ordinaire.*						
Travaux complémentaires	1.142	464	1.606	710	422	474
Lignes nouvelles	19	»	19	»	19	»
Matériel roulant neuf	885	»	885	418	230	237
Matériel roulant autre que neuf	675	80	755	164	180	411
Mobilier et outillage	159	25	184	41	82	61
Totaux	2.880	569	3.449	1.333	933	1.183
II. — *Programme quinquennal.*						
Travaux complémentaires	3.375	»	3.375	500	545	2.330
Matériel roulant neuf	3.340	»	3.340	704	747	1.889
Matériel roulant autre que neuf	335	»	335	»	»	335
Mobilier et outillage	148	»	148	36	42	70
Totaux	7.198	»	7.198	1.240	1.334	4.624
III. — *Programme spécial d'équipement.*						
Travaux complémentaires	4.217	»	4.217	312	355	3.550
Matériel roulant neuf	3.146	»	3.146	116	429	2.601
Mobilier et outillage	54	»	54	4	20	30
Totaux	7.417	»	7.417	432	804	6.181
IV. — *Deuxième programme quinquennal.*						
Travaux complémentaires	»	468	468	»	12	456
Matériel roulant neuf	»	372	372	»	2	370
Totaux	»	840	840	»	14	826
Ensemble des quatre programmes.						
Travaux complémentaires	8.734	932	9.666	1.522	1.334	6.810
Lignes nouvelles	19	»	19	»	19	»
Matériel roulant neuf	7.371	372	7.743	1.238	1.408	5.097
Matériel roulant autre que neuf	1.010	80	1.090	164	180	746
Mobilier et outillage	361	25	386	81	144	161
Totaux généraux	17.495	1.409	18.904	3.005	3.085	12.814

Vu pour être annexé à la loi du 31 décembre 1941.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:
Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le Maréchal de France, chef de l'Etat français,
PH. PÉTAIN

Vichy. — Imprimerie spéciale. — *Le Directeur des Journaux officiels:* R. BAYON-TARGE.